

**DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR**

**VILLE DE DIJON**

# **PROCES-VERBAL**

**du Conseil Municipal**

**en date du 26 septembre 2022**

**A Dijon, le 5 décembre 2022**

**Le Maire,**

*F. Jais* \_\_\_\_\_

**La Secrétaire,**

*[Signature]*



Le Conseil Municipal de la ville de Dijon a été convoqué par Monsieur le Maire par lettre du 16 septembre 2022 pour le 26 septembre 2022 à 16h00 aux fins de tenir une séance publique dans la salle de Flore de l'hôtel de Ville, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 16h00 sous la Présidence de Monsieur François REBSAMEN, Maire de Dijon

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Ludmila MONTEIRO a été désignée comme secrétaire de séance.

**Président : Monsieur François REBSAMEN**

**Secrétaire de séance : Madame Ludmila MONTEIRO**

***Membres présents :***

---

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Mélanie BALSON	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Marien LOVICH	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Christophe AVENA	Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO	
Monsieur Denis HAMEAU		

***Membres absents :***

---

Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI  
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN

# ORDRE DU JOUR

## **PREAMBULE**

- 1) Installation d'un nouveau conseiller municipal.....6
- 2) Election d'un nouvel adjoint..... 7
- 3) Rentrée scolaire 2022-2023 - Communication.....9

## **FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET PERSONNEL**

### **ADMINISTRATION GENERALE**

- 4) Pourvoir les postes vacants au sein de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public..... 10
- 5) Désignation des représentants de la Ville de Dijon au sein d'organismes extérieurs.....12

### **FINANCES**

- 6) Tarifs des billets d'entrée et prestations du Pôle Culturel de la Cité de la Gastronomie et du Vin de Dijon – compléments au rapport du 21 Mars 2022 et du 21 Juin 2022..... 14
- 7) Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2022..... 16

### **PERSONNEL**

- 8) Personnel municipal - Mise en place du forfait mobilités durables..... 17
- 9) Personnel municipal - Jardin des Sciences et Biodiversité - Suppression d'un poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs, Responsable administratif et financier- Création d'un poste relevant du cadre d'emplois des attachés, Responsable administratif et financier..... 19
- 10) Personnel municipal - Recrutement en catégorie B sur des contrats de 3 ans.....21
- 11) Personnel municipal – Création de deux postes d'adjoint administratif à la Direction du Commerce. 23

## **ECOLOGIE URBAINE, AMENAGEMENT, ESPACE PUBLIC ET TRANQUILLITE PUBLIQUE**

### **ECOLOGIE URBAINE**

- 12) Rapport 2021 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.....25

### **URBANISME**

- 13) Finalisation des aménagements de « l'Ecoquartier HEUDELET 26 » - Convention entre la SOCIETE EST METROPOLE, DIJON METROPOLE et la Ville portant modification de la convention de rétrocession initiale en vue de la réalisation des travaux par la Ville de Dijon – Approbation - Acquisition des parcelles section AT n° 297 et 290..... 28

### **AMENAGEMENT**

14) Opération de rénovation urbaine des Grésilles - Convention publique d'études et d'aménagement conclue entre la Ville et Grand Dijon Habitat - Compte-rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2021 - Avenant N°7 - Subvention d'équilibre - Approbation.....31

## **LOGEMENT/ACTION FONCIERE**

15) Délaissés de la Lino - Acquisition d'une emprise foncière sur l'État.....33

## **POLITIQUE DE LA VILLE**

16) Contrat de ville - programmation 3ème trimestre 2022.....34

## **CULTURE, ANIMATION ET ATTRACTIVITE**

### **CULTURE**

17) « Dijon vu par... » - Édition 2023 - Choix de l'artiste.....36

18) Régie personnalisée de l'Opéra de Dijon - Convention pour la gestion de la régie de l'Opéra de Dijon conclue entre la Ville et l'Opéra de Dijon - Avenant n°6 –subvention de complément de prix de la Ville. .38

### **ATTRACTIVITE**

19) Convention-cadre partenariale entre la Ville de Dijon, l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne et diverses collectivités – Approbation.....40

## **SOLIDARITE, CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE**

### **SOLIDARITE**

20) Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées - Action "Dijon Sport Senior" - Subvention.....42

21) Dispositif EMAS (Equipe Mutualisée Acodège SDAT) - Subvention 2022.....44

### **CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE**

22) Avenants à conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et diverses associations.....46

## **DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

23) Rapport des délégations du Maire.....48

## Délibération n°1

### **OBJET : PREAMBULE - Installation d'un nouveau conseiller municipal**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport :

Par courrier en date du 15 juillet 2022, Monsieur Benoît BORDAT a fait part de son souhait de démissionner de son mandat de conseiller municipal de Dijon.

L'article L. 270 du Code Électoral dispose que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

En application de cette disposition, le conseil municipal **prend acte** de l'installation de Monsieur Philippe THIRION dans ses fonctions de conseiller municipal.

***M. le MAIRE.:** Bienvenue parmi nous, monsieur Thirion. Vous verrez - mais vous avez dû suivre cela - c'est passionnant, et vous aurez donc l'occasion de participer au rayonnement de notre ville et au bien-être de notre population.*

*Nous prenons donc acte, à travers ce que je viens de dire, de votre installation comme conseiller dans vos fonctions de conseiller municipal.*

*Mes chers collègues, je vous propose de passer à la deuxième délibération, sauf s'il y a des remarques de votre part - je n'en vois pas. Il est donc ainsi pris acte de l'installation de ce nouveau conseiller.*

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

S  
CRUTIN

POUR : 0

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT  
PROCURATION(S)

5

## Délibération n°2

### OBJET : PREAMBULE - Élection d'un nouvel adjoint

Monsieur le Maire donne lecture du rapport :

Par délibération du 4 juillet 2020, le conseil municipal a déterminé le nombre d'adjoints au Maire conformément aux dispositions des articles L. 2122-2 et L. 2122-2-1 du code général des collectivités territoriales. Le nombre d'adjoints a ainsi été fixé à vingt-deux dont cinq adjoints chargés de quartier.

Au cours de la même séance, le conseil municipal a élu vingt adjoints dont les cinq adjoints de quartiers.

Par délibération du 22 novembre 2021, le conseil municipal a élu un nouvel adjoint qui a pris rang à la vingt et unième place.

Par courrier en date du 15 juillet 2022, Monsieur Benoît BORDAT a informé Monsieur le Maire de son souhait de démissionner de son mandat de conseiller municipal. Cette démission a été réceptionnée en date du 18 juillet 2022.

La démission de Monsieur Benoît BORDAT entraîne donc la vacance d'un poste d'adjoint de la ville de Dijon.

Il est aujourd'hui proposé d'élire un nouvel adjoint au Maire et que ce dernier prendra place à la suite des adjoints actuellement en poste et que les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent d'un cran.

En application de l'article L. 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, l'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Vu le code général des collectivités territoriales pris notamment dans ses articles L. 2122-7, L. 2122-7-2 et L. 2122-10,

Vu les délibérations du 4 juillet 2020 et du 21 novembre 2021,

**M. Le MAIRE.-** *Quelqu'un d'autre souhaite-t-il être candidat au poste d'adjoint ? Je ne vois personne qui se présente. Aussi, je vous demande de voter, puisqu'il s'agit d'un choix personnel. Vous aurez donc à voter. Des bulletins vous ont été fournis. Je vous suggère de prendre le bon bulletin, celui qui est imprimé. Je vérifierai - non, je plaisante ; parfois, il le faut un peu. Ceux qui ont des pouvoirs, utilisez-les pour voter pour Jean-Philippe Morel comme adjoint.*

*Je dois constituer un bureau de vote. L'opposition souhaite être représentée dans les opérations de dépouillement, bien sûr. Il faut un président, un secrétaire et deux assesseurs.*

*(Sont nommés Mme Juban, présidente, M. de Vregille, secrétaire, M. Haegy et Mme Vuillemin, assesseurs.)*

*Il est procédé au vote à bulletin secret.*

**Mme KOENDERS.** - *Sur cinquante-neuf, nous comptons 57 votants puisque deux n'avaient pas de pouvoir.*

**M. le MAIRE.** - *Sur 57 suffrages exprimés, Jean-Philippe Morel obtient 43 voix. Il est donc désigné - élu par vous - nouvel adjoint à la Ville de Dijon. Toutes mes félicitations.*

*(Applaudissements)*

*Madame Gerbet obtient deux voix, Mme Revel, une voix. Il y a huit bulletins blancs et trois bulletins nuls, sans que je connaisse la différence entre les blancs et les nuls - les blancs, je vois ce que c'est ; les nuls, c'est que souvent il y en a deux ou c'est rayé. Je suppose que c'est cela.*

*Il en est donc ainsi décidé. Bravo pour votre installation, je vous en félicite personnellement.*

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

1 – **de positionner** le nouvel adjoint après le dernier adjoint élu et que les adjoints situés après l'élu démissionnaire remontent tous d'un rang ;

2 – **de procéder** à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue en qualité de vingt et unième adjoint au Maire de Dijon, de :

Monsieur Jean-Philippe MOREL

S CRUTIN	POUR : 43	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 14	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT PROCURATION(S)	5

**Délibération n°3**

## **OBJET : PREAMBULE - Rentrée scolaire 2022-2023 - Communication**

**M. LEHENOFF.**- *Merci, monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous, un point sur la rentrée scolaire, notamment concernant les effectifs.*

*Pour la rentrée scolaire 2022/ 2023, les effectifs sont les suivants : école publique, 9 721 élèves, école privée, 2 962 élèves, soit 182 élèves au total en moins sur Dijon. Toutefois, j'attire votre attention sur trois éléments :*

1) *Les effectifs des enfants dijonnais baissent davantage dans les écoles privées (2,5 %), que dans les écoles publiques (0,8 %). En conclusion, les effectifs du public diminuent plutôt du côté des non-Dijonnais et ceux du privé augmentent grâce aux non-Dijonnais.*

2) *Globalement, les écoles de Dijon résistent plutôt bien à la baisse nationale de la démographie scolaire : - 1,4 % pour Dijon contre 2,1 % à l'échelle nationale.*

3) *Dijon a une carte scolaire défavorable cette année par rapport au reste du département, à savoir moins six classes.*

*☞ Quelques points sur les différents projets qui ont eu lieu*

*- Génération Dijon : vous avez pu constater le succès, la semaine dernière, de Génération Dijon, avec ce travail de participation citoyenne qui a réuni lundi pour la réunion de lancement 180 personnes. Au cours des deux mois, il y aura différents ateliers tant à destination des 0-25 ans - disons plutôt des enfants de 6-11 ans - des collégiens, lycéens et étudiants, mais aussi parents, et - je précise - non-parents aussi.*

*La labellisation Citée Éducative pour les quartiers de Fontaine d'Ouche et Grésilles avec 450 000 € de l'État auxquels s'ajoutent les 390 000 € de la Ville de Dijon. Trois axes :*

- 1) *La réussite éducative des jeunes sur les 0-25 ans ;*
- 2) *Favoriser et soutenir les parents ;*
- 3) *Des actions concrètes d'information, d'explication et de communication.*

*- Le Plan Ambition Éducative 2030, soumis au conseil municipal en décembre 2021, avec une programmation de 75 M€ de travaux dans les écoles, avec une préoccupation autour des travaux d'aménagement en termes environnemental. Je citerai quelques exemples : l'école Coteaux du Suzon et l'école du Nord à travers la désimperméabilisation et la végétalisation des cours d'école, la réfection de l'école Victor Hugo, mais aussi l'école Buffon qui attire l'œil de plusieurs collectivités, notamment à travers le projet « Response ».*

*- Les abords des écoles ont été aménagés en zone 30. Pour rappel, en 2020, 2021, il y a eu une première expérimentation sur douze groupes scolaires pour réduire la vitesse, puis une généralisation au cours de l'année 2021- 2022. Il restera un point - et je me tourne vers ma collègue, Mme Martin-Gendre - notamment sur le quartier de la Fontaine d'Ouche, actuellement en rénovation. Ces aménagements arriveront donc à la fin de cette rénovation.*

*- Les tarifs de restauration scolaire sont inchangés pour préserver le pouvoir d'achat des Dijonnais malgré l'inflation. Cela s'explique notamment par le travail avec les agriculteurs notamment, les éleveurs locaux, ce qui nous permet de limiter l'inflation.*

*Je terminerai par deux points sur cette rentrée scolaire - et vous le voyez juste devant le*

*pupitre de M. le Maire : la labellisation Ecocert, qui valorise notamment le travail de la cuisine centrale. Très peu de cuisines centrales de villes de taille comparable à celle de Dijon bénéficient de ce label.*

*Elles sont trois : Montpellier, Tours et Bordeaux. Dijon est donc la quatrième.*

*Ce label a pour objectif de :*

- valoriser les cuisines centrales qui cuisinent plus de bio, de local, plus sain et durable ;*
- pouvoir augmenter la part du bio dans une logique de progrès. Nous continuerons donc - bien que nous respectons la loi Egalim ;*
- pouvoir relocaliser l'alimentation en restauration collective ;*
- répondre aux attentes de la société pour une alimentation plus saine, plus proche et plus durable.*

*Cette labellisation Ecocert est conditionnée à la satisfaction de nombreux critères, parmi lesquels la part du crédit alimentaire consacrée à l'acquisition de produits d'origine biologique, sous signe officiel de qualité, locaux, notamment la qualité nutritionnelle et la richesse des menus, et, enfin, l'absence d'OGM et d'additifs.*

*Bien que nous pourrions citer d'autres projets, en dernier point, la Ville de Dijon vient de bénéficier de la reconnaissance de l'Unicef comme « Ville Amie des enfants », avec cinq points. Le dossier a été retenu et l'Unicef a une attention particulière sur nos différents axes, notamment autour d'assurer le bien-être de chaque enfant, d'affirmer la volonté de lutter contre l'exclusion - toute forme de discrimination - et d'agir en faveur de l'équité, permettre et proposer un parcours éducatif de qualité pour chaque enfant et développer, promouvoir et valoriser tout en prenant en considération la participation de chaque enfant et des jeunes - c'est ce que nous menons actuellement dans le cadre de Génération Dijon.*

*Je vous remercie pour votre attention.*

**M. le MAIRE.** - *Merci à M. Lehenoff.*

*Sur ce rapport, y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Ah, si ! Mesdames Gerbet, Vuillemin et Renaud.*

*Donc Mme Renaud après Mme Gerbet, qui a levé la main la première.*

*La parole est à Mme Gerbet.*

**Mme GERBET.** - *Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, jeudi 15 septembre, dans un bâtiment préfabriqué de l'école des Marmuzots, plusieurs plaques du plafond sont tombées dans une salle où les enfants faisaient la sieste. Des plaques ont été remises, les enfants n'ont pas pu réintégrer le local immédiatement en raison des risques liés à l'amiante.*

*Cet accident, qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques, met en exergue la vétusté et la dangerosité des bâtiments préfabriqués sur lesquels nous vous alertons depuis des années.*

*Nous vous demandons de réaliser en urgence un diagnostic de tous les bâtiments préfabriqués encore utilisés à ce jour dans les écoles dijonnaises et de rendre publiques les conclusions.*

*Nous constatons également que les écoles sont en attente depuis des années de travaux indispensables pour le confort du personnel et des élèves - nous vous avons d'ailleurs saisi cet été au sujet des stores du groupe scolaire Château de Pouilly, dont le*

remplacement est demandé, en vain, depuis dix ans. Dans cette école - comme dans beaucoup d'autres - la température des classes par des journées très ensoleillées est souvent excessive, c'est pourquoi nous vous demandons, à nouveau, l'accélération du calendrier d'éradication des préfabriqués dans des écoles dijonnaises ainsi que du programme de rénovation thermique et de végétalisation des écoles.

Le retard accumulé est considérable, mais nous ne pouvons pas attendre 2031 pour assurer la sécurité et répondre à l'urgence climatique.

C'est aussi une question d'équité dans des conditions d'accueil et de réussite scolaire.

Nous avons les moyens financiers pour cet investissement, puisque la Ville de Dijon dispose de 80 M€ sur son compte au Trésor public. En raison de l'ampleur de la tâche, il faudrait également prévoir une assistance à maîtrise d'ouvrage en renfort des équipes déjà mobilisées dans les services de la Ville.

Merci.

**M. le MAIRE.** - Merci.

La parole est à Mme Renaud.

**Mme RENAUD.** - Merci. Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, le mardi 20 septembre, la commission Éducation Petite Enfance Sport s'est réunie et avec regret, les rapports, hormis la lecture du tableau des subventions sportives, n'ont pu nous être présentés faute de présence des adjoints en charge des dossiers.

Le rapport sur la rentrée scolaire ne nous a d'ailleurs pas été communiqué et personne n'était en mesure de répondre aux questions, ce qui pourtant est le lieu adéquat.

La Ville de Dijon affiche une politique très ambitieuse pour l'éducation, notamment pour sa restauration scolaire et l'accueil périscolaire et extrascolaire. Une restauration scolaire qui vise, je cite : « L'excellence en matière de qualité, sécurité sanitaire et développement durable, la priorité au bien-être des enfants dans l'accueil périscolaire et extrascolaire. »

Quand on se donne de tels objectifs, il faut ensuite être à la hauteur, et, hélas, ce n'est pas toujours le cas.

En effet, derrière ces effets de com', il y a parfois une réalité tout autre.

La réunion organisée lundi dernier, salle de Vosges, pour lancer la concertation Génération Dijon, a commencé à la dévoiler, notamment sur l'organisation des restaurants scolaires, sur le fonctionnement des locaux et les rythmes scolaires.

S'agissant d'abord de la restauration scolaire, dans de nombreuses écoles, la Ville ne peut pas offrir ce qu'elle affiche.

Par exemple, quand les enfants âgés de cinq ans doivent attendre le second service à 13 heures pour déjeuner alors qu'ils ont pris leur petit-déjeuner à 7 heures du matin, leur horloge biologique n'est pas respectée et la situation ne peut pas être jugée satisfaisante. Quant aux tours de table de cantine, prévus pour six enfants, sont installés huit enfants, on n'offre pas de bonnes conditions de déjeuner.

Le moment du repas n'est plus toujours, dans nos écoles, un moment de convivialité. Il peut parfois, hélas, être bruyant et bousculé, surtout si, dehors, se pressent les enfants qui attendent le deuxième service du déjeuner.

S'agissant des prix, le groupe Dijon autrement demeure réservé sur le fonctionnement actuel du système de tarification au taux d'effort, trop complexe, et surtout qui aboutit à des prix de repas importants pour les classes moyennes.

S'agissant à présent des locaux, il faut sans cesse réfléchir aux meilleures conditions d'accueil possible et à l'adéquation des bâtiments avec le nombre d'élèves. À cet égard, la suppression de l'école maternelle des Marmuzots, qui était à taille humaine et idéale pour l'épanouissement des jeunes enfants, est regrettable - comme le furent, à l'époque, les fermetures de l'école Baudelaire et Hauts de Montchapet.

Comment l'école Victor Hugo pourra-t-elle accueillir un nombre plus important d'enfants à la cantine dans de bonnes conditions ? Malgré plusieurs réunions, l'inquiétude demeure vive dans le quartier concerné.

*La sécurité aux abords des écoles, en particulier la sécurité routière, est un autre point de vigilance. On ne peut pas se satisfaire d'un coup de peinture au sol pour indiquer une zone 30. La situation propre à chaque établissement devait être étudiée et faire l'objet d'un plan d'investissement sur la durée du mandat.*

*Enfin, la question essentielle des rythmes scolaires mérite d'être débattue. Salle Devosge, elle a été refermée sans une autre forme de procès par un adjoint : « C'est notre choix pour le moment ». Fin de la discussion.*

*Rappelons que Dijon est isolée en France et dans sa propre métropole où une majorité de villes a opté pour la semaine de quatre jours. Le débat mériterait tout de même d'être ouvert, dans le respect des positions de chacun, d'autant que, dans le même temps, les TAP organisés en fin d'après-midi ne donnent pas vraiment satisfaction. Les activités extrascolaires promises ne sont pas au rendez-vous. Ces TAP se transforment, de fait, en temps de garderie.*

*Lors des discussions lundi dernier, salle Devosge, l'intervenant a bien rappelé la place prépondérante des parents, reconnus comme premiers éducateurs de leurs enfants. Il est donc primordial de tenir compte de l'avis des parents, comme celui des enseignants, pour faire évoluer le schéma actuel à Dijon.*

*Profitions de la concertation Génération Dijon pour améliorer les conditions d'accueil et d'enseignement des petits Dijonnais.*

*Les enfants ont besoin d'un environnement apaisé, rassurant, de calme et de sérénité. Il y a encore beaucoup de voies d'amélioration pour y parvenir.*

*Nous serons heureux, au sein de notre groupe, de participer à la réflexion collective en y apportant notre contribution.*

*Je vous remercie de votre attention.*

**M. le MAIRE.-** *Merci. Quelques éléments, monsieur l'adjoint Lehenoff - je compléterai également.*

**M. LEHENOFF.-** *Merci, monsieur le Maire.*

*Pour répondre aux quelques questions, en effet, je m'étonne quand même que le Plan Ambition Éducative, que vous aviez présenté - monsieur le Maire - en décembre 2021, n'ait pas été voté à l'unanimité. Au même moment, pour l'école des Marmuzots, on nous demandait de construire une autre école, et la semaine dernière, on nous demandait si ce n'était pas l'année de trop.*

*J'ai présenté des effectifs, qui, aujourd'hui, sont en baisse sur un plan démographique, ce qui explique, effectivement, la fusion avec Victor Hugo et l'augmentation de la place pour le restaurant scolaire est évidemment bien prévue.*

*Aujourd'hui, nous avons, en effet, une politique et une réflexion sur tous les temps de l'enfance, c'est-à-dire de 7 à 19 heures, à savoir les temps scolaires, périscolaires, mais aussi les temps extrascolaires.*

*Un autre point : pourquoi cela ne va-t-il pas plus vite ? Il me semble fondamental que les équipes enseignantes doivent pouvoir travailler dans de bonnes conditions - vous l'avez dit - notamment les travaux extérieurs peuvent se faire en avril et sur l'été en raison des conditions climatiques et sur les vacances. Nous sommes donc sur des durées extrêmement courtes.*

*Autre point sur les restaurants scolaires, je m'étonne aussi des retours négatifs, parce que nous avons installé des bornes de satisfaction - en travail conjoint avec l'INRAE - pour donner la parole aux enfants notamment sur le degré de satisfaction. Aujourd'hui, les chiffres sont éloquentes, nous sommes à environ 4/ 5. Pour vous donner une image, ce sont cinq smileys que les enfants peuvent sélectionner. Nous leur donnons la parole et avons donc un retour extrêmement positif, selon l'INRAE, qui étudie précisément cet aspect.*

*L'autre point, les rythmes scolaires. Il faut comparer ce qui est comparable et d'autres villes sont encore à quatre jours et demi - le rural et l'urbain, effectivement, ont d'autres contraintes. Je voudrais rappeler un élément historique - si vous me permettez, monsieur*

le Maire, de développer de manière très synthétique.

En 2011 - et même avant, 2008, 2009 - il y a eu la suppression de cette demi-journée sous le gouvernement Sarkozy, et, à partir de là, les syndicats enseignants, les fédérations d'éducation populaire, toutes les fédérations des parents d'élèves se sont mobilisés et ont porté différents engagements dans un manifeste qui s'appelle « L'appel de Bobigny ». Cet appel, qui - comme je le disais - représente toutes les composantes de l'éducation, indiquait dans son point n° 7 : « Il faut prendre en compte les préconisations de l'académie de médecine à propos de l'école primaire. Il faut donc alléger la journée et adapter le travail scolaire aux temps favorables et aux apprentissages, alterner et équilibrer dans la journée les différentes formes de regroupement, des différentes activités et disciplines [etc.] et refuser la semaine actuelle de quatre jours. » Madame Testud avait notamment mené une autre étude.

Un deuxième point aussi sur lequel je voudrais attirer votre attention : le Code de l'éducation nationale précise que « La semaine des quatre jours et demi reste la règle. La semaine des quatre jours est une exception. »

Et, enfin, ce n'est pas la Ville de Dijon qui décide des quatre jours et demi, c'est un projet éducatif, qui est présenté à la direction académique qui le valide ou pas.

(Madame Modde et M. Lovichi entrent en séance à 16 h 56.)

Je m'étonne des prises de position, parce que sur un conseil municipal en 2021 notamment, le projet éducatif de territoire avait été voté à l'unanimité. Ce projet éducatif, présenté à quatre jours et demi, a donc été voté à l'unanimité et, aujourd'hui, j'entends une partie de l'opposition qui s'oppose à la semaine des quatre jours et demi.

Un quatrième point - et j'en terminerai sur cet aspect. Une autre étude a été menée au moment de la réforme de la semaine des quatre jours et demi, mais elle n'avait pas été regardée, vue ou, en tout cas, eu cette vision : l'Institut des politiques publiques a évalué que 40 % des mères ne travaillaient pas le mercredi lors de la semaine des quatre jours. Les mères adaptaient leur emploi du temps professionnel en fonction de celui des enfants, et cette étude nous montrait, en 2017, qu'avec la semaine de quatre jours et demi, certaines catégories de femmes ont gagné en employabilité. Grâce à ces rythmes scolaires, les femmes ont donc pu revenir à des semaines de travail de cinq jours, et cette dimension nous a amenés à travailler sur l'égalité entre les femmes et les hommes - ce n'est notamment pas négligeable, je pense aux familles monoparentales.

Il nous reste un aspect, qui n'est pas de notre compétence, notamment une étude objective, mais sur l'aspect pédagogique de la semaine des quatre jours et demi.

Je vous remercie.

**M. le MAIRE.**- Merci. Quelques éléments pour compléter.

Nous faisons un effort absolument exceptionnel, nos écoles et nos enfants le méritent bien - ils le méritent bien - pour permettre sur une durée de rénover encore plus l'ensemble de nos écoles. Je rappelle tous les efforts que nous avons faits depuis 2002, et également pour supprimer progressivement les préfabriqués.

Madame Gerbet, je voudrais vous le dire, j'ai été voir dernièrement quelqu'un, qui avait affiché une pancarte devant chez elle : « Signez avec moi : Non à la fermeture de l'école Marmuzots » pour lui dire : attention, parce que, voyez vous, il faut absolument supprimer les préfabriqués, car cela peut être dangereux, vous avez raison.

Là, les expertises ont été faites. Il n'y a pas de danger pour les enfants. Le bureau de contrôle est passé avant et après les travaux. Cela prouve très bien qu'il faut supprimer cette école.

Nous allons donc regrouper les enfants à Victor Hugo, maternelle et élémentaire, c'est pourquoi nous avons déjà investi 540 000 € cette année sur l'école Victor Hugo. Ceux qui ont une phratrie étaient très gênés, parce qu'ils avaient un enfant en maternelle à Marmuzots et un à Victor Hugo. Là, tout le monde sera dans une très belle et grande école, qui sera encore plus rénovée. Nous avons donc commencé les investissements, c'est donc une bonne mesure.

Nous sommes tout à la fois très soucieux - cela vient d'être dit par Franck Lehenoff - du

sort des enfants, de la qualité de nos écoles, mais nous sommes aussi garants de la bonne gestion des deniers publics, madame - c'est ce que nous faisons. Il est de bon sens de regrouper une école en préfabriqué qui n'a plus que deux classes, parce qu'il y a de moins en moins d'enfants dans ce quartier - c'est la vie - avec une école où nous avons toutes les conditions pour bien accueillir les enfants de la maternelle jusqu'au CM2 avec une équipe enseignante performante.

Après, des considérations ont aussi été développées par Mme Renaud. J'ai pris quelques notes pendant que vous parliez.

Franchement, deux services, oui. Il y a toujours eu deux. J'ai eu des enfants - vous n'étiez pas née ; je vous rends hommage, voyez - et ils avaient deux services. Nous facilitons la vie le plus possible, mais n'oubliez pas que vous aurez partout un seul service. Il n'y a pas une ville en France où cela se passe ainsi - je ne parle pas des petites communes où cela peut arriver. Évidemment, quand on a vingt ou trente élèves, on peut tous les faire manger en une fois, mais quand on a des écoles avec 150 à 200 élèves, avec des classes qui se dédoublent en plus dans les quartiers de la politique de la Ville - et c'est une bonne chose, merci au gouvernement, je le dis - nous devons prendre des dispositions pour que la qualité alimentaire soit là - il faut commencer par là ; les certifications le prouvent - et la satisfaction des parents.

Je reçois beaucoup de lettres de protestation sur des tas de sujets dans la ville, mais concernant la qualité des repas servis aux enfants, tout le monde se félicite - nous les premiers - d'avoir gardé un service public de l'alimentation. En effet, la restauration scolaire, ici, est un service public et nous le garderons en régie. Nous nous en félicitons - je voudrais le dire ici avec force et conviction.

Sur le taux d'effort, nous avons déjà eu ces discussions plusieurs fois. Dans d'autres communes ou collectivités, on met un seul prix. Nous, nous essayons de faire comme notre engagement de gauche nous le permet, c'est-à-dire de faire que ceux qui ont le plus payent plus et ceux qui ont le moins payent moins avec un tarif à 0,50 €, sans augmentation cette année du prix des cantines, ce qui n'est pas le cas dans toutes les villes de France, notamment dans celles - malheureusement pour elles, ils n'y peuvent rien, c'est ainsi - qui sont en gestion privée avec une nourriture qui n'est sûrement pas aussi raffinée que celle que nous pouvons servir, ici, à nos enfants. Ce qui compte pour nous, c'est la qualité des repas des enfants. Sur leur environnement, oui, parfois, il y a du bruit, ce n'est pas toujours parfait - rien n'est jamais parfait, madame - mais, en la matière, nous faisons tout ce qu'il faut pour que cela se passe le mieux possible.

Les investissements, madame Gerbet, nous en faisons et en ferons encore beaucoup. Oui, il y a des endroits où cela a traîné pour changer des rideaux, mais il n'y a pas que trois écoles ici, il y en a beaucoup plus, nous sommes donc obligés d'y faire face.

Je rends hommage aux services qui suivent le mieux possible et d'ailleurs toutes les équipes d'enseignants, partout où nous sommes passés, se félicitent de la rapidité de la réponse des services - je voudrais les remercier publiquement.

Enfin, sur l'argumentaire de la durée du temps de travail des enseignants - et des enfants par là même - cela a été bien dit.

Je voudrais dire - c'est un argument, cela s'échange après tout - que les écoles privées, que je respecte, qui ont près de 3 000 enfants à Dijon, perdent 2,5 % d'élèves dijonnais. Les écoles publiques en perdent 0,8 %. Si ce que vous dites est exact, il devrait y avoir alors une vraie fuite des enfants dijonnais vers les écoles privées. C'est exactement l'inverse qui se passe. Je continue donc à penser que les écoles publiques à quatre jours et demi, leurs prestations, leurs locaux, leurs enseignants - ne les oublions pas - les ATSEM, le personnel qui y travaille, tout cela semble suffisamment attractif pour que les Dijonnais en soient heureux et satisfaits le plus possible, dans un monde où jamais rien n'est parfait.

Merci de votre participation les uns, les autres.

Sur ce rapport de communication, il n'y a pas de vote, et vous avez eu l'occasion, pour ceux qui le souhaitent, de vous exprimer.

## Délibération n°4

### **OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - Pourvoir les postes vacants au sein de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public**

M. le Maire donne lecture du rapport :

Conformément aux dispositions des articles L.1411-5 et L.1414-2 du code général des collectivités territoriales, la commission de délégation de service public et la commission d'appel d'offres doivent respectivement être composées par le maire ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Des délégués suppléants sont élus selon les mêmes modalités en nombre égal à celui des membres titulaires pour chacune de ces commissions.

Par délibération du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal a procédé d'une part à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants appelés à siéger au sein de la commission de délégation de service public et, d'autre part, à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants appelés à siéger au sein de la commission d'appel d'offres.

Par délibération du 13 décembre 2021, le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un délégué suppléant au sein des deux commissions précitées suite à la démission d'un de ses membres.

A l'issue de cette élection, la commission d'appel d'offres et la commission de délégation de service public étaient composées de :

Délégués titulaires : Madame MARTIN-GENDRE, Monsieur BORDAT, Monsieur DURAND, Madame DUTERTRE, Monsieur CHEVALIER

Délégués suppléants : Monsieur ROBERT, Monsieur BERTHIER, Madame BELHADEF, Monsieur LOVICH, Monsieur BOURGUIGNAT.

Monsieur BORDAT ayant démissionné de son mandat de conseiller municipal, les postes de délégués titulaires qu'il occupait deviennent vacants.

L'élection du nouveau délégué titulaire entraînant la vacance d'un poste de délégué suppléant, il convient également de procéder à l'élection d'un nouveau délégué suppléant.

L'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales dispose par ailleurs que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant ce mode de scrutin.

Il est donc proposé aujourd'hui de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour la commission d'appel d'offre et pour la commission de délégation de service.

**M. le MAIRE.** - *Soit on le fait à l'unanimité et je vous demanderai s'il y a des oppositions à le faire à l'unanimité à main levée, mais je demande d'abord s'il y a des oppositions à le faire ainsi. Il peut y avoir une autre personne candidate, et, si après, nous sommes tous d'accord pour le faire à l'unanimité, nous le ferons donc à main levée si vous en êtes d'accord.*

*Je commence par la première question : y a-t-il des oppositions à ce que nous le fassions à main levée ? Je n'en vois pas.*

*La parole est à M. Bichot.*

**M. BICHOT.**- *Monsieur le Maire, je ne comprends pas bien votre question. S'il s'agit de voter à main levée ou pas, nous n'avons aucune difficulté pour que cela se fasse à main levée. Simplement, nous souhaitons qu'il soit noté que Mme Gerbet et moi-même voterons contre cette proposition.*

**M. le MAIRE.**- *Si j'ai bien compris - il faut faire attention à être précis en droit - monsieur Bichot, vous n'êtes pas opposé à voter à main levée. Tout le monde est d'accord pour voter à main levée le remplacement de M. Bordat par Mme Belhadeuf et le remplacement de Mme Belhadeuf par M. Chateau. Est-ce bien cela, monsieur Bichot ?*

*(Monsieur Bichot le confirme.)*

*À ce moment, nous pouvons effectivement voter à main levée.  
Qui est contre ?*

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Il en est donc ainsi décidé, à main levée, que le remplacement sera celui qui a été effectué.*

*Je vous remercie les uns et les autres de nous avoir facilité ce vote, qui était quand même purement formel.*

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

**1 – de procéder** à l'élection d'un délégué pour siéger en qualité de titulaire à la commission d'appel d'offres en lieu et place du délégué titulaire démissionnaire,

**2 - de procéder** à l'élection d'un délégué pour siéger en qualité de titulaire à la commission de délégation de service public en lieu et place du délégué titulaire démissionnaire,

**3 – de procéder** à l'élection d'un délégué pour siéger en qualité de suppléant à la commission d'appel d'offres afin de pourvoir le poste devenu vacant suite à l'élection du délégué

titulaire,

4 - **de procéder** à l'élection d'un délégué pour siéger en qualité de suppléant à la commission de délégation de service afin de pourvoir le poste devenu vacant suite à l'élection du délégué titulaire.

S CRUTIN	POUR : 48	ABSTENTION : 8
	CONTRE : 2	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT PROCURATION(S)	4

### **Délibération n°5**

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - Désignation des représentants de la Ville de Dijon au sein d'organismes extérieurs**

M. le Maire donne lecture du rapport :

L'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs, dans les cas et conditions prévus par les dispositions du code et des textes régissant ces organismes ».

L'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales ajoute qu'il peut être procédé à tout moment, et pour le reste de la durée des fonctions assignées aux membres ou délégués de ces organismes, au remplacement de ceux-ci par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Pour rappel, le conseil municipal dans ses délibérations du 10 juillet 2020, 14 septembre 2020 et 13 décembre 2021 a procédé à la désignation de ses représentants au sein des organismes extérieurs objets des remplacements ci-après exposés.

Par ailleurs, l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant ce mode de scrutin.

1 – Désignations en remplacement de Monsieur Benoît BORDAT

### **Conseil d'école Petites Roches**

M. Joël MEKHANTAR- Titulaire

### **Collège Carnot**

Mme Catherine DU TERTRE - titulaire

Mme Dominique MARTIN-GENDRE – suppléante (en remplacement de Mme C. DU TERTRE)

### **Syndicat intercommunal de sauvegarde et de mise en valeur du plateau sud dijonnais**

#### **(SIPLASUD)**

Mme Dominique MARTIN-GENDRE - suppléante

Les membres titulaires et le second suppléant restent inchangés

#### **Club des territoires « Un plus Bio »**

M. Philippe LEMANCEAU - suppléant

Le membre titulaire reste inchangé

2 – Autres remplacements

#### **Fédération départementale des centres sociaux**

Madame Françoise TENENBAUM remplace M. Hamid EL HASSOUNI en sa qualité de titulaire.

Le membre suppléant reste inchangé

#### **Conseil d'école publique Chevreul**

M. Philippe THIRION remplace Mme Nadjoua BELHADEF en sa qualité de titulaire

#### **Conseil d'école publique Colombière**

Mme Stéphanie VACHEROT remplace Mme Océane CHARRET-GODARD en sa qualité de titulaire

#### **Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ)**

M. David HAEGY remplace Mme Marie-Odile CHOLLET en sa qualité de titulaire

M. Jean-François COURGEY remplace M. David HAEGY en sa qualité de suppléant

***M. le MAIRE.- Si vous avez des oppositions, manifestez-le quand je le dirai - vous***

pouvez d'ailleurs le faire à chaque fois. Au conseil d'école Petites Roches, M. Joël Mekhantar deviendrait titulaire.

La parole est à M. Bourguignat.

**M. BOURGUIGNAT.**- Par anticipation, nous nous abstenons sur l'ensemble des désignations proposées.

**M. le MAIRE.**- Merci.

La parole est à M. Bichot.

**M. BICHOT.**- Même chose pour notre groupe Agir pour Dijon.

**M. le MAIRE.**- C'est noté. Monsieur Sibert ?

**M. SIBERT.**- De même, abstention.

**M. le MAIRE.**- C'est noté. Et monsieur Muller, également ?

**M. MULLER.**- Également.

**M. le MAIRE.**- D'accord, les abstentions sont notées. Il en est ainsi décidé pour les groupes et les indépendants qui l'ont manifesté - pas tous, je voudrais le dire ; cela ne m'a pas échappé.

Il est procédé au vote à main levée.

Résultat du vote :

Pour : Majorité

Contre : 0

Abstentions : 10

- Rapport adopté.

Il y a eu des abstentions. Toutes ces désignations sont ainsi validées.

Je vous en remercie.

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

1 – **de procéder** aux désignations des représentants au sein des organismes visées ci-dessus.

S  
CRUTIN

POUR : 48

ABSTENTION : 10

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT  
PROCURATION(S) 4

## **Délibération n°6**

### **OBJET : FINANCES - Tarifs des billets d'entrée et prestations du Pôle Culturel de la Cité de la Gastronomie et du Vin de Dijon – compléments au rapport du 21 Mars 2022 et du 21 Juin 2022**

M. DESEILLE donne lecture du rapport :

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal, la fixation des tarifs complémentaires et droits de place relatifs aux billets et prestations (ateliers, visites théâtralisées...) vendus au Pôle Culturel de la Cité de la Gastronomie et du Vin de Dijon.

Il vient compléter, après quelques semaines de fonctionnement du Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, les premiers tarifs délibérés en Conseil Municipal du 21 Mars 2022 et en Conseil Municipal du 21 Juin 2022 ;

#### **1/ Rappel des Modalités de gestion des paiements**

Afin de piloter de façon rigoureuse les recettes issues des ventes et remises de billets, en ligne ou sur site, la Ville s'est dotée d'un dispositif de billetterie spécifique opéré par la société INGENIE.

Par ce biais, les visiteurs peuvent acheter des billets leur permettant d'accéder à des visites/animations organisées uniquement par la Ville mais aussi à des billets couplés (offre VILLE + offre d'un des partenaires de la Cité).

Les gratuités et les tarifs réduits votés pour l'accès aux activités du Pôle Culturel seront aussi intégrés dans ce système de billetterie, ce qui en permet le suivi précis.

Dans le cas des billets couplés, l'outil de billetterie permet de répartir entre la Ville et les partenaires les recettes encaissées, sans que le visiteur ait à faire plusieurs manipulations et en toute lisibilité pour les services fiscaux.

Des tableaux de bord permettent un suivi fin de la fréquentation du Pôle Culturel par produit et par type de visiteurs.

#### **2/ Détail des nouveaux éléments tarifaires**

##### **a) Réductions à la boutique du Pôle Culturel :**

- 10 % de réduction (sauf sur les livres) pour les personnes porteuses du PASS ANNUEL de visite

- 5 % de réduction sur les livres pour les personnes porteuses du PASS ANNUEL de visite

##### **b) Prestations payantes : compléments et ajustements**

- **Ateliers découverte organisés par des prestataires (chocolats, épices, café, art floral)**

Ajout d'un tarif revendeur professionnel : 16,50 euros par personne

- **Ateliers de médiation culturelle incluant des dégustations de produits (ex : A la table des rois, moisi-pourri, les galettes...)**

Tarif adultes et enfants de plus de 12 ans : 6 euros

Tarif enfants de moins de 12 ans : 4 euros

Tarif famille (1 adulte + 1 enfant) : 8 euros

- **Ateliers de médiation culturelle pour tous les SCOLAIRES (Dijon et Hors Dijon)**

Tarif avec dégustation de produits : 4€

Tarif sans dégustation de produits : 2€

- **Forfait Journée à la Cité pour des centres de loisirs, classes, incluant uniquement des activités avec les médiateurs (le pique-nique est pris en charge par les centres de loisirs)**

- 8 euros par enfant

- Gratuit pour un accompagnant par groupe de 8 enfants – au-delà, 8 euros par adulte

- **Forfait visite guidée d'une seule des expositions : annule et remplace les tarifs votés pour ces visites le 21 juin 2022**

- 4 euros par personne tarif normal –

- 3,50 euros tarif réduit (pour les groupes à partir de 10 personnes et les personnes bénéficiant des tarifs réduits aux expositions)

- 3,00 euros tarif revendeurs

- **Le tarif réduit des espaces culturels pour les personnes en situation de handicap (sur justificatif), s'applique aussi à leur accompagnant.**

**c) Gratuités :**

Billet gratuit aux espaces culturels (expositions permanentes/expositions temporaires) pour les enfants de – de 4 ans.

**L'accès à la chapelle des climats** sera gratuit pour tous les visiteurs jusqu'à la fin de l'année 2022.

**M. le MAIRE.- Merci.**

*Sur ce rapport-bilan, y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je vois en premier M. Bichot, ensuite MM. Bourguignat et Muller.*

*La parole est à M. Bichot.*

**M. BICHOT.-** *Monsieur le Maire, et chers collègues, la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin a ouvert ses portes le 6 mai dernier et, malheureusement, elle ne rencontre pas le succès escompté. Ce rapport sur un nouvel ajustement à la baisse des tarifs publics de la CIGV nous donne l'occasion de vous faire part de trois préoccupations.*

*Tout d'abord, sur le déficit de fonctionnement supporté par la Ville de Dijon au titre de cette opération, la CIGV devait s'autofinancer, nous en sommes très loin.*

*Nous n'avons pas pu obtenir de chiffres précis en commission des finances, mais nous pouvons déduire des indications disponibles que, face à un coût de fonctionnement de 3,5 M€ pour la Ville - montant prévu au budget primitif 2022 - les recettes seraient plutôt de 0,5 M€. Le déficit annuel pourrait donc s'élever à 3 M€.*

*Combien de temps supporterons-nous un déficit de cette ampleur ? Faut-il craindre des surcoûts au titre d'engagements que vous auriez pris envers des opérateurs privés ?*

*En second lieu, sur les mesures prises pour renforcer la fréquentation de la CIGV, évitons de porter préjudice à d'autres secteurs ou activités à Dijon. Attention de ne pas déshabiller Pierre pour habiller Paul, car nous pourrions perdre sur les deux tableaux. Cela va du détournement des lignes de bus ou navettes électriques au transfert de manifestations sur ce nouveau site. Par exemple, récemment le Brunch des Halles ou le festival Fenêtres sur Courts ou encore à l'accueil de congrès au détriment d'autres structures dijonnaises.*

*Enfin, sur le terrain restant à aménager au sud de la CIGV, pour lequel vous envisagez une tour de quinze étages avec un concours d'architectes, nous souhaitons mettre en garde contre la démesure de ce projet qui porterait atteinte au patrimoine et à la qualité du site. La densification est déjà très forte de ce secteur et 700 logements ont déjà été livrés sur le site même de l'ancien hôpital général.*

*Nous vous invitons, à nouveau, à saisir l'opportunité historique d'opter pour un parc reliant la terrasse Berbisey et les berges de l'Ouche avec des passerelles inspirées de Gustave Eiffel pour rejoindre le port du canal.*

*Merci pour votre attention.*

**M. le MAIRE.-** *Merci. Deux, trois mots.*

*Vous avez tellement envie que cela ne marche pas, que cela transparaît dans vos interventions. Vous en êtes à vous dire : n'y a-t-il pas un accord secret ? Non, il n'y en a pas.*

*Un bilan sera tiré au bout d'un an. Nous avons dit que nous ferions un point provisoire à la rentrée d'été, ce que nous avons fait. Ce point provisoire nous apparaît comme une réussite pour le moment.*

*Je rappelle que nous avons chiffré la fréquentation - je parle en lien avec M. Deseille - pour la partie évidemment Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, hors cinéma, de l'ordre de 400 000 visiteurs pour l'année. Nous sommes à plus de 200 000, hormis le week-end qui vient de s'écouler, à 220 000 en plus de quatre mois, nous sommes donc bien dans les clous.*

*Je n'aurai pas l'outrecuidance de comparer à d'autres lieux où l'on voit, de temps en temps, plus de journalistes que de visiteurs dans une journée - ce n'est pas très loin, à une quarantaine de kilomètres, vous voyez ce que je veux dire - et le déficit est assumé par la collectivité.*

*Il faut essayer de faire des choses pour faire bouger, c'est donc ce que nous avons fait avec la réhabilitation d'un lieu qui, dans beaucoup de villes, est une friche hospitalière - je le redis ici. Imaginez quelles seraient vos réactions si nous avions, à la place de cette magnifique Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, une friche hospitalière en délabrement, dont la vue n'était pas très encourageante. Tous ceux qui ont*

travaillé à l'ancien hôpital général viennent voir en disant : « C'est magnifique ! Là, c'était l'internat. » Etc.

Cela marche donc bien et ne nuit pas à l'activité commerciale du centre-ville - c'est encore ce qui est le plus extraordinaire. C'est ce qui était supposé dans votre intervention. Le centre-ville a aussi battu des records historiques de fréquentation cet été des touristes et des Dijonnais. Toutefois, ce qui est vrai, c'est qu'en juillet, août, les Dijonnais font comme dans les autres villes, ils s'en vont en vacances et sont moins là. Il y a donc, en effet, moins de Dijonnais en été qu'à partir de maintenant. Pourtant, il y a toujours autant de touristes.

La ville va donc bien, tout va bien et le Brunch des Halles ne fait que terminer son cycle habituel - je voudrais d'ailleurs féliciter celles et ceux qui l'ont organisé, dans des conditions difficiles, parce qu'il y a un manque de personnel aujourd'hui ; c'est le vrai sujet. Quand le Brunch des Halles se termine, le Brunch de la Cité peut commencer pour le bonheur des uns et des autres.

Enfin, sur les résidences - je regardais - vous savez qu'il faut absolument que nous construisions des logements. J'en parlais avec Pierre Pribetich, nous aurons à accueillir une unité de 120 gendarmes mobiles. Ils ne viennent pas tout seuls, mais avec des familles. On peut donc considérer qu'il y aura 250 personnes à loger en plus. Nous sommes contents de les accueillir sur la métropole. Il faut donc construire des logements pour les accueillir.

J'entendais dire à un moment : pourquoi vous construisez des logements ? Nous en construisons parce que pas loin de 5 000 demandes uniques de logement sont non satisfaites, plus les demandes de changement de logement, nous montons à 9 000 environ - Mme Akpinar-Istiquam et M. El Hassouni pourraient le confirmer - et il y a ceux qui arrivent.

Figurez-vous, il y avait beaucoup de monde samedi, j'y suis allé. J'étais très content, parce que des personnes qui habitent une nouvelle résidence, dont le nom m'échappe à cet instant, m'ont dit : « Nous sommes des Parisiens qui viennent habiter à Dijon et sommes installés à Dijon. C'est formidable. » Ils m'ont dit des choses très gentilles sur moi, sur la raison de leur venue, que je ne répéterai pas, car cela pourrait vous gêner.

Nous sommes une ville qui attire. Cela marche bien, tout va bien.

Oui, il y aura sûrement un déficit, nous l'assumerons. Le moins élevé possible, oui, nous faisons tout pour et nous verrons le budget général de la Ville le moment venu. Voilà.

Soutenez-nous plutôt ! Encouragez-nous ! Dites que tout n'est pas parfait, mais que cela marche bien plutôt que de dire que cela ne marche pas. Non, cela marche.

En effet, chaque fois qu'on lance un projet de cette ampleur, on se pose des questions et si on ne l'avait pas fait, nous serions vraiment irresponsables. Est-ce que cela va marcher ? Y aura-t-il du monde ? Est-ce que ce sera une réussite ? Regardez ce qui s'est passé à Lyon. On voit que nous avons pris un autre choix. Pour le moment, il semble que les visiteurs étrangers touristes et Dijonnais soient au rendez-vous, mais nous n'avons pas fini les bonnes surprises.

La parole est à M. Bourguignat.

**M. BOURGUIGNAT.**- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport sur les tarifs de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin est effectivement l'occasion de faire le point sur le lieu et notamment de commenter les premiers chiffres de fréquentation récemment publiés.

Hélas, il confirme les observations que chacun a pu faire en se rendant sur place cet été : il y a encore peu de monde dans les allées.

Les projections, rendues publiques, pensent que les objectifs initiaux ne seront remplis en année pleine qu'entre 55 et 60 %.

Alors, pour essayer de booster ces chiffres, plusieurs événements dijonnais sont

déplacés à la Cité, comme Show les papilles, samedi dernier, qui a quitté le bel écrin de la rue Sainte-Anne, ou encore le Brunch du dimanche qui ne sera donc plus le Brunch des Halles puisqu'il sera celui de la Cité.

À nos yeux, ces déplacements ne peuvent pas être la seule réponse à la situation que nous connaissons.

Mon idée n'est pas de blesser, ni d'accabler et encore moins de se moquer de ces débuts timorés. Non, mon propos est de dire qu'il est encore temps de faire preuve de lucidité et de rectifier, d'autant qu'il y a une quasi-unanimité pour reconnaître la qualité de la restauration patrimoniale de l'ancien hôpital général. L'écrin est donc superbe.

À nos yeux - mes chers collègues - la Cité de la Gastronomie, et, singulièrement, le Village gastronomique souffrent d'un manque de lisibilité. Pour le dire très simplement : on ne sait pas vraiment quand il faut y aller.

S'agit-il, en quelque sorte, d'un marché permanent ? Dans ce cas, les quelques boutiques alimentaires sont insuffisantes pour constituer une offre solide. Ce n'est évidemment pas souhaitable d'avoir un marché là-bas, puisque nous avons déjà le marché des Halles et ceux de quartier. De plus, comment l'articuler avec un cinéma et un espace culturel ? Pour le dire avec humour : on n'imagine pas vraiment quelqu'un aller acheter un poisson avant ou après une séance de cinéma.

**M. le MAIRE.-** Détrompez-vous !

**M. BOURGUIGNAT.-** Si ce n'est pas un marché, s'agit-il d'un espace de loisirs avec un cinéma et des expos où l'on pourrait manger un morceau avant ou après sa séance ? Dans ce cas, pour prendre un verre le soir, il y a le sympathique bar à bière - le Bamagotchi - mais c'est le seul endroit où on peut répondre à cette vocation.

Troisième option - et ce serait plutôt mon intuition - le site ne doit-il pas évoluer vers un food court à la française, avec des produits de qualité et de proximité, à toute heure de la journée, et notamment le soir, après le travail ? Vous pourriez aller entre amis ou en famille prendre un verre, grignoter quelques bons produits bourguignons, une planche de charcuterie, des œufs en meurette, une assiette d'escargots - la liste n'est pas exhaustive. À notre sens, dans le format actuel, la Cité de la Gastronomie mélange un peu les différents concepts, brouille son message et perd donc des visiteurs potentiels.

Notre position n'a pas changé. Nous voulons que cela marche, et, pour cela, il ne faut pas édulcorer ou masquer une certaine déception, mais se mettre autour d'une table et rectifier. Avec un peu d'audace et de travail constructif, la Cité peut encore devenir pour les Dijonnais, comme pour les touristes, un lieu animé, convivial, qui ancre l'identité gastronomique de la ville.

Je vous remercie.

**M. le MAIRE.-** Merci. Avant de donner la parole à M. Muller, M. Deseille veut donner quelques éléments.

**M. DESEILLE.-** C'est vrai que j'aime mieux les propos de M. Bourguignat, qui essaye d'être constructif, par rapport à ceux de M. Bichot.

**M. le MAIRE.-** (hors micro) Il fait semblant !

**M. DESEILLE.-** Oui, il fait semblant, parce que des trucs m'échappent.

C'est vrai - monsieur le Maire, vous l'avez dit - il y a deux façons d'aborder un tel projet. Soit on veut être fossoyeur, soit on veut être ambassadeur. Je pense que certains ont opté pour la case fossoyeur et attendent comme des vautours que la proie n'aille pas. C'est vraiment cette impression d'être fossoyeur et d'être ambassadeur, de vouloir amener des amis, des entreprises, faire tourner la cuisine expérientielle.

Quand j'entends M. Bourguignat dire : « Faire ses courses là-bas, la poissonnerie ne marchera pas », mais y êtes-vous allé récemment ? C'est trois cents couverts jour le

samedi. Vous parlez de food court, mais nous l'avons fait ! Il se met en place. Certes, au début, ça ne l'était pas, mais c'était en mai. Là, nous sommes en septembre. Le food court est partout, il y a même une camionnette Citroën food truck à l'intérieur ! La poissonnerie, c'est 300 couverts jour ! Trois cents le samedi et le dimanche ! Vous imaginez ce que cela fait ?

Après, on dit qu'on ne peut pas manger sur place ! Vous allez prendre votre poisson, le faites peser et ils vous le font après gratuitement à la plancha avec des légumes, etc. dans les allées.

De dire qu'il faut transformer en food court, merci de l'information ! Il y a quelques semaines de retard ! Cela existe déjà.

Vous dites : mettons-nous autour d'une table, je vous propose de nous mettre autour d'une table, là-bas, et nous discuterons.

Végétalisation : nous avons commencé et mis trente-six plantes de nos serres pour améliorer cette végétalisation dans les allées. Il reste encore à faire.

Quand vous dites qu'il n'y avait personne cet été, c'est sûr que si vous y alliez à 14 heures entre mi-juillet et mi-août, on ne pouvait pas aller, il faisait tellement chaud avec la canicule que l'on s'est rendu compte que la Canopée était une fournaise et les gens venaient tous après 17 heures, dans les deux à trois dernières heures. Des brumisateurs et des voiles d'ombrage ont été mis en place.

On essaye doucement. À chaque fois, nous apprenons et écoutons ces critiques, mais il faut les mettre dans le bon temps, le bon tempo, et dire qu'il faut faire un food court, merci, monsieur Bourguignat, mais nous venons de le faire depuis un mois !

Vous allez à la poissonnerie, à la boucherie, maintenant à la cuisine expérientielle - je n'ai pas vu beaucoup de présents de l'opposition là-bas - il y avait 500 personnes et beaucoup de Dijonnais ont dit : « Super, c'est sympa. C'est ce que nous attendions. » Cette cuisine expérientielle est un peu le cœur de réacteur de cette Cité, qui permettra aussi d'attirer beaucoup de monde.

Ce week-end, la cave à vin a été inondée de personnes, et nous en sommes très fiers. Tout à l'heure, monsieur Bichot, vous parliez d'arrêter le Brunch des Halles. Il ne s'arrête pas ! Je suis désolé, mais chaque année, le Brunch des Halles s'arrête début ou mi-septembre. Il reprendra l'année prochaine début juin et s'arrêtera, comme d'habitude, mi-septembre. Pendant ce temps, le Brunch de la Cité arrivera d'ici quinze jours à trois semaines. Ce n'est pas du tout un transfert, c'est une nouvelle création. Si les deux peuvent vivre ensemble après - tant mieux et c'est ce que je souhaite.

Être constructifs, nous le sommes.

Quand vous dites que nous serons à 50 % en fin d'année des estimations - M. le Maire vous l'a dit - c'est 450 000 personnes sur la partie où nous sommes déjà à plus de 200 000. Si vous comptez le week-end inaugural, nous sommes à plus de 220 000 en quatre mois ! Nous sommes donc largement dans le tempo. Nous pouvons travailler encore plus. Créer des événements - nous nous en sommes rendu compte, et je rappelle encore une fois que ce programme est important, il y a un gros travail des services dessus - ce n'est pas déshabiller le centre-ville, bien au contraire. Quand vous allez dans les restaurants du centre-ville, tous les patrons vous disent qu'ils ont eu beaucoup d'étrangers et ces étrangers sont venus, attirés par le label Unesco de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin. Cela a profité aux restaurants de la place de la Libération, de celle d'Émile Zola et d'ailleurs.

C'est donc un vrai outil d'attractivité énorme, à la fois pour la ville - bien sûr - la métropole, le département et la région - cela attire énormément.

Il faut en faire la propagande. Surtout, soyez-en les ambassadeurs et n'allez pas véhiculer des idées fausses - c'est absolument ridicule.

Je vous remercie.

**M. le MAIRE.**- Merci. Je vais donner la parole à M. Muller, mais je voudrais juste dire un mot.

Finalement, il ne faut pas être conservateur, monsieur Bourguignat ! Il faut avoir

de l'audace. Il s'agit donc d'un projet tout à fait innovant, qui est exceptionnel dans notre pays.

Je rappelle que nous avons répondu à un appel à projets en 2012 et que nous l'avons remporté - comme nous avons remporté l'appel à projets sur l'OIV, qui est maintenant installé à la Cité de la Gastronomie - que l'école Ferrandi vient de m'apprendre qu'elle veut s'installer avec un Master sur Dijon. C'est tout cela que vous devriez plutôt valoriser, car s'il n'y avait pas la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin à Dijon, il n'y aurait pas l'école Ferrandi, et, maintenant, Vatel veut venir s'installer ! Voilà ! Dijon, c'est la ville de la gastronomie - ce n'est pas la seule en France, nous le savons très bien - mais ce n'est pas que l'escargot ou les œufs en meurette - c'est assez conservateur quand même ! Regardez tous les chefs cuisiniers ici qui viennent d'origine japonaise, personne ne s'en plaint. Ils sont étoilés et honorés partout dans notre pays et nous sommes très fiers de les avoir, de la même manière que nous formons, à travers l'école Ferrandi, des jeunes - souvent d'ailleurs d'origine japonaise - qui iront à travers le monde et qui auront été formés dans une grande école française, l'école Ferrandi. C'est de cela dont on ne parle jamais !

Quant au marché, je ne sais pas si c'est vous ou M. Bichot qui avez dit : le marché des Halles. Oui, il n'ouvre que trois jours par semaine et il n'y a pas de marché le dimanche. C'est un manque à Dijon. J'ai essayé plusieurs fois de faire en sorte, avec mes adjointes concernées - Mme Koenders d'abord, Mme Juban ensuite et Mme Belhadeuf aujourd'hui - d'avoir les halles, marché ouvert, le dimanche, mais vu les loyers tellement faibles sous les halles, ils n'ont pas besoin de faire plus de trois jours de marché par semaine. Il faut se l'entendre dire ! Évidemment, allez-y, répétez-le pour que cela fasse un peu de buzz - je sais tout cela - mais il n'empêche que c'est la vérité. Il n'y a d'ailleurs plus un poissonnier sur Dijon hormis aux halles ou alors, il faut aller à La Boulonnaise, à l'extérieur. Mais là-bas (à la Cité), il y a un poissonnier ! C'est un MOF et 7j/7 ! Hier encore, à 19 heures, vous pouviez y acheter des poissons - c'est ce que j'ai fait pour manger hier soir. On peut aussi manger du poisson et changer de poisson d'ailleurs - pas toujours du cabillaud, cela permet de le préserver. Il faut toujours penser à la nature quand on fait ces choses-là.

La parole est à M. Muller.

**M. MULLER.** - Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, je profite de cette prise de parole pour un petit message personnel. Je souhaite une bonne retraite à un des agents - une des agents - de Dijon pour qui c'est le dernier conseil municipal ce soir - elle se reconnaîtra. J'ai fait quelques bureaux de vote avec elle et je lui souhaite une excellente retraite.

Concernant maintenant ce rapport, je me considère ni fossoyeur ni ambassadeur, en tout cas dans cette forme de tourisme qui est prônée par cette Cité de la Gastronomie. En revanche, nous faisons quelques propositions - nous ne sommes donc pas fossoyeurs.

Ce rapport, qui intervient suite au bilan estival de la fréquentation, où l'on constate que les touristes ont été timidement au rendez-vous, nous saluons le constat honnête d'une absence d'attrait des Dijonnais et Dijonnaises, même si, par rapport à Show les papilles qui existe depuis plusieurs années, qui est une manifestation plutôt conviviale et intéressante, on voit que cela fonctionne lorsque l'on met de la convivialité, que les Dijonnais investissent le lieu.

La tarification, objet de ce rapport, est sans doute un levier pour remédier à ce manque de fréquentation, d'où notre proposition de mettre la gratuité d'accès pour l'ensemble des habitants. Néanmoins, la tarification, si attractive soit-elle, restera insuffisante sans repenser l'offre de services proposée.

Vous connaissez notre capacité à vouloir réajuster et repenser les projets quand ceux-ci ne semblent pas correspondre aux besoins des habitants.

Le moment est sans doute venu de passer de la Cité de la Gastronomie à la Cité de l'autonomie alimentaire. L'année dernière, dans ce même conseil et dans une tribune

ensuite, nous appelions à dépasser la vitrine haut de gamme à destination des touristes pour évoluer vers un équipement de la vie quotidienne, garante des droits à une alimentation de qualité pour toutes et tous.

Concrètement, cette idée se traduit par des cours de cuisine, l'éducation au goût, le jardinage, les formations à la nutrition et, bien sûr, plutôt que de vendre uniquement des produits haut de gamme inaccessibles, la CIGV pourrait être un lieu de vente pour les producteurs locaux et biologiques locaux.

On sait votre intérêt pour les idées de notre programme, c'est pourquoi nous saisissons cette occasion pour ouvrir votre réflexion.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le MAIRE.-** Merci, monsieur Muller. Quelques compléments, remarques, réponses, éléments.

**M. DESEILLE.-** Avec tout le respect que j'ai pour vous, monsieur Muller, si vous n'êtes pas fossoyeur, il faut me dire ce que vous êtes, car, franchement, de dire qu'il n'y a pas de fréquentation ! Il y a eu 200 000 personnes ! Il faut que je le dise comment ? Que je monte sur la table ?

**M. le MAIRE.-** 220 000.

**M. DESEILLE.-** Mais 18 000 sur le week-end inaugural, cela fait presque 220 000 et 12 000 ce week-end ! Nous sommes donc, jusqu'à hier, pratiquement à plus de 240 000 ! Et non, il n'y a pas assez de monde ! La fréquentation, pour vous, cela veut dire quoi ? Vous dites qu'il n'y en a pas pour tout le monde, c'est un truc de riche, mais êtes-vous allé là-bas ? Le poisson, vous avez par exemple une assiette avec un demi-tourteau, quatre écrevisses, des bulots pour 15,37 € ! Allez trouver cela ailleurs ! Avec du pain, du beurre, un petit verre de vin - mais c'est en plus - et vous dites que c'est cher ! Mais attendez, 15,37 € le plateau ! Il y en a pour tout le monde ! Les produits sont locaux, départementaux, beaucoup sont des circuits très courts, courts, et vous dites qu'il n'y en a pas pour tout le monde ! Franchement, si vous appelez cela être ambassadeur de la Cité ! Vous dites faire des propositions, mais ce que vous proposez, nous le faisons déjà ! Il y a des produits locaux.

Allez interroger, voir vous-même, parce que j'ai l'impression que vous n'y êtes pas allé.

Pour la petite histoire, monsieur Bichot, ça ne s'appelle plus la terrasse Berbisey, mais l'allée Bernard Loiseau, et je vous invite à vous y rendre.

**M. le MAIRE.-** J'ai écouté. Bien sûr qu'il y a des produits locaux, il y a du 100 % Côte-d'Or à peu près partout.

Y en a-t-il trop à mon goût ? Non, à partir du moment où cela veut dire quelque chose et que ce n'est pas une étiquette que l'on met, comme cela, sur des produits. Voilà.

Samedi, il y avait, par exemple, quelque chose dont vous ne parlez pas parce que vous ne parlez jamais des projets qui réussissent. Ce n'était pas rien d'implanter Cuisine mode d'emploi à Dijon, mais savez-vous ce que c'est ? Êtes-vous déjà allé manger du pain ou des croissants de Cuisine mode d'emploi ? Ils étaient là samedi, toute la journée, sont restés jusqu'à 11 heures du soir, et j'ai encore pu leur acheter un morceau de pain à 11 heures du soir - j'adore ce qu'ils font. Il y a même des petites galettes à la graine de moutarde - je vous les conseille. Voyez, on peut aussi être conservateur et en même temps novateur - ce que vous devriez faire, monsieur Bourguignat.

Peut-on se dire, d'après vous, combien de visiteurs y a-t-il chaque année, par exemple, sur un site archéologique, qui coûte très cher, dans le nord du département ? Cent dix mille, cent vingt mille, des écoliers à 90 %. Très bien. S'il y en a 200 000, tant mieux, mais c'est pour vous donner des ordres de grandeur. Au muséum Jardin des

*Plantes à Dijon - muséum d'Arquebuse, un des muséums de province où il y a le plus de visiteurs, c'est 120 000 visiteurs. Je cherche des exemples.*

*Nous finirons donc l'année avec la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin qui aura fait plus de 400 000 visiteurs ! Quatre cent mille visiteurs, c'est l'Hôtel-Dieu de Beaune, le Musée des Beaux-Arts quand il fonctionne bien en année pleine sans la covid. À part Vézelay, qui est un lieu historique, je crois que nous sommes dans les plus hautes fréquentations de tourisme et d'habitants de la région. J'ai oublié ?*

**M. MEKHANTAR.-** *Paray-le-Monial.*

**M. le MAIRE.-** *Oui, c'est vrai, mais c'est assez limité et un peu plus orienté, j'allais dire. Nos amis de la fraternité de Saint Pie X peuvent y aller en pèlerinage à genoux ! Sur ce rapport, la parole est à Christine Martin.*

**Mme C. MARTIN.-** *Merci, monsieur le Maire.*

*Monsieur le Maire, mes chers collègues, on a beaucoup parlé de l'art de la gastronomie, on peut évidemment aussi parler de culture sur ce site de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin.*

*J'invite tous les Dijonnais et Dijonnaises à l'écoute ce soir, mais vous aussi, mesdames et messieurs - cher Laurent Bourguignat - à aller vous promener au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine - le 1204 - un endroit formidable. Nous y avons accueilli récemment l'adjointe à la culture de la Ville de Reims qui venait voir comment nous nous y étions pris pour faire la création de ce lieu. Avant les Journées du patrimoine, nous étions déjà à plus de 35 000 visiteurs dans ce Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine. La chapelle Sainte-Croix de Jérusalem - dont a parlé François Deseille - qui est un petit bijou, un joyau, totalement gratuit - comme le 1204 - dans l'enceinte de la Cité Internationale de la Gastronomie ne cesse de voir passer des visiteurs ébahis par le travail de restauration mené là-bas. Et puis que dire des expositions qui sont ludiques, interactives, formidables ? On a vu les visiteurs se présenter tout l'été pour voir l'exposition Pâtisserie, les autres expositions qui concernent la cuisine. Allez jouer au jeu Panique en cuisine avec vos amis, vos enfants, votre famille ! Bref, c'est un lieu de culture et un lieu d'art et de gastronomie.*

*J'ai terminé.*

**M. le MAIRE.-** *Merci. Une information complémentaire.*

**M. DESEILLE.-** *Par rapport aux produits locaux, pour répondre notamment à M. Muller et à d'autres, 95 % des produits vendus sur le site de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin sont français et issus, en grande partie, de petits producteurs locaux et de grands producteurs, mais ultra locaux également. Quelques exemples : Mulot Petitjean, maison Bernard Loiseau, Terrines du Morvan, Ruchers de Bourgogne, Apidis - 100 % Côte-d'Or - Nectars de Bourgogne - 100 % Côte-d'Or - fromageries Lincet, Gaugry, association Vive la Bourgogne, Edmond Fallot, Reine de Dijon, les grandes distilleries\* au château de Marsannay, L'Alambic Bourguignon, Mathieu Sabbagh, la marque Elixia, le cassis Briottet, micro-brasserie de l'Arquebuse, la Ferme aux fruits rouges - 100 % Côte-d'Or - les Amis de Flavigny, etc. Il y a plus de 2 500 références et pratiquement 95 % sont issues de la région Bourgogne Franche-Comté.*

*Que l'on nous dise après que les produits sont chers, etc., ils sont de qualité, à des prix tout à fait abordables au regard de la qualité du produit et exactement les mêmes que l'on peut trouver ailleurs - ils ne sont pas plus chers que ce que l'on peut trouver à Dijon.*

*Je vous remercie.*

**M. le MAIRE.-** *Je crois que nous avons fait le tour, mais nous en reparlerons. Allez-y ! Invitez tout le monde à y aller. Allez voir de CIAP - 2 800 personnes y sont*

passées samedi. Si ce n'est pas un intérêt pour notre patrimoine et notre culture ! Beaucoup d'établissements rêvent d'avoir, un jour, 2 800 personnes dans la journée, mais le CIAP l'a eu samedi.

*C'était une communication, non, c'était les tarifs.*

*Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ?*

*La parole est à M. Bichot.*

**M. BICHOT.-** *Un petit point de méthode et de rappel au règlement. Sur ce rapport, nous avons posé une question très précise en commission des finances, qui était le montant des recettes encaissées par la Ville de Dijon depuis le 6 mai dernier.*

*Nous avons eu les chiffres de la fréquentation globale du site mi-septembre - on parle de 200 000 habitants. Nous avons tout de même su en commission qu'il n'y avait eu que 63 000 entrées payantes - c'est un indicateur intéressant par rapport à un rapport sur les tarifs - mais nous n'avons pas eu, et cela nous avait pourtant été promis en commission des finances, le montant des recettes encaissées par la Ville.*

*N'ayant pas eu l'information, tout de même assez importante pour apprécier un rapport sur la fixation des tarifs, nous ne prendrons pas part à ce vote.*

**M. le MAIRE.-** *Très bien. Cela ne change pas grand-chose et vous évite de voter contre. Je voudrais dire que nous ferons le bilan au bout d'un an. Vous aurez les chiffres au bout d'un an.*

*Si je vous dis aujourd'hui qu'il y a eu 400 000 € de recettes pour le Pôle culturel, vous direz que ce n'est pas assez, mais c'est au bout de quatre mois. Nous ferons donc le bilan au bout d'un an.*

*Je vous ai donné une indication de ce que pouvaient être les choses. L'entrée du 1204 bat, à lui seul, les records de fréquentation, que bien des musées de notre région aimeraient avoir.*

*Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ?*

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Je vous en remercie. À part deux qui ne prennent pas part au vote, c'est donc à l'unanimité que nous allons porter ce beau discours sur la réussite que représente ce projet, qui va continuer dans le temps, grâce au soutien des uns et des autres.*

### **le Conseil,**

#### **après en avoir délibéré, décide :**

1 – **de fixer** ces nouveaux tarifs pour les billets d'entrée et prestations vendues, dans les conditions proposées ;

2 – **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

POUR : 56

ABSTENTION : 0

CONTR 0

NE SE PRONONCE PAS : 2

DONT 5

**Délibération n°7**

**2022**      **OBJET : FINANCES - Organismes divers - Attributions de subventions - Année**

M. DESEILLE donne lecture du rapport :

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de l'année 2022.

Toutes ont été examinées par vos différentes commissions.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport.

Par ailleurs, lors de sa séance du 21 mars 2022, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association Le Rocher des Doms pour l'action "Les Ecraignes – Soirée contes pour adultes et enfants", dans le cadre du festival "L'été, on continue".

L'association a informé la Ville de la non réalisation de l'action et sollicite le transfert de la subvention attribuée pour la présentation du spectacle Louise Michel au théâtre des Feuillants en novembre prochain.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé de modifier l'objet de la subvention comme suit : "Subvention pour la présentation du spectacle Louise Michel au théâtre des Feuillants, au cours du mois de novembre 2022"

***M. le MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des remarques, des oppositions ?***

*- Il est procédé au vote à main levée.*

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

1 - **d'accorder** les subventions et d'approuver leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;

2 - **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et

de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

3 - **d'autoriser** Monsieur le Maire, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;

4 - **de modifier** l'objet de la subvention accordée à l'association Le Rocher des Doms lors du Conseil Municipal du 21 mars 2022 comme suit : "Subvention pour la présentation du spectacle Louise Michel au théâtre des Feuillants, au cours du mois de novembre 2022" ;

5 - **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

S	POUR : 59	ABSTENTION : 0
CRUTIN		
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT	5
	PROCURATION(S)	

### **Délibération n°8**

**OBJET : PERSONNEL - Personnel municipal - Mise en place du forfait mobilités durables**

M. BERTHIER donne lecture du rapport :

La Métropole, la Ville et le CCAS de Dijon sont engagés dans une politique d'encouragement des mobilités durables qui se traduit notamment par une offre de transport public qui maille le territoire et par des aménagements facilitant la pratique du vélo (pistes cyclables, arceaux de stationnement, vélo en location).

Par ailleurs, dans une démarche d'administration exemplaire, les collectivités s'intéressent également aux déplacements domicile-travail de leurs agents. La mise en place du forfait mobilité durable permet d'inciter à l'utilisation de mode de déplacement durable et, dans le même temps, constitue une mesure de soutien au pouvoir d'achat.

Conformément au décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du forfait mobilités durables dans la fonction publique territoriale, le forfait, d'un montant de 200 € par an, est versé aux agents publics (qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels) ou de droit privé qui effectuent leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail avec leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage.

Sont toutefois exclus de ce dispositif les personnels bénéficiant :

- d'un logement de fonction sur leur lieu de travail,
- d'un véhicule de fonction,

- d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail,
- d'un transport gratuit assuré par l'employeur.

Pour en bénéficier, les agents doivent produire, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé, une déclaration sur l'honneur indiquant le nombre de voyages réalisés par l'un des modes précités au cours de l'année. Si le nombre de voyages atteint le seuil d'éligibilité, l'agent bénéficie du forfait, versé l'année suivante au titre des déplacements accomplis l'année de la déclaration. Le forfait est versé en une seule fois. Son versement incombe à l'employeur auprès duquel la déclaration a été déposée, y compris en cas de changement d'employeur. Si l'agent a plusieurs employeurs publics et qu'il a bien déposé une déclaration sur l'honneur auprès de chacun d'entre eux, le montant du forfait versé par chaque employeur est déterminé en prenant en compte le total cumulé des heures travaillées. La prise en charge du forfait par chacun des employeurs est calculée au prorata du temps travaillé auprès de chacun.

Le nombre de jours minimal de déplacements par l'un des moyens prévus dans le décret précité est actuellement fixé à 100 par arrêté du 9 mai 2020. Ce seuil est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent. Par exemple, un agent travaillant à 80 % pourra bénéficier du forfait de 200€ s'il utilise le mode de déplacement requis au moins pour 80 trajets aller et retour entre son domicile et son lieu de travail. Au cours d'une même année, l'agent peut alternativement utiliser le vélo ou le covoiturage pour atteindre le nombre minimal de jours d'utilisation. Si le seuil est abaissé, la collectivité versera le forfait mobilité durable en appliquant le nouveau seuil révisé.

Le montant du forfait et le nombre minimal de jours d'utilisation d'un mode de déplacement durable sont modulés à proportion de la durée de présence de l'agent dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé dans les cas suivants :

- L'agent a été recruté au cours de l'année ;
- L'agent est radié des cadres au cours de l'année ;
- L'agent a été placé dans une position autre que la position d'activité pendant une partie de l'année.

L'autorité territoriale dispose d'un pouvoir de contrôle sur le recours effectif au covoiturage et sur l'utilisation du vélo. Elle peut par exemple demander la production d'attestation en provenance d'une plate-forme de covoiturage.

Le forfait mobilité durable n'est pas cumulable avec le versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos. Toutefois, si le cumul devient possible en raison d'une évolution des textes nationaux, les agents pourront en bénéficier sous réserve d'utiliser les modes de transports éligibles au forfait et les modes éligibles au remboursement des frais de transports publics.

Parallèlement à l'instauration du forfait mobilité durable, la collectivité réalise des actions de sensibilisation visant à étendre l'usage des modes de déplacements ouvrant droit au forfait mobilité durable, en particulier en encourageant à la pratique du vélo.

L'avis du Comité Technique de la Ville et du CCAS ayant été requis conformément à la réglementation en vigueur,

***M. le MAIRE.- Merci. Sur ce rapport, je vois Mme Hervieu et Mme Jacquemard.***

***La parole est à Mme Hervieu.***

**Mme HERVIEU.**- Monsieur le Maire, chers collègues, je vois que les travaux en commission portent leurs fruits dans le propos de M. Berthier.

Oui, en effet, ce forfait n'est pas cumulable avec l'abonnement transport en commun, ce qui n'est effectivement pas prévu par la loi et c'est justement le point aveugle de ce type de mesures avec des blocages à tous les niveaux, de l'État jusqu'aux collectivités en passant par la Région, qu'il faut arriver à lever.

En regard des enjeux liés aux émissions de gaz à effet de serre d'une part, les enjeux liés à la précarité sociale, qui impactent les déplacements de beaucoup de personnes, leur compatibilité semble pourtant une évidence.

Quatre cent cinquante agents de la Ville et de la Métropole seraient concernés par la délibération. Avec le couplage mobilité durable et abonnement transport en commun, Divia mais aussi pour les trains et bus de la Région, cela toucherait beaucoup plus d'agents, car nombre d'entre eux habitent en deuxième couronne de la métropole ou bien même en dehors.

Il est plus que temps d'arrêter la mise en concurrence des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle si on veut une réelle efficacité pour les mobilités durables. Cela passe par faciliter la combinaison de plusieurs modes de déplacement au quotidien de l'ensemble des habitants, notamment des agents de la Ville et de la Métropole - une forme d'exemplarité que l'on doit avoir dans les politiques publiques - et c'est vraiment l'intermodalité qu'il nous faut valoriser.

Sur de nombreux sujets, vous démontrez des innovations. Sur celui-ci, certes pas forcément spectaculaire, il y aurait de quoi être à la pointe en élaborant un dispositif permettant le cumul du forfait mobilités durables avec la prise en charge de l'abonnement transport en commun - nous l'avons dit en préambule. De plus, cela pourrait contribuer à faciliter la mise en place de la ZFE sur la Métropole.

Ces dépenses - 90 000 € pour la Ville et la Métropole, a priori - qui relèvent du fonctionnement, gagneraient à être comptabilisées comme dépenses d'investissement climatique, en tant que vectrices des changements de comportements nécessaires pour le climat et pour notre qualité de vie. C'est ce que j'ai d'ailleurs proposé, lors de la journée métropolitaine, à la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher. En cette période de préparation budgétaire pour 2023 - je pense que ça va être assez tonique, voire sportif - et, à cet instant, rien n'indique que l'on aille dans cette direction, celle d'un budget climatique à la hauteur.

De plus, l'extinction programmée de l'autonomie fiscale des collectivités avec l'étape de la suppression de la CVAE pour la Métropole ne facilite pas la construction des actions pour la transition écologique et énergétique portée par les collectivités.

Je souligne aussi la comparaison du plan vélo de 250 M€ avec les 2,5 milliards d'euros en Grande-Bretagne qui ont été fléchés pour le vélo en 2020, c'est-à-dire il y a déjà plus de deux ans.

Sur ce rapport, puisque c'est une étape intéressante, nous voterons évidemment pour, mais nous poursuivrons notre travail notamment au niveau national pour un forfait mobilités durables le plus cohérent possible.

**M. le MAIRE.**- Merci, madame Hervieu. Je voudrais vous donner quelques éléments, parce que j'entends ce que vous dites.

Il faut une évolution des textes nationaux - vous le savez très bien - et, en effet, si le cumul devient possible, les agents pourront bénéficier de la fusion des deux modes, sous réserve d'utiliser les modes de transport éligibles au forfait et les modes éligibles au remboursement. Ce serait donc intéressant, mais il faut modifier les textes nationaux.

Autre sujet que vous avez évoqué - qui n'est pas un petit sujet - s'agissant de transformer des dépenses de fonctionnement en dépenses d'investissement, puisque c'est ce que vous proposez à travers un budget que l'on peut appeler un budget vert, ce n'est pas simple.

A priori, c'est satisfaisant intellectuellement comme proposition - c'est vrai - mais beaucoup de dépenses de fonctionnement liées à la lutte contre le réchauffement

climatique, par exemple, sont des zones grises. Qu'est-ce qui relève de l'investissement et qu'est-ce qui relève du fonctionnement ? Qu'est-ce qui relève vraiment, dans des dépenses de fonctionnement, de la lutte contre le réchauffement climatique ou de la lutte pour développer l'écologie urbaine ? Ce sont des choses qui restent à préciser - même si, intellectuellement, je trouve que cette proposition semble satisfaisante. Après, il faut définir ce qui, comme dépenses de fonctionnement, est expressément lié à des dépenses environnementales - pour simplifier - et pourrait être qualifié de dépenses en investissement.

Il faut changer la loi pour cela et préciser les choses, mais je partage ce que vous avez dit. Beaucoup de choses sont à changer, cela avance, mais pas assez vite.

La parole est à Mme Jacquemard.

**Mme JACQUEMARD.**- Je vous remercie. Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes tout à fait favorables pour encourager la pratique des mobilités douces par les Dijonnais et les agents municipaux. Nous voterons donc en faveur de la mise en place du forfait mobilités durables (FMD), qui permet à ceux qui vont travailler en vélo ou en covoiturage de bénéficier d'un soutien financier de 200 €.

(Madame El Mesdadi entre en séance à 17 h 58.)

Comme l'a dit Mme Hervieu, nous regrettons que le forfait ne soit pas compatible avec la prise en charge de la moitié des frais d'abonnement au réseau de transport en commun. On peut tout à fait prendre le tram l'hiver, le vélo en été ou, par des modes multimodaux utiliser le tram et le vélo.

Nous avons bien compris que c'est la loi qui empêche le cumul. Nous souhaiterions donc que vous saisissiez le ministre des Transports pour lever ce blocage et rendre cumulable le forfait mobilités avec la participation de l'employeur aux frais de transport public.

Le forfait mobilités durables est facultatif - comme vous l'avez dit. C'est très bien que la Ville continue de s'engager dans le déplacement par des modes doux, non polluants et aussi dans une démarche d'encouragement à l'activité physique.

Bien sûr, ce forfait doit s'inscrire dans une politique ambitieuse en faveur du vélo, et, ici, on repose la question du schéma de déplacement optimal en vélo. Plusieurs initiatives intéressantes ont déjà été menées à Dijon et dans la métropole. Il y a encore des points d'amélioration pour penser un schéma global, multimodal, cohérent et efficace.

Quelques exemples - sans faire de catalogue : les jours de grande affluence, cela devient dangereux de circuler à vélo et la cohabitation entre les différents modes de transport est tendue au cœur de ville dans le secteur piétonnier - rue de la Liberté, par exemple.

Le réseau manque parfois de connexion, comme entre la Toison d'Or et Valmy. Il faut avoir une vision globale qui permette une circulation dans la ville avec des meilleures connexions, quitte à réorganiser les circuits.

Les petits trajets seront ceux que l'on fait le plus spontanément en vélo, mettons donc en place des circuits de pistes cyclables pour les petits trajets. La desserte des collèges, par exemple, peut être repensée. Les collèges sont des établissements de proximité, contrairement aux lycées qui fonctionnent avec les options.

D'autre part, la pratique du vélo évolue. Les pistes actuelles, souvent étroites, ne permettent pas de rouler à plusieurs comme les adolescents au Danemark qui roulent de front pour aller en cours.

Il faut aussi penser aux vélos-cargos qui se développent et qui prennent beaucoup plus de place que les vélos classiques. Là encore, ils se multiplient et sont souvent utilisés par les parents qui déposent les enfants à l'école. L'école est aussi un établissement de proximité avec des trajets courts. J'en profite pour faire un clin d'œil pour la société Douze cycles - société locale, jeune et dynamique - qui a installé son atelier de fabrication à Longvic et qui est aujourd'hui leader européen du vélo-cargo. Il vient de signer un partenariat avec Toyota pour distribuer ses vélos-cargos.

*En conclusion, il faut continuer à penser, voire repenser le schéma global de circulation à vélo à Dijon et dans la métropole.*

*Je vous remercie.*

**M. le MAIRE.-** *Merci. Je vais donner la parole à Mme Koenders. C'est vrai qu'il y a encore beaucoup de choses à faire, c'est d'ailleurs pour cela que l'on demande aux Dijonnais de nous reconduire dans nos fonctions, parce que nous faisons beaucoup de choses.*

*Je me rappelle qu'il y a maintenant une bonne dizaine d'années - c'est vrai - il y avait 1 350 bus jour rue de la Liberté - je le disais à M. Pribetich. Quand nous avons supprimé les bus rue de la Liberté, on nous a dit que nous allions tuer le commerce de centre-ville. Pendant longtemps, il y a eu des papiers pour dire : le commerce de centre-ville ne marche pas. Je voudrais donc dire, par exemple, qu'avec la Cité de la Gastronomie, le taux de vacance des commerces au centre-ville n'a jamais été aussi bas. Il est de 5,6 %. Je le dis, parce qu'on n'en entend plus parler. Il y a des effets de mode : « Le centre-ville se vide. Il y a des cellules vides ». Oui, il y a tout le temps de l'activité - c'est vrai - mais, parfois, certains vendent, font faillite - cela peut arriver - et d'autres rachètent - bien ou mal ? Voilà, tout cela arrive.*

*Mille trois cent cinquante bus jour ! « Le clou rouillé », nous sommes partis de là - vous vous en rappelez. Quel développement !*

*La transformation se fait, mais nos villes n'ont pas été conçues pour le vélo au départ. Elles ont été conçues sous Pompidou pour la voiture. Des autoroutes devaient rentrer dans les villes ! À Dijon, par la Toison d'Or - non, de l'autre côté, excusez-moi - par la Fontaine d'Ouche. L'autoroute A38 devait se poursuivre et traverser Dijon.*

*J'étais à Reims récemment pour les journées de France Urbaine, Arnaud Robinet me disait que l'ancien maire de Reims - M. Taittinger - avait prévu de faire rentrer l'autoroute et de traverser. Il y a toujours l'autoroute le long de Reims - là, pour mettre du vélo, ce n'est pas facile.*

*Voyez, nous sommes confrontés à tout cela.*

*Madame Koenders voulait vous dire quelque chose.*

**Mme KOENDERS.-** *Je n'avais pas forcément prévu d'intervenir, mais peut-être deux, trois éléments, puisque je porte cette délégation à la Métropole.*

*Tout d'abord, par rapport au forfait mobilités durables et pouvoir le combiner avec le forfait transport en commun, ce sont déjà des demandes que nous avons faites. Je pense que la loi évoluera rapidement, mais c'est vrai que lorsque nous étions, avec Christophe Berthier, en négociation avec les organisations syndicales, c'est aussi une demande que l'on a faite - il l'a dit. En effet, vous avez raison, les beaux jours, on peut très bien prendre un vélo et, lorsqu'il pleut, prendre un transport en commun ou même prendre les deux pendant le même déplacement si vous avez un vélo pliant que vous mettez dans le tramway. C'est donc tout à fait logique de pouvoir combiner les deux. C'est une demande que le personnel a faite, que nous avons fait remonter, et, d'ailleurs, lorsque nous avons voulu le mettre en place, nous trouvions dommage que ce ne soit pas compatible.*

*Avec certains agents, nous ferons aussi - et c'est important - ce que l'on appelle de la remise en selle. C'est bien d'encourager les personnes à venir en vélo, mais pour certains, cela peut être compliqué de prendre des vélos. Tout un travail sera fait avec les agents, avec les associations pour remettre en selle, et voir avec certaines personnes les itinéraires à prendre. Peut-être que les itinéraires dont vous parlez ne sont pas forcément les meilleurs. En vélo, on ne peut pas aller partout et c'est important de travailler finement avec eux les trajets. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons remis à jour le schéma d'aménagement cyclable de la métropole - il ne l'avait pas été depuis 2004. Il l'est. Je vais vous donner le plan cyclable. Nous sommes partis, en 2001, de pas grand-chose pour arriver à plusieurs pistes et bandes cyclables aménagées - ce n'est pas encore suffisant.*

À la fin du conseil, je vous déposerai le schéma d'aménagement cyclable avec les pistes - je n'en ai pas pour tout le monde.

Il faut savoir qu'au niveau de la Métropole, deux millions d'euros chaque année sont consacrés pour sécuriser et aménager des nouvelles pistes cyclables. On fait beaucoup, mais peu aussi. Je ne sais pas si vous l'avez en tête, mais, par exemple, une piste cyclable bidirectionnelle, c'est 600 000 € du kilomètre. Avec deux millions d'euros, on ne peut pas faire beaucoup de pistes cyclables bidirectionnelles.

C'est donc aussi en apaisant la circulation, en faisant des zones 30... Ce serait bien aussi que, lorsque l'on apaise la circulation, que l'on incite les voitures à ne pas traverser le centre-ville, vous l'encouragez. Parfois, votre groupe, ou des personnes, êtes contre et défendez la voiture au centre-ville ! À un moment, si on veut un juste partage de l'espace public entre voitures, piétons et cyclistes, cela veut dire qu'il faut faire des reports et que, parfois, il faut peut-être créer des impasses dans le centre-ville pour que ce soit plus difficile pour les voitures de le traverser. J'espère donc que, lorsque nous aurons des politiques pour limiter la voiture, vous les voterez, parce qu'en prenant ces mesures, cela facilite aussi la marche à pied et le vélo.

J'avais marqué d'autres choses, mais n'ai pas le temps de tout vous dire, mais - monsieur le Maire - je vous représentais la semaine dernière pour une conférence avec le réseau « La rue de l'avenir » qui est venu sur Dijon. Il trouve que Dijon a beaucoup évolué dans les vingt dernières années. Comme vous l'avez dit, nous avons eu « Le clou rouillé ». Beaucoup de choses sont encore à faire en vélo et en cyclisme, mais contrairement à Strasbourg, Chambéry, Annecy, il est certain que nous ne partions pas du même niveau. Nous sommes, en tout cas, déterminés, puisque c'est un objectif que nous avons pris dans le cadre du PLUi-HD d'atteindre 12 % de part modale vélo à l'horizon 2030.

**M. le MAIRE.** - Et les oiseaux de mauvais augure nous ont dit : jamais vous n'y arriverez ! Je me rappelle très bien des propos - c'est une des qualités qu'il faut avoir en politique, se rappeler ce qui se dit. Et j'ai dit : nous y arriverons ! Nous en reparlerons en 2030 ensemble et verrons, à ce moment-là, où nous en serons.

Je voudrais également rendre hommage rapidement à une maire, qui a été précurseur en la matière, il s'agit de Mme Catherine Trautmann, maire de Strasbourg - première femme maire de grande ville. Elle avait mis en place une politique du vélo et du tram qui lui a valu des milliers de pétitions, de dénonciations comme quoi elle allait massacrer le transport et la vie des commerçants strasbourgeois. On voit ce qui s'est passé depuis. Elle a pris de l'avance et a inspiré après Bertrand Delanoë, et je crois que c'est aussi des formes de transmission d'avoir des personnes remarquables comme cela par leur action.

Je vous propose de vote, mais je ne crois pas qu'il y ait d'opposition à cette délibération.

- Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

1 - **d'instaurer** le forfait mobilités durables au bénéfice des agents dès lors qu'ils certifient sur l'honneur réaliser leurs trajets domicile-travail avec leur vélo personnel ou en covoiturage pendant un minimum de 100 jours par an, modulé selon la quotité de temps de travail et de la durée de présence dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé ;

2 - **d'inscrire** au budget les crédits correspondants ;

3 - **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

S	POUR : 59	ABSTENTION : 0
CRUTIN		
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT	3
	PROCURATION(S)	

### **Délibération n°9**

**OBJET : PERSONNEL - Personnel municipal - Jardin des Sciences et Biodiversité - Suppression d'un poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs, Responsable administratif et financier- Création d'un poste relevant du cadre d'emplois des attachés, Responsable administratif et financier**

M. BERTHIER donne lecture du rapport :

Le poste de responsable administratif et financier au Jardin des Sciences et Biodiversité relève actuellement du cadre d'emplois des rédacteurs.

Les missions du poste ainsi que les compétences requises sur le plan budgétaire sont de nature à être occupées par un catégorie A.

En effet sous l'autorité de la direction du Jardin des Sciences et Biodiversité, la personne assure l'appui fonctionnel administratif et financier à la conduite des activités de la Direction et elle est notamment chargée de :

- gérer et suivre les ressources financières de l'établissement (préparer, suivre et évaluer l'exécution budgétaire, contribuer à l'élaboration de la prospective financière, rédiger les dossiers de demandes de subventions et les bilans) ;
- assurer la mise en œuvre et le suivi des démarches de programmation des achats, réaliser la gestion administrative des marchés publics ;
- élaborer et suivre l'ensemble des procédures administratives liées aux activités du Jardin des sciences et Biodiversité ;
- assurer le soutien des encadrants de la Direction pour les questions ressources humaines concernant l'ensemble des agents (35 agents)
- assurer l'encadrement direct de l'équipe administrative.

Il est donc proposé :

- la suppression du poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs ;
- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des attachés.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées, le recrutement d'un contractuel pourra être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : attachés territoriaux
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 6 (anciennement II) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année.

**M. le MAIRE.-** *Nous supprimons donc un poste de cadre d'emplois des rédacteurs pour en créer un dans le cadre d'emplois des attachés.*

*Y a-t-il des oppositions ?*

*- Il est procédé au vote à main levée.*

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- 1 - **d'approuver** la suppression et la création des postes indiqués dans le rapport ;
- 2 - **d'autoriser** Monsieur le Maire à engager le recrutement à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 sur la base d'un contrat de 3 ans, renouvelable, un·e responsable administratif et financier au Jardin des Sciences et Biodiversité ;
- 3 – **de décider** que leur rémunération sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport ;
- 4 – **de dire** que les dépenses à engager seront prélevées sur les crédits des budgets successifs.
- 5 - **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

S  
CRUTIN

POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT  
PROCURATION(S)                      3

## Délibération n°10

### **OBJET : PERSONNEL - Personnel municipal - Recrutement en catégorie B sur des contrats de 3 ans**

M. BERTHIER donne lecture du rapport :

Les collectivités territoriales éprouvent des difficultés de recrutement sur certains emplois pour lesquels il y a une pénurie de candidats formés comparativement aux offres d'emplois. Ces difficultés de recrutement sont accrues dans les secteurs où il existe une concurrence avec le secteur privé qui dispose d'une plus forte visibilité de recruteur sur certains métiers. Il s'agit principalement des métiers de responsable technique d'un groupe de sites culturels et les emplois d'inspecteur de la salubrité publique à la direction Santé-Hygiène. Les difficultés de recrutement dans les métiers de la petite enfance sont également régulières notamment sur le grade des auxiliaires de puériculture.

La collectivité a engagé différentes actions pour renforcer sa visibilité et son attractivité en tant que recruteur. Les nombreux projets portés par la Ville constituent le premier facteur d'attractivité à condition qu'ils soient rendus visibles par les candidats potentiels. La qualité de travail proposé et des conditions de travail constituent également un autre facteur d'attractivité. La récente revalorisation du régime indemnitaire, le renouvellement de la double labellisation égalité et diversité, la politique de formation, le soutien à la mobilité interne et plus largement la feuille de route de l'administration contribue également à accroître l'attractivité de la collectivité comme employeur. Par ailleurs, le développement de l'accueil d'apprentis permet de préparer les recrutements de demain.

Toutefois, ces actions ne permettent pas toujours de convaincre des candidats lorsque le secteur privé propose des contrats à durée indéterminée, ce que les collectivités ne peuvent pas faire. Pour les mêmes raisons de stabilité de l'emploi, des agents contractuels quittent la collectivité. En effet, les collectivités doivent recruter prioritairement des fonctionnaires, en principe sans limitation de durée, et exceptionnellement des agents contractuels pour lesquels l'accès à l'emploi à durée indéterminée est strictement encadré. Le droit commun du recrutement des agents contractuels autorise un recrutement pour une durée de 1 an renouvelable. Toutefois, en catégorie A, certains motifs autorisent depuis plusieurs dizaines d'années le recrutement pour une durée de 3 ans renouvelable avec un accès à un contrat à durée indéterminée après 6 années d'exercice des fonctions. Cette possibilité est désormais également ouverte aux agents de catégorie B et C. Elle est inscrite à l'article L. 332-8, 2° du code général de la fonction publique.

Or, dans certains métiers, compte tenu des difficultés de recrutements, il est particulièrement opportun de prendre des mesures permettant de proposer des contrats d'une durée de 3 ans sur des emplois de catégorie B. Ces contrats sont susceptibles de conduire à un CDI après 6 années d'exercice des fonctions. Cela offre une garantie de durée d'emploi plus importante aux candidats susceptibles d'être mise à profit pour préparer les concours d'entrée dans la fonction publique. La mesure est moins nécessaire en catégorie C puisque la collectivité peut largement nommer les agents fonctionnaires stagiaires même en l'absence de concours.

Si la collectivité souhaite permettre le recrutement d'agents de catégorie B sur des contrats de 3 ans en cas de difficultés de recrutement, les agents seront toutefois amenés à présenter les concours de la fonction publique et accéderont pour ce faire à une préparation aux concours. Le recrutement de fonctionnaires reste l'objectif chaque fois que cela est possible conformément au

statut de la fonction publique. De surcroît, seul le statut de fonctionnaire permet de stabiliser rapidement la situation des agents et leur offre la sécurité de l'emploi recherchée dans le cadre du CDI. Par ailleurs, la réussite aux concours implique une préparation qui permet aux agents de bien comprendre l'environnement institutionnel dans lequel ils interviennent. Enfin, la mobilité des fonctionnaires au sein de la fonction publique est plus aisée, ce qui leur offre des perspectives de déroulement de carrière plus importantes.

Par conséquent, il est proposé d'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur des contrats de 3 ans, conformément à l'article L. 332-8, 2° du code général de la fonction publique sur les emplois suivants sur lesquels la collectivité rencontre de fortes difficultés de recrutement :

- Emplois de techniciens de type régisseur général de plusieurs équipements à la Culture ;
- Emplois de techniciens sur le métier d'inspecteur de salubrité publique à la direction Santé-Hygiène ;
- Emplois d'auxiliaire de puériculture à la direction de la Petite enfance.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, il est prévu que les agents contractuels recrutés sur ces emplois pour les motifs exposés seront rémunérés sur la grille indiciaire correspondant à l'un des grades du cadre d'emplois de référence, en fonction de leur diplôme et de leur expérience. Ils bénéficieront du régime indemnitaire conformément à la cotation du poste occupé.

L'avis du Comité Technique de la Ville et du CCAS ayant été requis conformément à la réglementation en vigueur,

*M. le MAIRE.- Merci. Sur ce rapport, des remarques, abstentions, oppositions ?*

*- Il est procédé au vote à main levée.*

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

1 - **d'autoriser** le recrutement d'agents contractuels sur des contrats de 3 ans, conformément à l'article L. 332-8, 2° du code général de la fonction publique, sur les emplois listés dans le présent rapport ;

2 – **de dire** que les dépenses à engager seront prélevées sur les crédits des budgets successifs ;

3 - **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

S  
CRUTIN

POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

**Délibération n°11**

**OBJET : PERSONNEL - Personnel municipal – Création de deux postes d'adjoint administratif à la Direction du Commerce**

M. BERTHIER donne lecture du rapport :

Ces dernières années, la direction du Commerce et de l'Artisanat a connu une croissance de certaines de ses activités comme l'instruction des demandes d'autorisations en lien avec l'activité commerciale, par exemple pour l'implantation de terrasses. Par ailleurs, la relation avec les commerçants sédentaires et ambulants évolue dans un contexte de développement de l'offre commerciale et de recherche de qualité et d'accessibilité en lien avec la vocation gastronomique, touristique et sociale de la ville. Les commerçants, acteurs du développement et de l'attractivité de la ville sont également des partenaires de l'animation du centre ville. Les commerçants installés comme ceux qui projettent une implantation sont aussi en attente d'une information de la collectivité et d'une qualité de service globale. La direction du commerce, comme point d'entrée, peut donc être amenée à faire le lien avec d'autres directions de la collectivité.

Dans ce contexte, l'organisation de la direction du Commerce a évolué. Cette réorganisation a conduit à ajuster les missions des postes existants. Le poste de responsable du commerce sédentaire devient responsable du commerce sédentaire et ambulant. La fonction de coordination devient une fonction de chargé de projet et développement. Le poste de responsable animation et communication voit ses missions mieux reconnues. Deux nouveaux postes sont créés au sein de la direction :

- Un poste d'assistant du domaine public ambulant, poste de catégorie sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs

- Un poste d'assistant animation et communication, de catégorie C, également sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs

Le poste d'assistant du domaine public ambulant vient en soutien du poste de chargé d'instruction de l'occupation du domaine public sédentaire. Il prépare l'instruction des dossiers d'enseignes et de terrasses, fait la liaison avec le demandeur de l'autorisation, assure la notification des décisions. Il fait également le lien avec les surveillants de l'occupation du domaine public. Il peut contribuer à l'instruction de certains dossiers.

Le poste d'assistant animation et communication assure la gestion administrative du pôle animation et communication. Il contribue à la préparation des opérations d'animation et de communication, organise les rendez-vous avec les prestataires et les commerçants, enregistre les demandes de renseignements et veille à leur traitement.

***M. le MAIRE.- Cette fois, je demande s'il y a des oppositions.***

*La parole est à M. Bichot pour une explication de vote.*

**M. BICHOT.-** Non, monsieur le Maire, vous avez engagé le vote et appelé les votes contre et nous levions la main pour voter contre la création de ces deux postes.

**M. le MAIRE.-** Merci. Qui vote contre ?

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

1 - **d'approuver** la création des deux postes indiqués dans le rapport, à compter du 1er octobre 2022 ;

2 – **de dire** que les dépenses à engager seront prélevées sur les crédits des budgets successifs ;

3 - **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte et document à intervenir pour l'application de ces décisions.

S	POUR : 52	ABSTENTION : 4
CRUTIN		
	CONTRE : 3	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT	3
	PROCURATION(S)	

**Délibération n°12**

**OBJET : ECOLOGIE URBAINE - Rapport 2021 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement**

M. HOAREAU donne lecture du rapport :

La Loi n° 95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret n° 95-635 du 6 mai 1995, ont institué la présentation au conseil municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, reçu de l'établissement public de coopération intercommunale compétent dans le domaine.

La gestion de ces deux services a été déléguée en 1991 par la Ville de Dijon à la Lyonnaise des Eaux. Cette compétence a été transférée en 1999 au district de l'agglomération dijonnaise (compétence optionnelle), depuis transformé en métropole (compétence obligatoire).

Le rapport annuel pour l'exercice 2021 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement a été approuvé et transmis par Dijon Métropole à la Ville de Dijon.

L'année 2021 a été marquée par une pluviométrie légèrement supérieure à l'année 2020, mais encore inférieure à la moyenne annuelle depuis 2010, après deux années sèches.

Cette année a également été marquée par l'arrivée à échéance de 4 contrats de DSP eau potable et 3 contrats de DSP assainissement, et le démarrage de l'exploitation effective des services d'eau et d'assainissement par la SEMOP Odivia le 1<sup>er</sup> avril 2021. Dijon métropole a d'ailleurs été distinguée pour la création de cette 1<sup>ère</sup> SEMOP multiservices de France, en recevant une Marianne d'Or en décembre 2021.

## **SERVICE DE L'EAU POTABLE**

### 1. Indicateurs techniques

L'eau distribuée à Dijon est pour partie d'origine karstique (sources de Morcueil et du Suzon, forage des Gorgets) et pour une autre partie d'origine alluviale (champs captants des Gorgets et de Poncey-les-Athée - Flammerans).

L'eau provenant de Poncey-les-Athée - Flammerans subit sur le lieu de captage un traitement de déferrisation-démanganisation et de filtration au charbon actif, tandis que les eaux de la source de Morcueil sont traitées par ultrafiltration dans l'usine Henri Navier située sur le site de Chèvre-Morte.

Des désinfections par chloration sont effectuées en six points du réseau sur Dijon pour garantir la qualité de l'eau distribuée.

En 2021, à l'échelle de la métropole, 13 933 181 m<sup>3</sup> ont été facturés aux 50 723 abonnés du service. Les volumes facturés sur la commune de Dijon ont été de 8 208 987 m<sup>3</sup> pour 23 413 abonnés.

5 974 compteurs ont été renouvelés en 2021 sur les 53 614 que dénombre le service.

Le réseau d'eau potable sur la commune de Dijon, d'une longueur de 524,7 km, représente 45,6 % du linéaire total de la Métropole. Le rendement du réseau sur la commune s'est amélioré en 2021, pour passer de 81,4 % à 83,5 %.

Les contrôles sur la qualité de l'eau réalisés par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté ont démontré une bonne qualité de l'eau distribuée en 2021 avec 100 % de conformité sur les paramètres microbiologiques et 99,1 % de conformité sur les paramètres physico-chimique (3 analyses non conformes ne mettant pas question la qualité sanitaire de l'eau distribuée).

Parmi les faits marquants en 2021, sont à noter :

- La sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Messigny-et-Vantoux, d'Ahuy, de Corcelles-les-Monts et de Flavignerot par la réalisation d'interconnexions avec le réseau de Dijon (pose de 8,1 km de canalisations et création d'un poste de surpression),

pour un montant de plus de 920 000 € HT ;

- Le démarrage du déploiement de la télérelève des compteurs d'eau sur le périmètre de la SEMOP Odivea.

## 2. Indicateurs financiers

Conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la tarification de l'eau comporte un abonnement et une part variable fonction de la quantité d'eau consommée.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, sur la base d'une consommation annuelle type de 120 m<sup>3</sup> (correspondant à une famille de 4 personnes), le prix moyen de l'eau potable au mètre cube sur la commune de Dijon est de 1,5007 € TTC, à comparer à 1,9598 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2021, soit une baisse de 23,4 % liée à l'application des tarifs du contrat de la SEMOP Odivea entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2021.

## **SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

### 1. Indicateurs techniques

Les eaux usées produites sur le territoire de Dijon métropole sont collectées par 878,4 km de réseaux (hors branchements), dont 359,7 km pour la seule commune de Dijon.  $\frac{3}{4}$  du réseau de la commune est de type unitaire, recueillant aussi bien les eaux usées que les eaux pluviales.

Outre les effluents de Dijon, la station d'épuration de Dijon-Longvic, d'une capacité de 400 000 Équivalent Habitant, traite les eaux usées en provenance des communes de Longvic, Ouges, Chenôve, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Talant, Daix, Ahuy, Plombières-lès-Dijon, Corcelles-les-Monts, Fény, et par le biais de conventions de déversements d'Asnières-lès-Dijon, Étaules, Messigny-et-Vantoux, Velars-sur-Ouche, Bellefond et Ruffey-lès-Echirey.

En 2021, le volume total des eaux usées traitées était de 20 627 542 m<sup>3</sup> contre 18 862 628 m<sup>3</sup> en 2020, soit une hausse de plus de 9 %. Étant donné la nature majoritairement unitaire du système de collecte des eaux usées arrivant à la station de Dijon-Longvic, l'évolution du volume traité est à mettre en relation avec l'évolution du cumul pluviométrique (+15%).

Le système d'assainissement de Dijon-Longvic est ainsi déclaré conforme à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 par les services de l'État.

5 421,8 tonnes de boues d'épuration (matières sèches) ont été produites sur la station d'épuration et intégralement valorisées par compostage.

Parmi les faits marquants en 2021, sont à noter :

- Le démarrage des travaux de création d'une unité de méthanisation des boues à la station d'épuration de Dijon-Longvic ;
- L'engagement des travaux de raccordement de la commune de Saint-Apollinaire sur la station d'épuration de Dijon-Longvic. Ils visent à préserver le milieu aquatique et la ressource en eau en soulageant la station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur et en

supprimant un déversoir d'orage. Les travaux consistent à créer et renforcer le réseau d'eaux usées sur 3,7 km et à implanter un nouveau poste de refoulement ;

- Le lancement d'une opération collective, dénommée Protect'eau, en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la CCI Métropole de Bourgogne et les délégataires. Cette démarche vise à accompagner techniquement et financièrement les entreprises du territoire de Dijon métropole dans la réduction à la source des émissions de toxiques dans le milieu naturel ;
- L'installation d'un filet de piégeage des macro-déchets sur un exutoire du réseau d'eaux pluviales (jardin japonais) et la poursuite de l'équipement de grilles et avaloirs d'eaux pluviales par des nudges « Ici commence la mer, ne rien jeter ».

## 2. Indicateurs financiers

Comme pour la part "eau" de la facture, la tarification de la part "assainissement" est conforme à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, sur la base d'une consommation annuelle type de 120 m<sup>3</sup>, le prix moyen de l'assainissement collectif au mètre cube, est de 1,9789 € TTC sur la commune de Dijon, à comparer à 2,0170 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2021, soit une baisse de 1,9 % liée à l'application des tarifs du contrat de la SEMOP Odivéa entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2021.

## **PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Sur la commune de Dijon, le prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif, sur la base d'une consommation annuelle type de 120 m<sup>3</sup>, est de 3,4796 € TTC/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2022. A titre de comparaison, le mètre cube était de 3,9769 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2021, soit une baisse de 12,5 % du prix de l'eau.

A l'échelle nationale, le prix global moyen de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2020, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>, était de 4,19 € TTC/m<sup>3</sup> : 2,08 € TTC/m<sup>3</sup> pour l'eau potable et 2,11 € TTC/m<sup>3</sup> pour l'assainissement collectif (Source : 11<sup>ème</sup> rapport annuel de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement de l'OFB – novembre 2021).

**M. le MAIRE.-** *Merci, monsieur Hoareau. Sur ce rapport, y a-t-il des demandes de prise de parole ?*

*La parole est à M. Muller.*

**M. MULLER.-** *Merci, monsieur le Maire.*

*Bien que ce rapport se réfère à l'année dernière, il est difficile de ne pas évoquer l'épisode caniculaire et l'extrême aridité de l'été 2022.*

*Nous basculons définitivement dans un nouveau régime climatique. Dijon, comme l'ensemble de la région Bourgogne Franche-Comté, sera en première ligne.*

*Selon une étude INSEE Météo France publiée le 29 août 2022, la Bourgogne Franche-Comté sera la plus chaude en 2050 avec AURA et Occitanie.*

*Le choc climatique a gravement impacté la ressource en eau en Côte-d'Or,*

comme ailleurs. La Tille était totalement asséchée et l'Ouche placée en seuil d'alerte. Quatre-vingts pour cent des communes ont été soumises à des mesures de restriction des usages de l'eau.

Alors que l'eau devient rare, au même titre que l'énergie, nous devons engager des politiques de sobriété tout en garantissant le droit à l'eau pour toutes et tous.

Ce constat conduit, bien évidemment, à mettre en œuvre toutes les conditions pour garantir une juste répartition de la ressource, veiller à sa qualité et permettre aux ménages les plus vulnérables de payer leurs factures.

Les politiques de sobriété imposent également une refonte de la gouvernance. Le rapport montre les limites d'une politique cloisonnée, sectorielle, là où nous avons besoin d'avoir une approche globale, qui tient compte des réseaux et des infrastructures ainsi que de la préservation des milieux.

Dans cette trajectoire et l'esprit qui nous anime, nous soulignons les mesures favorables aux économies d'eau, comme le changement et l'installation de nouveaux compteurs. Nous pensons cependant, en complément de l'approche technologique - si vertueuse soit elle - qu'elle mériterait d'être accompagnée d'un renforcement significatif des programmes de sensibilisation aux économies d'eau en multipliant les visites à domicile pour acquérir les bons gestes d'économie, de distribuer, mais aussi d'installer des outils permettant de réduire la consommation d'eau, comme les éco-kits, des mousseurs pour réduire le débit, etc., ou pour réparer les installations défectueuses, les fuites de chasse d'eau par exemple.

Enfin, nous demandons, depuis quelques années déjà, la mise en place d'une tarification sociale et progressive de l'eau. Dijon Métropole a expérimenté ce dispositif pour l'abandonner ensuite. C'est regrettable alors que toutes les collectivités peuvent désormais mettre en place une politique sociale de l'eau grâce à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et action publique.

Plus que jamais, le groupe écologiste et citoyen demande l'application de cette tarification sociale et progressive, qui permet à la fois de réduire la facture d'eau pour les abonnés les plus défavorisés et d'inciter aux économies d'eau.

Nous vous remercions.

**M. le MAIRE.**- Merci, monsieur Muller.

Monsieur Hoareau, des éléments de réponse ?

**M. HOAREAU.**- Oui. Merci, monsieur le Maire.

Quelques éléments de réponse à notre collègue Olivier Muller. En effet, nous avons connu cet été un épisode caniculaire extrêmement important, qui rappelle ceux que nous avons connus en 2019 ou 2020, et, en effet, cela nous alerte. Croyez bien que nous prenons des décisions extrêmement importantes, en particulier l'été lors des périodes d'étiage, pour mobiliser nos ressources de manière extrêmement raisonnable, et sommes très en alerte sur ce sujet.

Il est vrai que Dijon a la particularité d'être sur le bassin de l'Ouche qui a été le moins impacté de tous les sous-bassins du département de la Côte-d'Or, puisque nous sommes restés en seuil d'alerte et ne sommes pas montés ni en alerte renforcée ni en seuil de crise, contrairement à beaucoup d'autres sous-bassins du département, mais ce n'est pas une raison pour ne pas faire et ne pas mettre en place d'actions.

La première action, c'est de diminuer notre consommation collective d'eau. Je dois vous dire qu'en quinze ans, nous prélevions dans le milieu naturel 25 millions de mètres cubes d'eau en 2005 pour distribuer l'eau sur la métropole et dans 42 communes à l'extérieur de la métropole pour 275 000 habitants.

Aujourd'hui, en 2021, nous prélevions 20 millions de mètres cubes, soit cinq millions de mètres cubes de moins, que nous laissons dans le milieu naturel, tout en ayant augmenté la population, puisque nous desservons aujourd'hui 300 000 habitants.

Pourquoi en arrivons-nous à ce chiffre ? Moins d'eau prélevée pour plus

d'habitants, parce que, premièrement, la consommation individuelle diminue. En quinze ans, nous sommes passés, pour une famille, de 120 m<sup>3</sup>/an à 95 m<sup>3</sup>/an, et, oui - vous avez raison, monsieur Muller - il faut continuer les campagnes de sensibilisation. Vous l'avez peut-être vu cet été, la Métropole a lancé une grande campagne de communication dans toute la ville à partir du tableau de la Joconde en disant : « Ce tableau est inestimable. L'eau également est inestimable, donc ayons les bons gestes et préservons notre ressource et préservons l'eau ». C'est aussi tout le travail que l'on fait pour augmenter les taux de rendement et donc diminuer les fuites dans les réseaux. C'est un engagement. Nous étions à 77 % de rendement en 2005 et sommes aujourd'hui à quasiment 85 % et nous continuerons pour améliorer encore la recherche de fuite et la limitation des fuites - la télérelève et la sectorisation du réseau en font partie.

Quant à la tarification sociale, pourquoi a-t-elle été abandonnée ? Je vous l'ai dit, nous avons 23 000 abonnés pour 160 000 habitants. Pourquoi ? Parce que 80 % de la population de Dijon vit dans de l'habitat collectif. Qui dit habitat collectif dit que le compteur est pour la copropriété ou pour la résidence dans laquelle on vit, mais il n'y a pas ensuite de facturation de l'eau de manière individuelle à chacun des appartements. Ce sont les bailleurs ou syndics de copropriété qui font la répartition des charges à l'intérieur de la copropriété ou de l'immeuble pour répartir ensuite le prix de l'eau.

Une tarification sociale, c'est très compliqué à mettre en œuvre, puisque nous n'avons pas de relation individuelle avec chacun des appartements. Nous ne facturons pas l'eau à chacun des appartements. Faire une tarification sociale, on peut supposer que ce serait, en particulier, dans de l'habitat collectif que nous en aurions besoin. Voilà pourquoi cela a été abandonné, parce que ce n'est pas efficace ou alors il faudrait dans ce cas équiper tous les appartements de compteur d'eau et que ce soit chaque habitant individuellement qui prenne un abonnement et que ce ne soit plus géré par les syndics de copropriété ou les bailleurs. Aujourd'hui, nous ne sommes pas du tout équipés de la sorte et c'est la même situation dans beaucoup de villes.

Faire une tarification sociale, c'est donc compliqué. Néanmoins, nous avons un fonds social à Odivea. Nous l'avons dans la précédente délégation de service public où il y avait eu énormément d'actions comme « Bien vivre dans mon logement » où des mousseurs et des kits ont été distribués qui permettaient de limiter la consommation, et nous allons continuer avec ce nouveau contrat. Nous avons un million à dépenser d'ici à 2030 sur des actions sociales. Bien sûr, nous continuerons dans ce sens, mais faire strictement la tarification sociale, ce n'est pas efficace au regard du nombre d'abonnés que nous avons pour le réseau d'eau et du nombre d'habitats collectifs dans une ville comme Dijon.

**M. le MAIRE.** - Merci des interventions et merci des éléments de réponse. Je vous demande qui n'est pas d'accord pour approuver cette présentation ?

La parole est à M. Robert.

**M. ROBERT.** - Bonsoir. Monsieur le Maire, chers collègues, pour ma part, à travers ce rapport sur la qualité des services publics de l'eau, notre groupe L'Écologie pour vous souhaite saluer l'installation d'un filet de piégeage des déchets sur un exutoire des eaux pluviales, ainsi que la poursuite d'inscriptions pédagogiques sur les bouches d'égout. En effet, « Ici commence la mer » - même si Dijon n'est pas située sur une côte maritime - il est bon de rappeler que nous vivons au milieu du chemin que parcourt l'eau jusqu'aux mers et océans.

Nous avons toutes et tous à l'esprit les clichés d'espèces marines et d'oiseaux côtiers qui finissent par mourir avec certains de nos déchets plastiques dans la gueule, le bec ou même dans le ventre, et ceci n'est, bien sûr, que la partie visible de l'iceberg.

Comme vient de le souligner notre collègue Antoine Hoareau, il convient à notre collectivité d'accompagner les entreprises émettrices d'effluents toxiques pour réduire leur pollution des nappes phréatiques et des cours d'eau.

*En tant qu'écologistes, nous appelons donc à multiplier ces initiatives, car l'eau - malheureusement - sera l'or bleu de demain.*

**M. le MAIRE.** - *Merci, monsieur Robert. C'est très clair et très vrai.*

*Il y a deux bassins versants. Le nôtre va vers Rhône Méditerranée, alors que l'autre, du côté de l'Auxois, va sur Seine Normandie.*

*En effet, les micros plastiques que nous n'arrêtons pas, nous les retrouvons en mer Méditerranée. Ils voyagent longtemps et finissent souvent dans le corps d'animaux - les poissons en premier, mais pas seulement, les oiseaux aussi - et de toute façon, tout cela se retrouve après dans l'homme.*

*Enfin, merci de votre intervention. Elle est très enrichissante.*

*Sur ce rapport, qui n'est pas d'accord pour approuver le rapport 2021 ?*

*- Il est procédé au vote à main levée.*

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le rapport 2021 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

S CRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT PROCURATION(S)	3

**Délibération n°13**

**OBJET : URBANISME - Finalisation des aménagements de « l'Ecoquartier HEUDELET 26 » - Convention entre la SOCIETE EST METROPOLE, DIJON METROPOLE et la Ville portant modification de la convention de rétrocession initiale en vue de la réalisation des travaux par la Ville de Dijon – Approbation - Acquisition des parcelles section AT n° 297 et 290**

M. PRIBETICH donne lecture du rapport :

Il est rappelé que l'opération « Ecoquartier HEUDELET 26 » correspond à la réalisation d'un quartier d'habitat sur une friche militaire située entre l'avenue du Drapeau et la rue du 26<sup>ème</sup> Dragon. Conçu comme un jardin ouvert sur la ville, la projet affiche dès l'origine un programme

novateur et ambitieux en matière de qualité architecturale, d'écologie urbaine et de développement durable.

Cette opération a fait l'objet d'un permis d'aménager délivré le 12 août 2011 à la SEMAAD – à laquelle s'est substituée la SOCIETE EST METROPOLES. Plusieurs permis modificatifs ont été délivrés de 2012 à 2017.

Le quartier, qui accueille aujourd'hui plus de 350 logements, hors résidence étudiante, et 10 000 m<sup>2</sup> de bureaux, commerces et équipements, est presque terminé puisque seul un lot reste à bâtir, à proximité de la halle 38 occupée par l'association « 26 000 Couverts ».

Par une convention signée le 8 février 2011, la commune et l'aménageur avaient défini les conditions et modalités selon lesquelles les « *voies, placettes, espaces communs tels que délimités sur le plan en annexe 1 et les réseaux divers construits par le lotisseur* », devaient être cédés gratuitement à la collectivité à l'achèvement du quartier.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, l'aménageur avait été autorisé à différer, sous garantie bancaire, par arrêté du 16 novembre 2012, les travaux de finitions des futurs espaces publics, afin d'éviter que les aménagements définitifs ne soient endommagés durant les phases chantier des nouvelles constructions.

Alors que les constructions sont achevées dans la partie du quartier comprise entre la rue du 26<sup>ème</sup> Dragon et les deux halles et qu'en conséquence, les derniers aménagements devraient être réalisés, ces travaux n'ont toujours pas été engagés. Ce retard manifeste, lié à des difficultés rencontrées par l'aménageur, a entraîné de nombreuses plaintes des habitants du quartier.

Face à cette situation qui excède une durée raisonnable, et devant l'incapacité de l'aménageur à garantir un délai d'exécution, la Ville se doit d'intervenir pour pallier à la défaillance de ce dernier. C'est pourquoi, il est proposé que la Ville effectue elle-même ces travaux - revêtements définitifs, aménagement des accès au quartier, éclairage, plantations, mobilier urbain en particulier, ainsi que les reprises éventuelles sur les réseaux de l'éco-quartier qui n'ont pas déjà été rétrocédés à la collectivité - dans un calendrier qu'elle pourra ainsi maîtriser.

Il convient à cet effet, de conclure une convention engageant la SOCIETE EST METROPOLES, en sa qualité d'aménageur du lotissement, DIJON METROPOLE, au titre de ses compétences en matière de voiries et réseaux et la Ville, afin de définir les modalités et conditions de cession anticipée à la collectivité des voies, réseaux et espaces communs.

Tel est l'objet de la convention proposée, en annexe du présent rapport, qui formalise les accords suivants :

- La modification de l'article 1<sup>er</sup> de la convention de rétrocession initiale du 8 février 2011 pour que les voiries, espaces communs et réseaux, puissent être cédés en l'état à DIJON METROPOLE, sans condition de réception ni de conformité des travaux au permis d'aménager notamment.
- L'engagement de DIJON METROPOLE à acquérir à titre gratuit sur la SOCIETE EST METROPOLES, les voiries, réseaux et espaces communs destinés à être rétrocédés à la collectivité dans les conditions nouvellement définies par la convention de rétrocession modifiées.

- Le versement par l'aménageur à la Ville de Dijon d'une compensation financière d'un montant de 500 000 €, correspondant approximativement au montant de la caution solidaire contractée par l'aménageur auprès d'un organisme financier.
- La mise à disposition de la collectivité, par l'aménageur, en l'attente des formalités de cession, des futurs espaces publics, en vue d'un démarrage des travaux au plus tôt.
- Une autorisation de gestion provisoire donnée par DIJON METROPOLE, détentrice de la compétence en matière de voirie et réseaux, à la Ville de Dijon, afin que celle-ci soit habilitée à intervenir sur ces infrastructures, conformément aux dispositions des articles L. 5215-27, L. 5217-2 et L. 5217-7 du code général des collectivités territoriales.

Par ailleurs, afin de finaliser l'aménagement global du quartier, il est proposé d'acquérir les parcelles AT n°297 de 2 668 m<sup>2</sup> et AT n°290 de 121 m<sup>2</sup> (lot n°19 du permis d'aménager), correspondant au parking aérien actuellement utilisé par les employés et visiteurs de DIJON METROPOLE.

Pour mémoire, cet espace apparaît dans le lotissement comme un lot destiné à être cédé à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

En effet, cette aire de stationnement avait, à l'origine, été envisagée comme provisoire, en l'attente de la création du parking en superstructure. Il est souhaitable aujourd'hui, à l'occasion de la finalisation des aménagements, de « paysager » cet espace.

DIJON METROPOLE dispose à ce jour sur ce terrain d'un titre d'occupation précaire, consistant en un prêt à usage conclu le 1<sup>er</sup> octobre 2009 avec la SEMAAD. La convention en annexe prévoit que la Ville, dès son entrée en possession des parcelles section AT n°297 AT n°290, se trouvera automatiquement subrogée dans les droits et obligations de la SOCIETE EST METROPOLES au titre de cette convention de prêt à usage, afin que le titre d'occupation de l'EPCI sur ledit espace soit maintenu dans les mêmes conditions.

Le prix d'acquisition proposé, conforme à l'évaluation des Domaines, et résultant des négociations conduites avec la SOCIETE EST METROPOLES s'élève à 500 000 €.

**M. le MAIRE.-** *Merci. Sur ce rapport, y a-t-il des remarques ?*

*Messieurs Bourguignat, Bichot, Sibert et Chateau.*

*La parole est à M. Bourguignat.*

**M. BOURGUIGNAT.-** *Monsieur le Maire, chers collègues, juste deux propositions sur le quartier Heudelet. Après avoir rencontré un certain nombre d'habitants, je voudrais relayer auprès de vous deux de leurs demandes.*

*D'abord préserver le jardin qui se trouve derrière l'Hôtel de la Métropole, préserver ses arbres et arches, parce que je crois que toutes les constructions sont sorties de terre maintenant dans le secteur et il ne faut pas en lancer une dernière qui abîmerait cet espace de respiration, dont profitent les habitants du quartier - mais également d'ailleurs les agents de la Métropole, puisque vous savez combien il est agréable derrière notre Hôtel de Métropole.*

*La seconde proposition concerne le parking Heudelet, puisque vous savez qu'il*

est actuellement géré par la SEM et qu'il faudra trouver une solution à l'issue de cette gestion.

Soit on envisage son intégration dans le réseau des parkings publics de la Ville, qui est géré par Divia, soit il faut rechercher un exploitant privé pour ce parking, parce que - comme vous le savez - c'est à la fois un parking public, mais aussi celui qui dessert les 350 logements dont il a été question.

Voilà pour ces deux propositions.

Merci de votre attention.

**M. le MAIRE.-** Merci. La parole est à M. Bichot.

**M. BICHOT.-** Monsieur le Maire, et chers collègues, deux observations sur ce rapport.

La première est qu'en réalité, on nous explique que l'aménageur historique - au départ, la SEMAAD - ne remplit plus ses obligations, et qu'en tout cas, nous découvrons que la société qui lui a succédé - la société Est Métropole, nouveau nom de cette SEMAAD privatisée - ne remplit pas aujourd'hui les obligations dont elle a hérité - nous avons contesté cette opération de vente de la SEMAAD à son directeur par une opération à tiroirs et en avons longuement débattu ici.

Bien sûr, il faut avancer, et si cette société est défaillante, il faut donc prendre des mesures, mais je suis très étonné que nulle part ne soient évoquées des mises en demeure ou des sanctions à l'égard de cette société - je renvoie à tout le débat que nous avons eu sur sa privatisation et sa vente.

Le deuxième point - vous l'esquissez - puisque nous arrivons presque au terme de cette opération sous réserve de quelques débats importants qui restent en suspens, je serais très intéressé que nous soit présenté le bilan complet de cette opération à deux égards.

D'abord, la densification a été finalement plus forte que prévu puisqu'à l'époque, en 2012, il était question de 250 logements - nous sommes à plus de 350 et ce n'est peut-être pas complètement terminé - et, deuxièmement, sur la mixité sociale, puisqu'un certain équilibre avait été prévu et, au fil du temps, la part des logements sociaux a été plus importante que prévu.

Je souhaiterais donc que nous ayons, à l'approche de la finalisation de cette opération, un bilan complet de ce qui s'est passé et des explications des dérives qui ont pu avoir lieu.

Merci beaucoup.

**M. le MAIRE.-** Merci. La parole est à M. Sibert.

**M. SIBERT.-** Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, j'ai envie de dire « enfin » ! J'ai une pensée pour les habitants, les propriétaires, les anciens propriétaires, les locataires et anciens locataires qui ont subi ou subissent encore les promesses non tenues de l'aménageur. Pour vivre à côté de ce quartier et pour le traverser tous les jours et connaître de nombreux habitants de ce quartier, ce n'est pas agréable de vivre dans ces conditions d'un quartier qui n'est pas terminé.

Ce rapport est donc une étape importante pour terminer l'aménagement de ce quartier et offrir enfin un cadre de vie agréable et surtout conforme aux promesses initiales.

Il subsiste des problématiques, qui ne sont pas évoquées, dans le quartier - mon collègue, Laurent Bourguignat en a évoqué une, celle du stationnement, et, plus largement, le parking Heudelet défaillant - on le sait, les barrières ont souvent des problèmes, ne fonctionnent pas, ce parking ne fonctionne pas et est très rarement rempli ; il n'y a personne. Malheureusement, les habitants, qui, contrairement à l'idée préconçue à la base de ne pas prendre leur voiture, ont besoin de se stationner. Ils créent donc des tensions et des vrais problèmes dans le reste du quartier de la Maladière avec du

stationnement anarchique.

*Ma première question est : un état de la situation du stationnement sur ce quartier, un état de la suite, en effet, de l'exploitation de ce parking. Quand est-il du stationnement dans ce quartier et de vos propositions ?*

*Ensuite, profitons du fait de récupérer l'aménagement de ce quartier pour être très ambitieux.*

*L'année dernière, j'avais fait une proposition sur la bioluminescence, puisque la Bourdonnerie est installée dans ce quartier. On a une biodiversité dans ce quartier et la bioluminescence est une solution d'éclairage qui préserve la biodiversité. C'est une proposition, mais soyons ambitieux. On a un écoquartier et nous pouvons jouer sur des technologies que l'on ne connaissait pas à l'initial. De même, je pense aussi à l'aménagement des voies, on peut utiliser des nouveaux matériaux à la fois non perméabilisés - qui sont perméables - et, en même temps, confortables à la marche et à l'utilisation du vélo - ce n'est pas du tout le cas actuellement.*

*Aménageons donc de manière durable ce quartier, mais rapidement pour ses habitants.*

*Je vous remercie.*

**M. le MAIRE.-** *Merci d'avoir attendu, notre collègue Patrice Chateau.*

**M. CHATEAU.-** *Merci, monsieur le Maire.*

*Monsieur le Maire, chers collègues, notre groupe l'Écologie pour vous tient à saluer la réappropriation par la Ville de Dijon des voies, placettes et espaces communs de l'écoquartier Heudelet 26 telle que présentée dans ce rapport, afin qu'un cadre de vie à la hauteur de leurs attentes légitimes soit offert aux habitantes et habitants de ce quartier.*

*L'exemplarité architecturale d'écologie urbaine et de développement durable, revendiqué par la Ville pour ce projet d'urbanisme dès le départ en 2011, se devait d'être conduite à son terme. C'est chose faite.*

*Malgré les conditions complexes de cette démarche de reprise en main, il nous paraît important de souligner également que les intérêts de notre Ville aient pu être préservés par le versement d'une compensation financière de 500 000 €.*

*Bien évidemment, nous nous réjouissons de la décision de paysager un espace de stationnement, défini au départ comme provisoire - mais on le sait, parfois le provisoire dure des siècles - et de lui rendre ainsi une destination où la biodiversité urbaine pourra prospérer. Nous y voyons un symbole.*

*Enfin, nous saluons l'engagement des membres de l'association Écovivre à Heudelet, de son président, Christian Mathis, pour les relations et le travail de qualité qu'ils ont su entretenir avec Mme la première Adjointe, Nathalie Koenders, et les services.*

*La démarche de labellisation Ecoquartier, engagée pour le quartier Heudelet, offre la garantie d'un référentiel riche d'une vingtaine d'engagements rigoureux et particulièrement adaptés aux enjeux du changement climatique. Citons-en trois.*

*L'engagement n° 7 : mettre en œuvre les conditions du vivre ensemble et de la solidarité.*

*L'engagement n° 17 : viser la sobriété énergétique, la baisse des émissions de CO2 et la diversification des sources au profit des énergies renouvelables et de récupération.*

*L'engagement n° 20 : préserver, valoriser, restaurer la biodiversité des sols et des milieux naturels.*

*Nous avons bien noté que le label Ecoquartier devient pour la Ville un outil de référence mis en œuvre notamment pour les quartiers Arsenal, Fontaine d'Ouche et Bruges 2, et nous souhaitons qu'il le soit également pour le futur projet Venise 2, dont nous avons adopté la cession des terrains à une large majorité lors du dernier conseil municipal.*

*Je vous remercie.*

**M. le MAIRE.-** Merci. La parole est à Mme la première Adjointe.

**Mme KOENDERS.-** Merci, monsieur le Maire. Juste quelques petits éléments.

Monsieur Sibert, moi aussi, je connais très bien les riverains de l'écoquartier Heudelet - cela a été dit. Nous travaillons main dans la main avec l'association du quartier, je les connais donc très bien et inversement. Je vais faire un peu d'humour : ils me l'ont bien rendu il y a un an d'ailleurs - si vous voyez ce que je veux dire !

En effet, nous avons voté en conseil métropolitain une charte écoquartier. J'avais d'ailleurs été surprise, à l'époque, que vous ne la votiez pas, alors que c'était vraiment une demande forte du président et de l'ensemble des habitants pour engager le quartier - il l'était déjà depuis longtemps - vers une démarche d'écoresponsabilité.

Concernant les voiries, c'est vrai, cela n'a pas été simple et ils ont été patients. Moi-même, j'ai parfois piqué des coups de colère aussi, parce que je me mettais à leur place et c'était inadmissible. Maintenant, c'est une bonne chose. Les travaux n'ont pas attendu la délibération et ont commencé la semaine dernière. Ils sont faits en lien avec les riverains. Les travaux leur ont été présentés. Nous avons aussi entendu leurs demandes sur les essences des arbres - il y a la voirie, mais aussi des arbres qui seront plantés. Nous les avons écoutés. Ils nous ont fait les propositions et nous travaillerons avec eux sur les essences des arbres que nous planterons.

Maintenant, il y a la question du stationnement. Le stationnement aérien, peut-être que cet espace, puisqu'il est acquis par la Ville, aura vocation à devenir un parc - je ne sais pas - et sur le stationnement en ouvrage, il y a effectivement une solution à trouver. Aujourd'hui, c'est toujours propriété de la SEM, mais peut-être voir pour le rendre plus viable économiquement si la Métropole ne veut pas acquérir quelques places. En tout cas, il est prévu - je m'en suis assurée - qu'un gardien continue à le gérer jusqu'à ce que l'on trouve une solution en lien avec la SEM.

**M. le MAIRE.-** Merci. Une remarque, monsieur Pribetich ?

**M. PRIBETICH.-** Oui. Je voudrais faire une remarque à M. Sibert. Nous ne vous avons pas attendu, monsieur Sibert, pour la bioluminescence. J'aimerais vous signaler que pour la rue de la Liberté, une start-up avait été primée par la Ville de Dijon. Nous avons aussi des gens dans l'équipe municipale qui ont quelques cultures scientifiques, capables de se documenter, de voir que des cristaux d'urate, des lucioles ou des plaques de guanine sont capables d'illuminer les rues sans consommation.

Vous savez, nous ne vous attendons pas pour des propositions. Vous faites des propositions qui, bien souvent, sont des contre-propositions et vous vous évertuez à essayer de penser que les différentes équipes municipales autour de M. le Maire sont incapables d'avoir des propositions. Nous ne vous attendons pas ! Nous avançons, réalisons pour le bonheur de tous et vous verrez que cette opération - contrairement à ce que vous pensez - sera dans quelques années un haut lieu d'habitation et de logement en centre-ville, près du tramway avec un quartier pacifié où la mixité règnera.

Rassurez-vous, monsieur Sibert, nous ne vous attendons pas. Et j'imagine, si nous avons mis de la bioluminescence sur les quartiers d'Heudelet, toutes les pétitions que vous auriez suscitées, via pétition.org et autres - ce que vous faites tous les jours, à chaque fois. Chaque fois qu'il y a une opération d'urbanisme, on vient me voir pour telle ou telle pétition - peut-être que dans quelques années, j'écrirai un livre sur les pétitions de l'urbanisme au sein de Dijon.

**M. le MAIRE.-** En attendant de lire M. Pribetich - ce qui ne manquera pas d'arriver ; il a raison - quelques éléments de réponse.

Oui, bien sûr, nous protégerons les arcades et les platanes - c'est évident, nous l'avons toujours fait.

Vous aurez, monsieur Bichot, un bilan complet de l'opération quand elle sera terminée. C'est vrai que cela a été long - ce serait indécent de ne pas le dire. Moi-même,

*je me suis agacé plus d'une fois de la durée de ce projet. Je m'y suis rendu également plusieurs fois. Nous avons décidé d'avancer, parce que l'on peut toujours mettre en demeure, etc., quand on n'arrive pas à bouger les choses, il faut bouger, et c'est ce que nous avons fait - je voudrais vous dire cela.*

*Nous cherchons un accord aujourd'hui avec la SEM pour l'histoire du parking. Nous voulons enlever des voitures qui, aujourd'hui, sont celles des élus et du personnel de la Métropole ou de la Ville qui travaillent là pour dégager cette surface et en faire un endroit aménagé encore plus vert que ce qui existe. Nous y travaillons donc. Ce n'est pas simple.*

*Quant à la SEM, c'est une société indépendante. Vous savez très bien pourquoi - monsieur Bichot - nous l'avons vendue. C'est sur les conseils de la Chambre régionale des comptes - cela n'a pas pu vous échapper - qui nous disait qu'une société d'économie mixte de l'agglomération dijonnaise se trouvait de facto desservie de toute possibilité de développement à partir du moment où nous avons une société publique locale d'aménagement in house\*. C'est donc maintenant M. Pribetich qui en est le président. Cela marche bien. La SEM a pris son chemin. Cela fait une bonne dizaine d'années, elle va son chemin. Je ne suis pas cela. Il y a des actionnaires, pas des moindres puisqu'il s'agit de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté - actionnaire très important. On peut donc leur faire confiance a priori pour assurer le développement de cette entreprise. Si ce n'était pas le cas, nous le verrions.*

*En tous les cas, nous, nous essayons d'avancer. Cela a trop traîné, et donc maintenant, il faut résoudre le problème pour la qualité de vie des habitants - j'en suis bien persuadé.*

*En effet, l'argument comme quoi les travaux n'étaient jamais terminés et que nous ne pouvions donc pas faire les voiries, cela tient un moment, mais à un moment, il faut que cela s'arrête. Cela va s'arrêter ce week-end - non, peut-être pas, c'est parce que je veux que ça aille vite - ce trimestre jusque début 2023. Ce sera donc plusieurs week-ends, mais c'est attendu.*

*Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ?*

*Il est procédé au vote à main levée.*

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

1 - **d'approuver** la convention annexée au présent rapport précisant les modalités de l'accord entre la SOCIETE EST METROPOLES, DIJON METROPOLE et la Ville, portant, en particulier sur :

- o la modification de l'article 1<sup>er</sup> de la convention de rétrocession du 8 février 2011 pour permettre une cession « en l'état » des voiries et réseaux,
- o l'acquisition par DIJON METROPOLE des voies, réseaux et espaces communs de l'écoquartier, dans les conditions de l'article 1 modifié de la convention de rétrocession,
- o le versement d'une compensation financière par l'aménageur à la Ville d'un montant de 500 000 €,
- o la mise à disposition de la Ville des espaces destinés à être incorporés dans le domaine public métropolitain, en l'attente des formalités d'acquisition, afin que les travaux soient réalisés au plus tôt,
- o l'autorisation de gestion provisoire donnée à la Ville par la Métropole, au titre de ses

compétences en matière de voirie et réseaux, pour intervenir sur ces infrastructures.

- o le maintien du prêt à usage consenti à l'EPCI, par la subrogation de la Ville dans les droits et obligations de la SOCIETE EST METROPOLES, portant sur le parking aérien au nord du bâtiment de la Métropole correspondant au lot n°19 du permis d'aménager ;

2 - **d'autoriser** Monsieur le Maire à apporter à cette convention des modifications mineures ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - **d'autoriser** la Ville à acquérir les parcelles AT n°297 de 2 668 m<sup>2</sup> et AT n°290 de 121 m<sup>2</sup> figurant sur le plan joint au présent rapport (lot n°19 du permis d'aménager), correspondant au parking aérien actuellement utilisé par les employés et visiteurs de DIJON METROPOLE pour un montant de 500 000 € (TVA en sus éventuellement) ;

4 – **de dire** que ce montant sera prélevé sur les crédits budgétaires provisionnels inscrits au chapitre 21 dans le cadre du budget supplémentaire 2022 ;

5 – **de dire** qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;

6 - **d'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

S	POUR : 53	ABSTENTION : 6
CRUTIN		
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT	3
	PROCURATION(S)	

#### **Délibération n°14**

**OBJET : AMENAGEMENT - Opération de rénovation urbaine des Grésilles - Convention publique d'études et d'aménagement conclue entre la Ville et Grand Dijon Habitat - Compte-rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2021 - Avenant N°7 - Subvention d'équilibre - Approbation**

M. PRIBETICH donne lecture du rapport :

En application de l'article L. 300-5 du Code de l'urbanisme, Monsieur le Directeur général de Grand Dijon Habitat m'a adressé le compte rendu annuel à la collectivité, arrêté au 31 décembre 2021, de la convention publique d'études et d'aménagement qui lie la Ville et l'office public de l'habitat pour la mise en œuvre de la seconde phase opérationnelle de l'opération de rénovation urbaine (ORU) du quartier des Grésilles.

Ce compte-rendu annuel et ses annexes, dont les éléments principaux sont récapitulés ci-après, sont soumis à l'approbation du conseil municipal.

Il convient tout d'abord de rappeler que ce dernier a décidé, par délibération du 27 septembre 2004, de désigner Grand Dijon Habitat en qualité d'opérateur pour la mise en œuvre de la seconde phase opérationnelle de l'ORU des Grésilles. Cette décision s'est traduite par la passation, le 26 octobre 2004, d'une convention publique d'études et d'aménagement.

Pour permettre la réalisation de la majeure partie des opérations prévues dans cette convention, le conseil municipal a successivement décidé :

- de créer la zone d'aménagement concerté (Z.A.C.) « Marc Seguin » (*délibération du 7 novembre 2005*) ;
- d'approuver le dossier de réalisation (*délibération du 25 septembre 2006*) ;
- de mettre en cohérence le périmètre de la convention publique d'études et d'aménagement du 26 octobre 2004 avec celui de la Z.A.C. Marc Seguin (*délibération du 29 janvier 2007 approuvant la conclusion d'un avenant n°1 à ladite convention*).

Par ailleurs, la durée de cette convention a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2030 par avenants successifs.

Les missions confiées par la Ville à Grand Dijon Habitat dans le cadre de cette convention visaient notamment :

- à créer une nouvelle centralité de quartier autour de la place Galilée ;
- à réaliser des travaux d'aménagements permettant d'instaurer des liaisons transversales pour faciliter les déplacements au sein du quartier

La réalisation de ces opérations impliquait également l'acquisition des commerces et la restructuration de l'espace autour de l'ancien marché.

En matière d'acquisitions de murs et fonds de commerces, il est rappelé qu'une procédure d'expropriation a été mise en place afin de gérer les situations les plus inextricables. Ainsi, un arrêté de déclaration d'utilité publique et un arrêté de cessibilité ont été accordés à Grand Dijon Habitat par la Préfecture, respectivement en juin et décembre 2012.

Par la suite, les dernières acquisitions foncières ont été finalisées fin 2018 et début 2019. Les bâtiments situés 7-13 Rue Jean XXIII ont été démolis en 2019. Les transferts de locaux commerciaux du 2 au 10 rue Jean XXIII ont également été effectués courant 2019. Les bâtiments ont été démolis au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

En matière de commercialisation, aucune vente n'a été effectuée au cours de l'année 2021.

Le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2021 laisse apparaître diverses modifications par rapport au bilan de l'année précédente.

Plus précisément, en ce qui concerne les charges, une augmentation de 160 000 € est constatée, puisque leur montant prévisionnel est passé de 21 121 213 € à 21 281 213 €.

Cette augmentation s'explique par l'actualisation des frais de gestion, liée à l'augmentation de la durée de la CPEA jusqu'en 2030.

L'ensemble des ajustements au 31 décembre 2021 par rapport au précédent bilan au 31 décembre 2020 sont détaillés par Grand Dijon Habitat dans les documents annexés à la délibération.

Afin de permettre l'équilibre de l'opération, la subvention d'équilibre augmente passe de 1 764 473 € à 1 924 473 €, soit une augmentation de 160 000 € correspondant à l'augmentation des frais de gestion.

L'avenant n°7 à la convention publique d'études et d'aménagement avec Grand Dijon Habitat, dont le projet est joint à la délibération, acte en conséquence les frais de gestion pour la période 2022 à 2030.

**M. le MAIRE.-** *Merci.*

*Le président El Hassouni m'indique qu'il ne prendra pas part au vote. Je demande, avant le vote, quels sont les membres du conseil d'administration de Grand Dijon Habitat qui ne prennent pas part au vote. Je l'indique, vous savez qu'il faut le faire maintenant.*

*Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ?*

*Il est procédé au vote à main levée.*

*(Ne prennent pas part au vote M. Pribetich, M. El Hassouni, Mme Akpinar-Istiquam, Mme Belhadef et Mme Chollet.)*

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

1 - **d'approuver** le compte-rendu annuel à la collectivité de la convention publique d'études et d'aménagement conclue entre la Ville et Grand Dijon Habitat pour la seconde phase opérationnelle de l'opération de rénovation urbaine des Grésilles, arrêté au 31 décembre 2021 ;

2 - **d'approuver** l'actualisation de la participation de la collectivité à l'équilibre de l'opération, pour un montant de 1 924 473 € nets de taxes ;

3 - **d'approuver**, en conséquence, l'avenant n°7 à la convention publique d'études et d'aménagement, annexé au présent rapport.

S                    POUR : 51                    ABSTENTION : 3  
CRUTIN

                          CONTRE : 0                    NE SE PRONONCE PAS : 5

                          DONT                    3  
                          PROCURATION(S)

### **Délibération n°15**

#### **OBJET : LOGEMENT/ACTION FONCIERE - Délaissés de la Lino - Acquisition d'une emprise foncière sur l'État**

M. PRIBETICH donne lecture du rapport :

Dans le cadre de la réalisation de la liaison nord-ouest (Lino), l'État a acquis un certain nombre de parcelles situées sur le territoire de la Ville de Dijon.

Des parcelles devenues inutiles à la construction de la Lino, ont été déclassées du domaine public par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

France Domaine a proposé à la Ville d'exercer son droit de priorité sur six parcelles de terrain représentant des "délaissés" de la Lino, limitrophes au site de l'ancienne décharge appartenant à la Ville de Dijon.

Compte tenu de leur localisation, il est ainsi proposé l'acquisition de ces terrains, libres d'occupation, d'une superficie totale de 9 242 m<sup>2</sup>, cadastrés section HV n°94, 108, 109, 110, 113 et 114, pour le montant global de 3 696 €, conformément au prix de vente déterminé par France Domaine compte tenu de l'affectation de ces terrains.

**M. le MAIRE.-** *Merci. Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ?*

*- Il est procédé au vote à main levée.*

**le Conseil,**  
**après en avoir délibéré, décide :**

1 - **d'acquérir** sur l'État représenté par France Domaine, les terrains limitrophes au site de l'ancienne décharge appartenant à la Ville de Dijon, d'une superficie totale de 9 242 m<sup>2</sup>, cadastrés section HV n°94, 108, 109, 110, 113 et 114, pour le montant global de 3 696 € ;

2 - **de dire** qu'il sera procédé à cette acquisition par acte administratif ;

3 - **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

S	POUR : 59	ABSTENTION : 0
CRUTIN		
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT	3
	PROCURATION(S)	

### **Délibération n°16**

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE - Contrat de ville - programmation 3ème trimestre 2022**

Mme AKPINAR-ISTIQAM donne lecture du rapport :

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi n° 2014-173) institue le cadre d'intervention de la Politique de la ville qui a pour finalité la réduction des inégalités en matière économique, sociale et urbaine entre les quartiers prioritaires et les autres territoires de l'agglomération.

Le conseil municipal, par délibération n° VD2015-06-29-028 du 29 juin 2015, a approuvé le contenu du contrat de ville 2015-2020 ainsi que la géographie prioritaire correspondante. Le contrat de ville a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2023 par l'État.

Dans le cadre de la programmation 2022, les opérateurs associatifs ont déposé leurs dossiers et sur cette base, il a été procédé à leur instruction.

Lors du conseil municipal du 21 mars dernier, sur les 38 projets déposés au titre de la programmation 2022 du contrat de ville pour les quartiers des Grésilles et de Fontaine d'Ouche, 24 ont été retenus et d'autres nécessitaient que les porteurs de projets soient à nouveau rencontrés par l'élue référente et les services pour ajuster ou préciser leur projet. C'est ainsi que quatre projets ont été validés lors du conseil municipal du 27 juin dernier et que deux nouveaux projets sont présentés dans le tableau annexé à ce rapport, qui répondent aux orientations stratégiques en faveur des quartiers en difficulté de la ville de Dijon, définies par l'ensemble des partenaires à partir de :

3 piliers :

- La cohésion sociale ;
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- Le développement de l'activité économique, de l'emploi et l'accès à la formation.

3 axes transversaux : la jeunesse, l'égalité entre femmes et hommes, les valeurs de la République et la citoyenneté.

2 projets :

- Le projet d'accueil pour tous porté par l'association Aime-Raude : il concerne les jeunes, les familles et les sans domicile fixe dans le quartier des Grésilles, et consiste à créer des

solidarités, recréer un lien de confiance et apporter des réponses concrètes aux besoins des habitants. Cela se traduit par trois actions : approcher les publics inconnus des acteurs de l'emploi pour les orienter vers ceux-ci afin de leur permettre d'intégrer des dispositifs de droit commun ; faciliter la mise en relation entre les entreprises et les publics du quartier ; lutter contre les discriminations à l'embauche avec des démarches particulières, un accompagnement.

- La médiation sociale par les PIMMS Médiation Dijon : elle va permettre dans le cadre du projet Response la mobilisation de locataires des logements locatifs à loyer modéré, écoles, périscolaires et habitants du quartier de la Fontaine d'Ouche afin de les sensibiliser aux écogestes et à une consommation énergétique responsable à travers l'organisation d'un atelier par semaine. Sont prévus également des séances de formation en direction notamment de jeunes volontaires (civiques et européens) et des ambassadeurs du projet parmi les habitants et les locataires.

Dans ce cadre, la Ville réaffirme son effort en direction des populations des quartiers de la Politique de la ville, parallèlement aux opérations de rénovation urbaine engagées, en attribuant 25 600 € au titre des projets du contrat de ville pour le troisième trimestre 2022.

Cette troisième partie de la programmation vise principalement à intervenir en soutien aux actions qui renforcent la cohésion sociale et qui mettent en avant le cadre de vie et le renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires de la Ville.

Le tableau annexé au présent rapport reprend, par pilier, les propositions d'intervention de la Ville.

**M. le MAIRE.-** *Merci. Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? C'est un rapport un peu traditionnel, mais absolument nécessaire.*

*Il est procédé au vote à main levée.*

*(Madame Huon-Savina demande la parole.)*

*Madame Savina, excusez-moi, c'est une erreur de ma part.*

**Mme HUON-SAVINA.-** *Je vous en prie. Monsieur le Maire, chers collègues, on vous informe pour notre groupe Écologie pour vous que nous votons, bien sûr, pour ce rapport, tout en souhaitant que soit bien exprimé - comme l'a fait notre cher collègue - et pris en compte l'aspect de la sensibilisation à la préservation de l'environnement autour, par exemple, d'un quatrième pilier.*

*Merci à vous.*

**M. le MAIRE.-** *C'est une bonne proposition. Elle a été notée par Mme Akpinar-Istiquam. Merci.*

### **le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

1 - **d'arrêter**, pour le troisième trimestre 2022, la répartition des financements de la Ville au titre du contrat de ville 2022, à un montant de 25 600 € pour des actions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les associations ;

2 - **d'approuver** les actions à conduire par les associations, au troisième trimestre 2022, telles qu'elles sont présentées dans le tableau annexé au présent rapport ;

3 - **d'autoriser** Monsieur le Maire, à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre du Contrat de ville en 2022 ;

4 - **d'autoriser** Monsieur le Maire, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

S	POUR : 52	ABSTENTION : 7
CRUTIN		
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT	3
	PROCURATION(S)	

### **Délibération n°17**

#### **OBJET : CULTURE - « Dijon vu par... » - Édition 2023 - Choix de l'artiste**

Mme MARTIN donne lecture du rapport :

Chaque année, en vue de la réalisation de l'exposition « Dijon vu par... », la Ville sollicite un·e artiste. Celui-ci ou celle-ci doit, au travers d'une vision inédite et originale, mettre en valeur le patrimoine de la Ville de Dijon, qu'il soit matériel ou immatériel.

Pour l'édition 2023, il est proposé de retenir l'artiste **Aymeric GILLET**.

Après un passé de hockeyeur dijonnais, Aymeric Gillet Alias M'BRICK est devenu un Street artiste qui s'exprime principalement à travers un jeu qui a bercé son enfance et celle de plusieurs générations : le LEGO. Cet artiste par son approche originale a connu une ascension rapide ces deux dernières années et rencontre un intérêt grandissant tant du grand public que dans le milieu des arts visuels. Aujourd'hui, pour Dijon vu par, M'BRICK nous propose de "LEGOtiser" Dijon. C'est à dire de créer ses œuvres pixelisées à l'aide de briques et pièces de LEGO de 27 couleurs vives. M'Brick va empiler, assembler les LEGO de toutes tailles et de toutes les couleurs pour proposer des points de vues de notre ville en mettant en avant notre architecture.

Il proposera également des tableaux en 3D par pixellisation composées de milliers de pièces LEGO enchevêtrées avec plusieurs niveau de lecture. L'oeuvre pensée et crée par l'artiste ne se révélera qu'a travers un téléphone portable ou en recul physique.

L'exposition sera présentée à l'Hôtel de Ville, au Salon Apollon, du samedi 17 juin au dimanche 17 septembre 2023. Son accès sera gratuit.

Comme chaque année, la mise en œuvre de cette exposition nécessitera la conclusion d'un contrat d'aide à la création d'un montant de 10 000 €.

**M. le MAIRE.-** Legotisons\* Dijon.

**Mme C. MARTIN.-** C'est exactement cela, monsieur le Maire.

**M. le MAIRE.-** Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ?

- Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

1 - **de retenir** la participation de Monsieur Aymeric Gillet à l'édition 2023 de l'exposition « Dijon vu par... » ;

2 - **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat d'aide à la création, ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;

3 -**de décider** l'accès gratuit du public à l'exposition ;

4 - **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

S	POUR : 59	ABSTENTION : 0
CRUTIN		
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT	3
	PROCURATION(S)	

**Délibération n°18**

**OBJET : CULTURE - Régie personnalisée de l'Opéra de Dijon - Convention pour la gestion de la régie de l'Opéra de Dijon conclue entre la Ville et l'Opéra de Dijon - Avenant n°6 –subvention de complément de prix de la Ville**

Mme MARTIN donne lecture du rapport :

Par délibération du 15 décembre 2008, le Conseil Municipal a décidé la création d'un établissement public local sous la forme d'une régie personnalisée dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, pour assurer la gestion du Grand Théâtre et de l'Auditorium par l'Opéra de Dijon. Une convention de gestion a été signée entre la Ville et la régie, modifiée par avenants successifs.

L'Opéra de Dijon en tant que service public à caractère industriel ou commercial est soumis, conformément à l'article L.2224-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), au principe de l'équilibre budgétaire. L'article L.2224-2 du CGCT autorise certaines dérogations au principe d'équilibre financier.

Ainsi, l'article L.2224-2 précité permet le versement d'une subvention de complément de prix pour compenser la différence entre la tarification imposée et le coût réel du service.

Il est aujourd'hui proposé de clarifier en ce sens l'objet de la subvention en modifiant par avenant l'article 19 de ladite convention de gestion.

Il est rappelé que la convention de gestion prévoit le versement d'une subvention. Par délibération du 13 décembre 2021, le montant de celle-ci a été fixé à 6 670 000 € pour l'année 2022.

La modification contractuelle relative à l'objet de la subvention entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 et portera sur la part de la subvention restant à verser soit un montant de 3 270 000 € TTC.

Vu l'article L.2224-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 266 du code général des impôts,

Vu l'avenant 6 annexé à la présente délibération,

**M. le MAIRE.** - *Au moins, il y en a une où il n'y a rien à craindre. Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ?*

*- Il est procédé au vote à main levée.*

*(Ne prennent pas part au vote Mme C. Martin, Mme Zivkovic, Mme Martin-Gendre, Mme Pfander-Meny, Mme Chollet, M. Durand, M. Courgey, Mme Du Tertre, M. Haegy, Mme Juban, Mme Renaud et Mme Modde.)*

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

1 - **d'approuver** le projet d'avenant n° 6 à la convention de gestion et **d'autoriser** Monsieur le Maire à le signer et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2- **de décider** que l'avenant entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 et s'appliquera à la subvention accordée pour 2022 pour un montant de 3 270 000 euros TTC ;

3 - **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

S POUR : 47 ABSTENTION : 0  
CRUTIN  
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 12  
DONT 3  
PROCURATION(S)

### **Délibération n°19**

#### **OBJET : ATTRACTIVITE - Convention-cadre partenariale entre la Ville de Dijon, l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne et diverses collectivités – Approbation**

Mme ZIVKOVIC donne lecture du rapport :

Depuis plus de quinze ans, la Ville de Dijon est pleinement engagée aux côtés de l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne, de l'État, des collectivités territoriales et des professionnels de la viticulture pour soutenir le processus qui a abouti, le 4 juillet 2015, à l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Une première convention-cadre partenariale fixait une programmation d'actions pour trois ans (2017-2019). Pour la Ville de Dijon, elle valorisait des projets tels que l'aménagement de la Chapelle des Climats au sein de la Cité internationale de la gastronomie et du vin, la restauration et la valorisation du patrimoine bâti du site patrimonial remarquable inscrit au Patrimoine mondial ou la création de nouveaux parcours touristiques.

Dans la continuité de cette première convention, les acteurs impliqués dans la gestion du Bien inscrit ont élaboré une nouvelle convention-cadre associée à un programme d'actions sur cinq ans (2022-2026). Elle pose les modalités de partenariat entre les seize signataires pour assurer la mise en œuvre de 23 projets basés sur le plan de gestion des Climats et déclinés selon les quatre thématiques contribuant à la mise en valeur et à la pérennisation du Bien : connaissance, sauvegarde, valorisation-développement et coopération.

En signant cette convention partenariale, la Ville de Dijon s'engage à poursuivre son action dans les domaines détaillés au sein du programme. La priorisation des actions auxquelles elle contribuera en tant que maître d'ouvrage ou partenaire financier et les engagements correspondants relèvent de sa seule décision. Y figurent des projets menés collégalement à l'échelle du territoire inscrit ainsi que des projets propres tels que la valorisation du site patrimonial remarquable de Dijon ou la mise en place d'un partenariat privilégié entre la Cité internationale de la gastronomie et du vin et l'association des Climats.

**M. le MAIRE.-** *Merci, madame Zivkovic. Sur ce rapport, la parole est à M. Bourguignat.*

**M. BOURGUIGNAT.-** *Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, nous le répétons souvent : Dijon ne doit pas être une forteresse, mais, au contraire, se tourner vers les territoires qui l'entourent, jouer pleinement son rôle de capitale régionale qui rayonne et irrigue.*

*Cette convention de partenariat, portée par l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne, constitue justement une belle opportunité de se tourner vers le sud, vers cette côte viticole absolument unique au monde, qui se trouve à nos portes, mais dont les liens avec Dijon peinent parfois à être consolidés.*

*La stratégie proposée par la convention jusqu'en 2026 est très intéressante et elle mérite, en effet, l'attention de notre assemblée. La relance d'un conseil scientifique, notamment sur les questions d'adaptation du vignoble au réchauffement climatique est, par exemple, un axe très intéressant, tout comme le soutien à la réhabilitation du petit patrimoine, le recueil oral de la mémoire des vignerons ou encore l'action en direction des plus jeunes, à qui nous devons transmettre ce terroir, ces traditions et cette culture.*

*Je souhaite tout particulièrement soutenir l'action n° 7 du programme qui entend préserver ce paysage exceptionnel contre les projets éoliens. Notre groupe soutient pleinement l'objectif de l'association et de ses partenaires visant à obtenir des zones d'exclusion pour protéger le périmètre inscrit contre les mâts éoliens.*

*Mais arrêtons-nous un instant sur la partie qui concerne plus spécifiquement Dijon. Avec cette nouvelle convention, notre Ville a plusieurs opportunités pour s'impliquer plus encore dans la démarche des climats de Bourgogne, et nous souhaitons vivement qu'elle s'en saisisse.*

*Par exemple, l'un des axes forts de la nouvelle convention est de travailler sur la zone Écrin. C'est un joli nom pour désigner une zone tampon de soixante-quatre communes qui entourent le cœur du périmètre inscrit à l'Unesco. Dans cette zone Écrin, on trouve une partie de Dijon et plusieurs communes de l'agglomération de la métropole.*

*L'organisation et la valorisation de la zone Écrin est une opportunité pour assurer le lien entre le cœur de Dijon et les premiers vignobles remarquables à Marsannay, peut-être aussi - pourquoi pas - de relancer la démarche de reconquête du vignoble dijonnais entreprise il y a quelques années.*

*Et puis, une autre façon de s'impliquer davantage dans les climats de Bourgogne, c'est de s'engager dans le travail projeté sur la route des grands crus qui traverse trente-huit villages et offre des coteaux à perte de vue tout simplement magiques - a fortiori à l'automne.*

*L'association a raison de dire qu'elle doit être repensée pour mieux accueillir le public, s'adapter à la pratique grandissante du vélo pour proposer plus d'informations et d'animations.*

*Pour notre part - cela a été un peu dit - nous devons réaffirmer que le point de départ de cette route des grands crus est Dijon. Le kilomètre zéro, aujourd'hui, est forcément la Chapelle des climats à la Cité de la Gastronomie et c'est un des sujets que nous devons porter avec force auprès de nos partenaires.*

*Mes chers collègues, en synthèse, nous souhaitons que Dijon s'engage pleinement pour les climats de Bourgogne et nous pensons qu'avec cette convention, elle a des opportunités nouvelles pour le faire et qu'il faut évidemment ne pas les laisser passer.*

*Je vous remercie de votre attention.*

**M. le MAIRE.-** Madame Zivkovic.

**Mme ZIVKOVIC.-** Un mot. Je vous remercie, monsieur Bourguignat, vous avez cité très exactement l'action que poursuit la Ville au sein de l'Association des Climats. Nous y sommes assidus, attentifs, je ne vois donc pas de quel manque de fluidité vous parlez. En tout cas, cela ne vient pas du côté de Dijon. De plus, d'un point de vue touristique, je pense que nous n'en sommes qu'au début et que nous avons déjà mis en place beaucoup de visites touristiques en lien avec les climats. Nous sommes toujours à l'écoute de l'association pour valoriser le bien.

Toutes vos préoccupations ont été listées dans cette convention, qui a été discutée et travaillée. Je remercie d'ailleurs l'ensemble des services de la Ville de Dijon, qui, régulièrement, travaillent avec ceux de la Ville de Beaune et de tous les partenaires et de l'Association des Climats.

**M. le MAIRE.-** Heureusement qu'en 2002 - après tout, il faut toujours citer les choses - j'avais lancé l'idée de classer au patrimoine mondial de l'Unesco la Ville de Dijon,

sinon il n'y aurait pas les Climats de Bourgogne classés au patrimoine mondial de l'Unesco ! Combien de réunions j'ai tenues - pas seul - avec notamment le maire de Beaune, pour porter ce projet à Paris et partout en France, et je me rappelle très bien que Mme Zivkovic était présente pour aller voter ce jour de juillet 2015 où a été adopté le classement.

Cela nous doit beaucoup et nous sommes très vigilants au développement, partenariat - cela a été dit. D'ailleurs, je vous dis, nous sommes la première collectivité en financement, et nous avons été les premiers à doubler notre participation et à augmenter - comme on nous le demandait. La Ville de Beaune le fera aussi - elle ne l'a pas fait tout de suite, mais nous, nous l'avons déjà fait. Nous avons d'ailleurs tenu une assemblée des Climats, salle des États, il y a un an. Nous sommes donc très vigilants sur tout cela, aussi sur la promotion de la route des grands crus, dont les fiches disent, dans le budget prévisionnel : « Promotion à définir ». Nous y sommes bien évidemment associés et beaucoup d'opérations sont déjà menées.

Mais je commence à connaître vos interventions - c'est intéressant d'analyser les interventions des uns et des autres ; c'est - disons - un petit privilège de l'expérience. Vous reprenez ce que l'on fait et dites qu'il faudrait fluidifier. Ce n'est pas négatif, mais c'est intéressant toujours d'entendre dire « Il faudrait » sur ce qui se fait. Nous le faisons. Voilà.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ?

La parole est à M. Bichot que j'ai oublié. Avec mes excuses, monsieur Bichot.

**M. BICHOT.**- Je vous en prie, monsieur le Maire.

Monsieur le Maire et chers collègues, je voudrais rassurer Mme l'adjointe à l'attractivité, parce que sur le sujet des Climats de Bourgogne, en effet, nous avons un consensus depuis toujours. Nous avons tous soutenu ce projet, et, bien évidemment, cela continuera dans ce sens et nous approuverons ce rapport.

Simplement, il y a donc des tas de choses intéressantes dans cette convention-cadre.

Nous souhaitons mentionner deux petits compléments, qui, peut-être, y trouveront place plus tard. C'est celui d'avoir des vignes témoins sur le territoire de la commune de Dijon, sur les emplacements d'anciens climats comme les Perrières, Larrey ou même sur Montchapet - et pas seulement les Marcs d'Or - qui puissent être entretenues avec les écoles.

La deuxième proposition est beaucoup plus conséquente. Nous lançons à nouveau un appel pour que la Ville de Dijon se préoccupe de la restauration de l'ancienne église Saint-Philibert, qui est non seulement le berceau de la ville de Dijon et la seule église romane restant debout à Dijon, mais qui était surtout aussi l'église des vignerons à une époque où presque un tiers des travailleurs de Dijon travaillaient en lien avec la vigne.

Je pense donc que c'est un bâtiment qui a toute sa place dans les climats sur la partie dijonnaise, et nous profitons de cette occasion pour lancer, à nouveau, un appel pour étudier la restauration de cet édifice qui a toute son importance à Dijon.

**M. le MAIRE.**- Oui, c'est vrai, nous l'avons sauvée de justesse. Personne n'en était responsable. En effet, les piliers avaient été envahis par le sel, déposé dans le temps, qui avait rongé les piliers. Ils sont donc sous étaies. Je pense qu'il faudrait - je le dis ainsi et improvise un peu ; c'est aussi ça le conseil municipal - interpeller Stéphane Bern pour candidater et être aidé au titre de la rénovation du patrimoine, car seule, la Ville de Dijon ni arrivera pas, malgré notre volonté. Aujourd'hui, cela représente plusieurs millions d'euros, et nous n'avons pas les moyens, aujourd'hui, de le faire seuls. Je ne mets pas en cause l'intérêt, au contraire, de cet édifice absolument magnifique.

Nous l'avons rouvert, fait des expositions dedans, essayé et continuons encore, mais je pense qu'il faudrait saisir la Fondation du patrimoine, puisque l'État intervient sur son propre patrimoine. De grosses interventions de l'État ont eu lieu sur Saint-Bénigne

- elles ne sont pas terminées. Plusieurs millions d'euros ont été affectés dans le cadre du plan de relance. Dans ce même cadre, l'État a d'abord pensé à lui, c'est-à-dire à ses édifices, que ce soit le Palais de Justice, qui le méritait - il ne s'agit évidemment pas de remettre en cause cela ; nous avons d'ailleurs fait une exonération d'occupation du domaine public de plusieurs centaines de milliers d'euros pour l'État, pour montrer notre participation et bonne volonté. Saint-Bénigne se poursuit et en a, encore, pour plusieurs années, mais je pense que nous devrions lancer un appel - je crois que le vice-président, M. Poitrinal, s'intéresse beaucoup aussi au patrimoine, nous pourrions donc peut-être lancer cet appel.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ?

Merci, madame Zivkovic.

- Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

1 - **d'approuver** le partenariat entre la Ville de Dijon, l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne et les autres signataires, conclu pour une durée de cinq ans, annexé au présent rapport, et **autoriser** Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 - **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout acte à intervenir dans son application.

S	POUR : 59	ABSTENTION : 0
CRUTIN		
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT	3
	PROCURATION(S)	

**Délibération n°20**

**OBJET : SOLIDARITE - Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées - Action "Dijon Sport Senior" - Subvention**

M. HOAREAU donne lecture du rapport :

La Conférence Métropolitaine Départementale des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées est l'un des dispositifs phares de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Elle a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention

de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune.

C'est pourquoi dans le cadre de la coprésidence de cette Conférence, des crédits sont alloués à Dijon Métropole pour la mise en œuvre d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie.

La Ville de Dijon a répondu à un appel à projet de la Conférence Métropolitaine Départementale des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées en proposant une action visant à favoriser l'accès au sport pour un public isolé, en perte d'autonomie.

La Conférence Métropolitaine Départementale des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées a répondu favorablement en accordant à la Ville de Dijon **12478 €** pour la mise en œuvre de l'action « Dijon Sport Senior ».

Cette action vise à réduire la perte d'autonomie par le biais de séances d'entretien physique. Elle permet de renforcer le lien social en regroupant les personnes dans un lieu commun et de retrouver une activité physique régulière.

Elle projette également de rendre accessible la pratique sportive à tous les seniors et de leur donner envie de reprendre une activité physique régulière adaptée à leurs capacités.

Cette action, à destination d'un public senior repéré lors d'entretiens sociaux, se structure autour de séances d'activités physiques, encadrées par un Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives.

Les seniors les plus isolés orientés par la direction de l'action sociale, qui ne sont pas en capacité de se rendre de façon autonome aux ateliers ou activités sportives, bénéficient d'un transport en minibus mis en place par le CCAS.

La participation aux séances et le transport sont sans reste à charge pour la personne.

**M. le MAIRE.-** *Merci à la Conférence métropolitaine départementale des financeurs qui accorde à cette action une subvention de 12 478 € - c'est très précis.*

*- Il est procédé au vote à main levée.*

**le Conseil,**  
**après en avoir délibéré, décide :**

- 1- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération et **autoriser** Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 2- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- 3- **d'autoriser** Monsieur le Maire à encaisser le versement de 12 478 € au budget 2023 de la Ville de Dijon.

S POUR : 59 ABSTENTION : 0  
CRUTIN  
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0  
DONT 3  
PROCURATION(S)

### **Délibération n°21**

#### **OBJET : SOLIDARITE - Dispositif EMAS (Equipe Mutualisée Acodège SDAT) - Subvention 2022**

M. HOAREAU donne lecture du rapport :

La création d'une unité d'intervention à domicile en santé mentale fait partie des fiches action prioritaires du Contrat Local de Santé (CLS) de Dijon métropole.

Le dispositif EMAS (Equipe mutualisé Acodège SDAT), porté par les associations Acodège et SDAT, est ainsi expérimenté depuis octobre 2019.

Composée d'un travailleur social, d'un infirmier et d'un psychologue, l'équipe a pour mission d'aller au devant des personnes en souffrance psychique habitant en logement autonome et de proposer un accompagnement permettant leur inscription dans les dispositifs de droit commun et la mise en oeuvre d'un parcours de soins.

Expérimenté dans un premier temps pendant 15 mois, le projet a été prorogé en 2021, les résultats de l'évaluation ayant montré que celui-ci répondait à un besoin du territoire.

Le dispositif EMAS est soutenu par 13 partenaires financeurs organisés en 3 catégories : l'Etat, les Collectivités territoriales (dont Dijon métropole et la Ville de Dijon) et les bailleurs sociaux. La SDAT est l'entité administrative collectant les contributions de chacun.

Le comité de pilotage, réuni en décembre 2021, a permis d'arrêter le plan de financement 2022.

Il vous est ainsi proposé d'attribuer à la SDAT une subvention de 22 651 € pour l'année 2022 afin de participer au financement du dispositif EMAS, selon les modalités précisées dans la convention jointe en annexe.

**M. le MAIRE.-** *Merci. Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ?*

*- Il est procédé au vote à main levée.*

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

1 - **d'approuver** la convention à conclure entre Dijon Métropole, la Ville de Dijon et la SDAT, relative au financement du dispositif EMAS ;

2 - **d'autoriser** Monsieur le Maire à verser la subvention 2022 de 22 651 € à la SDAT pour le financement du dispositif EMAS ;

3 – **de prélever** les sommes sur le budget 2022 de la Ville de Dijon ;

4 - **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention et de l'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;

5 - **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

S	POUR : 59	ABSTENTION : 0
CRUTIN		
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT	3
	PROCURATION(S)	

### **Délibération n°22**

**OBJET : CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE - Avenants à conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et diverses associations**

M. EL HASSOUNI donne lecture du rapport :

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens ci-après qui seront conclus entre la Ville de Dijon et quatre associations.

## **1 – MAISONS D'EDUCATION POPULAIRE**

### **– MJC-CS Montchapet – Avenant à convention**

Par délibération du 21 mars 2022, le Conseil municipal a approuvé la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens avec la MJC-CS Montchapet pour la période 2022-2025. Cette convention prévoit notamment le versement par la Ville à la MJC, d'une subvention annuelle de fonctionnement de 360 000 €.

Aujourd'hui, il y a lieu de compléter cette aide financière par le versement d'une subvention supplémentaire destinée à financer un poste d'animateur jeunesse. Un avenant n°1 à la convention précitée propose de verser à la MJC-CS Montchapet, pour les années 2022 à 2025, une subvention complémentaire annuelle de fonctionnement de 11 000 € pour la prise en charge d'un poste d'animateur jeunesse au sein de la structure.

## **2 – CULTURE**

### **- Association Collectif 7' – Avenant à convention**

Par délibération du 16 décembre 2019, la Ville a approuvé la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Collectif 7' pour la période 2020-2022.

Cette convention prévoit le versement par la Ville à l'association, d'une subvention annuelle de fonctionnement ainsi que la possibilité, sur proposition de l'association, du versement d'une subvention complémentaire dans le cadre de certains événements culturels.

En 2022, l'association a souhaité relancer une édition de sa manifestation « Eté du 18 » dans le cadre du Festival L'été, on continue. La Ville lui a attribué une subvention complémentaire de 4 000 € pour l'organisation de cette manifestation.

L'association, ayant dû faire face à des dépenses imprévues du fait de la location d'un jardin, sollicite de nouveau une subvention pour ladite manifestation.

Il vous est proposé de conclure un avenant n°2 à la convention précitée. Cet avenant prévoit que la Ville versera à l'association Collectif 7', pour l'année 2022, une subvention complémentaire de 800 € dans le cadre de sa manifestation « Eté du 18 ».

## **3 - SPORTS**

La Ville a conclu des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec plusieurs associations sportives. Deux d'entre elles ont été récompensées par la Ville dans le cadre des Victoires du Sport, lors de la manifestation Faites du Sport qui a eu lieu le 25 juin 2022. Des avenants à conventions doivent donc être conclus pour ces deux associations.

### **- Cercle Sportif Laïque Dijonnais – Avenant à convention**

Un avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens conclue avec le Cercle Sportif Laïque Dijonnais pour la période 2022-2024, prévoit que la Ville versera à l'association, en 2022, une subvention complémentaire exceptionnelle de 1 000 € au titre du prix du « Sport et Société » qu'elle a reçue dans le cadre des Victoires du Sport, afin de récompenser l'ensemble des actions menées au sein des quartiers prioritaires de la Ville.

### **- Dijon Triathlon – Avenant à convention**

Un avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens conclue avec Dijon Triathlon pour la période 2021-2023, prévoit que la Ville versera à l'association, en 2022, une subvention complémentaire exceptionnelle de 1 000 € au titre du prix du « Sport et Environnement » qu'elle a reçue dans le cadre des Victoires du Sport, afin de récompenser l'ensemble des actions menées en faveur de l'environnement et du développement durable.

**M. le MAIRE.-** *Merci.*

**Mme TOMASELLI.-** *(hors micro) Je ne prends pas part au vote.*

**M. le MAIRE.-** *Je le dis clairement : Mme Tomaselli ne prend pas part au vote. Y a-t-il d'autres membres d'associations parmi celles que nous venons de citer parmi nous ? Non.*

*La parole est à Mme Savina.*

**Mme HUON-SAVINA.-** *Monsieur le Maire, chers collègues. Je serai très brève pour ce dernier rapport.*

*En tant qu'écologistes, nous saluons, bien évidemment, les efforts fournis par Dijon Triathlon qui se verront ainsi recevoir le prix « Sport et Environnement » associé à une subvention exceptionnelle de 1 000 €, comme nous l'a précisé notre cher collègue.*

*Ce geste fort est plus que symbolique pour notre municipalité qui s'engage financièrement à soutenir les clubs sportifs qui s'investissent dans la transition écologique, via nos travaux conjointement faits avec notamment l'association Match for Green - mais pas seulement. J'invite ainsi tous les clubs à s'inspirer des actions écologiques menées, comme le fait très bien Dijon Triathlon - et déjà, de nombreux autres clubs sont dans ces actions - pour ouvrir les chemins des possibles, comme la fabrication de dossards sans PVC avec des encres écologiques sans solvant, la réduction de la consommation d'eau, la suppression ou la limitation de supports de communication imprimés, retour et actions autour du covoiturage. Bref, de nombreuses actions qui concourent à rendre la compatibilité entre sport et écologie.*

*Merci à vous.*

**M. le MAIRE.-** *Merci, madame.*

*- Il est procédé au vote à main levée.*

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

1 - **d'approuver** les projets d'avenants à conventions d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et les quatre associations ci-dessus ;

2 - **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer lesdits avenants, annexés au présent rapport, et **autoriser** Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

3 - **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

S POUR : 58 ABSTENTION : 0  
CRUTIN  
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 1  
DONT 3  
PROCURATION(S)

### **Délibération n°23**

#### **OBJET : DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - Rapport des délégations du Maire**

M. le MAIRE donne lecture du rapport :

Par délibération du 14 septembre 2020, vous m'avez donné délégation pour prendre certaines décisions, qui relèvent normalement de la compétence du Conseil Municipal, dans les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2122-23 de ce même code, le maire doit rendre compte régulièrement au Conseil Municipal des décisions prises dans ces domaines.

J'ai donc l'honneur de vous communiquer la liste des actes pris en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, classés dans les rubriques suivantes :

- conventions et avenants (19)
- subventions (6)
- conversion de concession de tombe (8)
- droits divers (12)
- DIRECTION MUTUALISÉE DES AFFAIRES JURIDIQUES
  - règlements de frais et honoraires (8)
  - actions en justice (5)
- DIRECTION DES MARCHÉS
  - liste des marchés notifiés (39)

***M. le MAIRE.- Si vous avez des questions à poser, n'hésitez-pas, nous vous donnerons réponse.***

*En attendant, le conseil tel qu'il est, à travers ces délibérations, est terminé.*

**le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **de donner acte** à M. Le Maire de la présente communication.

CRUTIN	S	POUR : 59	ABSTENTION : 0
		CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
		DONT PROCURATION(S)	3

## VŒUX ET QUESTIONS ORALES

**M. le MAIRE.-** Nous commençons par une question orale de M. Bichot et Mme Gerbet - c'est dans cet ordre dans mon dossier - concernant les débordements quartier Fontaine d'Ouche.

**M. BICHOT.-** Monsieur le Maire, vous appelez la question orale sur les débordements à la Fontaine d'Ouche. Je vous la lis.

*Alertés par des habitants du quartier de la Fontaine d'Ouche, nous vous avons saisi, fin juillet 2022, des débordements constatés en fin de semaine, le soir, quai des Carrières Blanches.*

*Depuis trois ans, des rassemblements nombreux, souvent plusieurs centaines de personnes, se forment sur ce site en fin de journée, du jeudi au dimanche inclus, durant la belle saison (de mai à octobre).*

*Des infractions sont commises en toute impunité : barbecues sauvages, parfois à même le sol, tapage nocturne, commerce ambulancier sans autorisation, occupation du domaine public, ivresse sur la voie publique ou au volant, dépôts d'ordures dans un lieu public non prévu à cet effet, urine et déjections sur la voie publique, détérioration de mobilier urbain.*

*Il en résulte une gêne considérable pour tous les riverains du secteur, en particulier pour les îlots Corse, Alsace et Berry et certains immeubles de l'avenue du Lac, notamment suite à la démolition des immeubles situés aux numéros 32 à 42. Les riverains subissent les fumées, les allées et venues des véhicules, la musique et le tapage nocturne jusqu'au milieu de la nuit.*

*Si des agents mandatés par la Métropole ramassent le matin les débris au sol et vident les poubelles prévues à cet effet, les amoncellements de sacs-poubelle peuvent rester des jours, voire plus d'une semaine - ce que j'ai pu constater cet été. Ils finissent éventrés, attirent les rats et posent un problème manifeste de salubrité publique.*

*Des courriers vous ont été adressés par des riverains dès 2020, une pétition vous a été transmise, sans réponse et sans effet, malheureusement.*

*Les riverains sont excédés par ces débordements, ne peuvent plus profiter sereinement des lieux ni laisser leurs fenêtres ouvertes pour profiter de la fraîcheur de la nuit. Ceux qui se lèvent tôt pour travailler sont épuisés par le manque de sommeil.*

*Le bruit court, certainement à tort, que ces pratiques sont autorisées par la municipalité. Elles semblent en tout cas tolérées jusqu'à ce jour par vous-même, la première adjointe en charge de la tranquillité publique et le conseiller municipal délégué au quartier de la Fontaine d'Ouche.*

*Faut-il rappeler que l'objectif de l'opération de réaménagement du quai des Carrières Blanches, dans le cadre du programme de rénovation urbaine, était « d'offrir des lieux de vie apaisés » et de « valoriser l'image du secteur » ?*

*Il est urgent de mettre fin à ces dérives et de rétablir pour tous une jouissance paisible de cette promenade, qui soit respectueuse de l'ordre public et de la tranquillité des riverains. À ce jour, rien n'a changé : la situation a perduré pendant l'été et continue actuellement.*

*Nous vous demandons, monsieur le Maire, quelles sont les mesures que vous comptez prendre pour mettre fin à ces débordements ?*

**M. le MAIRE.-** Je vais vous donner quelques éléments de réponse.

*Je pourrais dire que le froid va faire cesser ces barbecues, mais il faut raison garder. Nous*

savons que ces barbecues de la Fontaine d'Ouche prennent quand même la forme essentiellement de temps conviviaux entre les habitants du secteur.

Plusieurs barbecues sont organisés en fin d'après-midi en semaine et le week-end. Ce sont, avant les heures tardives de la soirée, des familles qui se réunissent autour d'un barbecue et qui échangent et passent du temps ensemble.

J'ai demandé à notre collègue Massar N'Diyae - particulièrement mobilisé sur la gestion de ce sujet - de rencontrer les organisateurs des barbecues - ce qu'il a fait - afin de reposer un cadre et de travailler avec eux sur des alternatives.

La police municipale est passée à plusieurs reprises pour rappeler leur interdiction, mais aussi pour rappeler au respect du cadre de vie, que ce soit la propriété, la propreté ou la tranquillité du voisinage pour des barbecues qui étaient constatés comme étant installés.

La réelle problématique de ce phénomène est le prolongement tardif - c'est le problème - de ces rassemblements pouvant générer des troubles à la tranquillité publique, que nous ne nions pas, pour le voisinage. Les organisateurs des barbecues ont été contactés, sensibilisés aux effets et conséquences sur la tranquillité publique, et je crois dire que cela a été entendu. Toutefois, le traitement de cette problématique, qui n'est pas simple et se retrouve dans toutes les villes en été maintenant, passe aussi par la création d'espaces dédiés. Nous l'avons d'ailleurs fait, puisque des barbecues sont de l'autre côté du canal, derrière les tennis du lac - vous le savez - et sont utilisés, mais il faut mieux encadrer, sécuriser ces temps qui se veulent conviviaux.

Voilà ce que je voulais vous dire, en espérant, en effet, que nous arriverons à gérer tout cela. Voilà ce qu'il en est.

Deuxième question orale, la situation du Cellier de Morimond par M. Bourguignat.

**M. BOURGUIGNAT.**- Je vous lis donc la question orale sur la situation du Cellier de Morimond.

Le Cellier de Morimond, dernier vestige d'un hôtel appartenant à l'abbaye cistercienne du même nom, a été construit au XIIIe siècle. C'est un édifice remarquable, inscrit à l'inventaire des monuments historiques par un arrêté du 16 janvier 1947.

Peu de Dijonnais connaissent le lieu, malgré sa proximité immédiate avec la place Émile Zola.

Inoccupé depuis 1997, la Ville de Dijon a décidé de le vendre en 2011, de gré à gré, à un promoteur privé, malgré les vives réserves des élus de la droite et du centre de l'époque.

En effet, aucun appel à projets n'avait précédé la vente et c'est donc « à l'aveugle » que la Ville s'était séparée de ce patrimoine municipal remarquable.

Le promoteur promettait une réhabilitation. Dans le Bien Public du 17 septembre 2011, le maire de Dijon - vous-même - affirmait que le Cellier - je cite : « retrouverait son lustre d'antan ».

Hélas, onze ans après cette vente, le Cellier de Morimond est toujours à l'abandon. On peut même craindre qu'il se dégrade. Nous sommes donc en droit de nous demander si la Ville n'aurait pas mieux fait, à l'époque, de le conserver dans son patrimoine.

Situé dans le quartier dynamique de la rue Monge et non loin de la Cité de la Gastronomie, il aurait pu être un atout touristique supplémentaire.

Il est donc demandé à M. le Maire de faire le point sur ce dossier et de se rapprocher, le cas échéant, du propriétaire du Cellier pour connaître ses intentions. Même s'il n'appartient plus à la Ville, nul ne peut se désintéresser de ce bien remarquable laissé à l'abandon.

**M. le MAIRE.-** *Merci. En effet, quand on a dit des choses, il faut regarder comment cela se passe plus longtemps après.*

*Le Cellier de Morimond a été acquis par la Ville en 1982, et il était inoccupé depuis 1997\*. Il nécessitait de lourds investissements pour sa conservation et sa restauration en fonction de son inscription au titre des monuments historiques.*

*Je rappelle que nous avons signé, au début des années 2002, une convention patrimoniale avec le Département - à l'époque, nous travaillions main dans la main - et l'État, avec des subventions qui nous ont permis d'entretenir notre patrimoine, en sachant que le patrimoine historique municipal est particulièrement important, et nous ne disposons pas des capacités financières - j'ai répondu précédemment à M. Bichot sur Saint-Philibert - pour assumer seuls la charge de ces biens.*

*La Ville avait donc décidé de céder ce Cellier à un propriétaire riverain, M. Philippe Bernard, qui est engagé depuis plusieurs années dans la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine historique dijonnais.*

*Vous savez que les cessions immobilières des collectivités sont soumises à une seule obligation légale : consulter préalablement et respecter le prix de France Domaines - je devrais d'ailleurs dire dans tous les domaines, pour ceux qui le contestaient à un moment. Cela avait été fixé à l'époque à 100 000 € pour cent mètres carrés de surface utile.*

*Néanmoins, il se trouve que son unique accès par la cour Madeleine, sa juxtaposition avec les copropriétés voisines et l'absence de réseau desservant le bâtiment rendent l'opération de réhabilitation de cet immeuble particulièrement contrainte. L'objet de l'acquisition à usage de remise et de garage était donc de permettre sa restauration et sa mise en valeur. Cela n'a pas été fait, nous le constatons aujourd'hui. Merci.*

*Troisième question orale déposée par le groupe Écologistes et citoyens.*

**Mme HERVIEU.-** *Monsieur le Maire, chers collègues,*

*Des habitants ont interpellé notre groupe pour nous sensibiliser aux nuisances sonores dues à l'activité commerciale et nocturne durant la période estivale.*

*La sécheresse caniculaire qui s'est imposée cet été, liée au changement climatique, nous oblige à repenser nos modes de vie et à concilier au mieux des intérêts contradictoires dans la perspective de trouver des solutions satisfaisantes pour les uns et les autres.*

*Les habitants résidant à proximité des bars et restaurants souffrent du bruit dû à la forte fréquentation de ces établissements. Avec la canicule, les sorties nocturnes sont de plus en plus tardives.*

*Les habitants des quartiers concernés sont condamnés soit à étouffer chez eux ou à subir des nuisances sonores préjudiciables pour leur santé.*

*Face à la complexité de la situation, quelles mesures avez-vous engagées ou allez-vous engager pour préserver la santé des habitants, tout en préservant une activité nocturne qui doit sans doute être mieux régulée ?*

*Avez-vous mis en place une concertation avec les gérants d'établissements dans la perspective d'aboutir à une charte de cohabitation de l'espace ?*

**M. le MAIRE.-** *Merci, madame Hervieu. Des éléments de réponse à cette question orale par Mme la première Adjointe.*

**Mme KOENDERS.**- Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, c'est vrai que c'est toujours compliquer de concilier ce que l'on appelle les différents temps de la ville, et notamment dans le cœur de ville, entre ceux qui dorment, ceux qui font la fête et ceux qui travaillent, et c'est particulièrement amplifié lors des étés caniculaires.

Je tiens à rappeler qu'en termes de pourcentage, le nombre de plaintes est très faible par rapport au nombre et à la superficie des terrasses.

En 2022, nous avons 320 terrasses pérennes et avons eu 170 terrasses éphémères d'avril à fin septembre 2022, et depuis le début 2022 jusqu'à fin août, nous avons, pour l'instant, quinze courriers de plaintes de riverains au service de la tranquillité publique et deux courriers arrivés directement à la Direction du commerce, soit dix-sept courriers de plainte. C'est toujours trop, mais ramené à la superficie et au nombre des terrasses, c'est finalement assez peu et c'est toujours ciblé sur les mêmes commerces et rues.

En effet, deux choses sont faites. Déjà des mesures préventives, et, ensuite, des mesures répressives - malheureusement, certains ne comprennent que lorsque l'on touche au porte-monnaie.

Concernant les mesures préventives, les chartes existent déjà, puisque ma collègue, Nadjoua Belhadef, adjointe au commerce, l'a continué - mais cela avait été initié avec Mme Juban et moi-même. Il existe donc une charte appelée de bonne conduite. Il y a déjà la charte « Label ville » et celle de bonne conduite que tous les commerçants doivent signer au moment de leur demande de terrasse. Sur cette charte, ils s'engagent à limiter le bruit de la clientèle, particulièrement en soirée, à ne pas diffuser de musique extérieure - sauf, bien sûr, autorisation exceptionnelle à la Fête de la musique ou les animations estivales - et, bien sûr, ils s'engagent à respecter scrupuleusement les horaires. Je rappelle que les terrasses ferment à minuit en semaine jusqu'au vendredi et à une heure du matin les vendredis et samedis.

En parallèle a été créé un comité de la nuit, coprésidé par Mme Belhadef et mon collègue, Vincent Testori, qui se réunit régulièrement, parfois en lien avec l'Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière (UMIH) - j'avais eu l'occasion, lorsque j'étais adjointe au commerce, de les réunir également. Il y a la présence de la police nationale et de la police municipale. À l'occasion de ces comités de la nuit, sont étudiés les courriers de plainte et les gérants concernés sont d'abord appelés par la Direction du commerce, visités par les médiateurs commerce, et, ensuite, par la police municipale qui leur rappelle les règles.

Nous n'avons pas encore fait de comités de médiation avec les riverains eux-mêmes et les tenants des bars et cafés - je l'avais fait à l'époque - parce qu'ils attendent souvent avant d'écrire et parfois, ils sont excédés et ce n'est pas toujours constructif.

Peut-être qu'il faudrait, en effet, faire de la médiation, à la rigueur, dès l'ouverture - nous conseillons aux gérants d'inviter à l'inauguration les riverains, ainsi, ils se connaissent - et expliquer les règles de bonnes conduites, mais des comités de médiation existent déjà.

Quand tout cela ne marche pas - mais, heureusement, cela marche avec la grande majorité des gens qui tiennent un café, un restaurant avec une terrasse - il y a les mesures plus répressives. Je rappelle déjà que nous avons adapté les horaires de la police municipale aux temps de la ville, puisque nous avons aujourd'hui une équipe de soirée qui travaille jusqu'à trois heures du matin - nous ne l'avions pas à l'époque. Cela permet, puisque les terrasses ferment à minuit ou une heure, mais les cafés, restaurants à deux heures, que la police soit présente sur les lieux pour vérifier si les cafés, restaurants ferment bien à l'heure, et, éventuellement, les verbaliser - cela arrive - et nous avons le groupe de soutien et d'intervention, qui travaille de 14 à 22 heures - comme la presse locale l'a dit « La police municipale s'est musclée ». Souvent, la période de trouble à la tranquillité publique concernant les cafés est aussi la période appelée l'after work jusqu'à 21 heures. Cela permettra vraiment d'avoir une police municipale présente en nombre sur le terrain pour faire de la pédagogie, mais, malheureusement, il y a de la répression avec les verbalisations, les retraits de terrasse, de façon éphémère, faits par le service

commerce, et, enfin, quand les gérants ne comprennent pas, la fermeture administrative. Aujourd'hui, c'est toujours la préfecture qui a cette compétence. La loi permet aux mairies de prendre cette compétence, mais nous attendons toujours les décrets d'application. Si la mairie avait la main, c'est vrai que cela permettrait d'avoir des outils de répression plus importants.

Voilà ce qui est fait pour maintenir, en effet, cet équilibre entre ceux qui font la fête, ceux qui travaillent et ceux qui dorment.

**M. le MAIRE.-** Merci, madame Koenders de cette réponse. Je vous propose de passer aux vœux, nous en avons trois. Je propose à M. Bourguignat ou M. de Vregille de nous en donner lecture.

**M. de VREGILLE.-** Merci, monsieur le Maire.

Ces dernières semaines, l'insécurité et les violences répétées place de la République ont été particulièrement médiatisées. Le passage à tabac de deux jeunes par une bande sur fond de propos anti-blancs fait froid dans le dos.

Pourtant cela fait plusieurs années que les riverains et les habitués des restaurants et boîtes de nuit du quartier République, dans son ensemble, font le constat d'une insécurité grandissante.

Cette dégradation du climat dans ce quartier est symptomatique d'une détérioration plus générale de la sécurité, en lien avec le phénomène de bandes, de trafic de drogues et de rodéos urbains de deux roues ou de grosses cylindrées.

C'est donc un problème global de notre société qu'il faut régler, ce qui n'empêche pas de concentrer des efforts sur cette place de la République et ses alentours.

En effet, rendez-vous des nuits dijonnaises, la place de la République est un lieu emblématique et central de notre ville. Le fait qu'elle soit à la croisée des lignes de tram explique également qu'elle agrège les flux et concentre ainsi les violences.

L'image de notre ville, notamment auprès des familles et des étudiants, deux publics cibles de notre attractivité, commence à s'écorner face à cette insécurité. L'affaire dite des Tchétchènes reste aussi dans les mémoires.

Force est de constater que la police municipale n'est aujourd'hui pas suffisamment dimensionnée pour assurer la présence physique rendue nécessaire de jour comme de nuit dans plusieurs endroits de la ville.

C'est pourquoi, par le présent vœu, nous souhaitons que la Ville de Dijon sollicite les services de l'État pour qu'ils assurent une présence policière nocturne permanente, et ce, dès le début de soirée, sur cette place et ses abords, que ce soit pour des contrôles de vitesse, des contrôles d'alcoolémie ou bien encore des veilles d'intervention contre les rixes.

Je vous remercie.

**M. le MAIRE.-** Madame Koenders va donner des éléments de réponse.

**Mme KOENDERS.-** Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, c'est vrai que les faits sur la place de la République qui ont eu lieu récemment sont intolérables et nous soutenons pleinement la victime, sa famille et ses proches. Sur ce sujet, nous n'avons pas attendu cet acte dramatique, et il est vrai que la Ville de Dijon a pris ses responsabilités, puisqu'avec Vincent Testori, Nadjoua Belhadef et moi-même, nous avons prévu de rencontrer - c'est un hasard du calendrier - des commerçants de la place de la

République. La réunion s'est tenue le lendemain de cette terrible agression.

Comme je l'ai dit, nous avons déjà pris nos responsabilités en renforçant les effectifs de la police municipale, aussi bien l'équipe de soirée que la création de ce groupement de soutien et d'intervention.

Le maire a pris des arrêtés municipaux cet été de plusieurs ordres pour interdire la vente d'alcool après 21 heures - il avait été pris depuis plus longtemps - et également pour fermer les épiceries de nuit. En effet, on sait aussi que ce sont des lieux où il peut y avoir des regroupements et cela peut être sujet à des rixes importantes.

Le préfet a également pris un arrêté préfectoral cet été pour interdire la consommation d'alcool sur la voie publique après 14 heures, ce qui donne des leviers aux policiers municipaux ou nationaux lorsqu'ils interviennent sur la place, parce que parfois, même en journée, elle n'est pas fréquentable. Sans infraction caractérisée, la police municipale ou nationale ne peut pas embarquer les individus juste parce qu'ils ont une tête patibulaire, comme dirait Coluche. Souvent, certains consomment de l'alcool et cet arrêté permet d'avoir un levier pour les emmener.

Plusieurs aménagements ont été faits sur la place de la République pour améliorer l'éclairage, et, avec On Dijon, cela nous permet d'augmenter l'intensité pour élaguer les arbres et créer moins de zones d'ombre.

De plus, le maire a décidé de mettre des agents de sécurité privés - c'est très encadré - sur les squares et les demi-lunes - cela participe à ce que l'on appelle la dissuasion - pour être présents et assurer de la présence, en lien avec la présence de la police municipale et nationale.

Maintenant, concernant la police nationale, puisque c'est l'objet de votre vœu, j'échange régulièrement avec le directeur départemental de la sécurité publique et ses équipes et je peux vous dire que les policiers nationaux connaissent très bien les problématiques de notre ville, et plus particulièrement de la place de la République. Ils étaient d'ailleurs en nombre lorsque nous avons réuni les commerçants il y a quinze jours. S'ils pouvaient être mobilisés 24h/ 24, 7j/ 7, ils le feraient, mais s'ils ne le font pas, c'est qu'ils n'ont pas forcément les moyens humains pour être présents 24h/ 24 sur la voie publique. Je vous rappelle que, sous Nicolas Sarkozy, 13 000 postes de policiers et gendarmes ont été supprimés à l'époque. C'était un gouvernement que vous souteniez à l'époque. Treize mille postes ! C'est loin, mais c'est très rapide de supprimer des postes, mais beaucoup moins rapide de les recréer.

Il y a eu des créations de postes. Aujourd'hui encore, nous en demandons. Des renforts viennent et nous nous en réjouissons, mais c'est compliqué de pallier le manque qu'il y a eu depuis de nombreuses années.

Malgré tout, malgré les manques de moyens, je peux vous dire que les policiers nationaux font leur travail, et je pense qu'un vœu comme celui-ci pourrait les stigmatiser et laisserait plutôt entendre qu'ils font mal leur travail.

Je préfère plutôt que nous leur rendions hommage, parce qu'ils font un travail formidable, et que nous réclamions pour eux plus de moyens plutôt que de prendre un vœu péremptoire pour leur dire d'être présents 24h/ 24, car, aujourd'hui, ce n'est pas possible.

**M. le MAIRE.-** Merci. Je crois que c'est une réponse assez claire.

Notre conseil, c'est de retirer le vœu et de prendre votre plus belle plume pour écrire au ministre de l'Intérieur qu'il affecte à la Ville de Dijon encore plus de policiers qu'il ne l'a fait. Il en a affecté pas mal. En 2012, il restait un équipage le soir, la nuit sur Dijon - je le rappelle.

*Depuis, la présence de la police nationale a été renforcée - et pas qu'un peu. Maintenant, ce n'est jamais suffisant. À nous aussi d'organiser, comme nous le faisons, ces espaces pour lutter contre cela.*

*Avantages et inconvénients d'être une métropole et surtout une capitale régionale, parce qu'une capitale régionale traite sur son territoire - même si nous ne sommes pas aidés par d'autres - toutes les addictions.*

*C'est ici, au foyer du Renouveau, que l'on traite les addictions liées à l'alcoolisme. C'est à la SEDAP que l'on traite les addictions liées aux drogues, etc. C'est ici qu'ils viennent ! C'est ici, à Dijon, que viennent des citoyens, qui sont aujourd'hui des gens en addiction, pour se faire prendre en charge ou se faire soigner. Il faut donc le gérer, ce n'est pas simple, et c'est nous qui le faisons, tout seuls, sans aide d'autres collectivités, contrairement à d'autres endroits. C'est comme cela ! C'est d'accord, je n'y reviens pas et n'ai pas envie de polémiquer sur le sujet, mais nous le faisons tout seuls. Ce n'est pas facile à assumer.*

*En plus, il y a 40 000 étudiants sur Dijon - ça, on l'oublie - et on leur conseille - cela a été fait par Mme Koenders - de ne pas se promener à 4 ou 5 heures du matin, avinés, ce qui peut arriver, parce qu'à ce moment-là, ce sont des proies assez faciles pour des individus malfaisants qui s'attaquent à eux. C'était le cas de ce que vous citez.*

*Nous faisons vraiment tout ce que nous pouvons. La police nationale fait tout ce qu'elle peut avec les moyens dont elle dispose, qui ne sont pas extensibles à volonté - malheureusement. Il y a un budget, il faut aussi gérer ces choses-là.*

*Je vous propose donc de retirer votre vœu, cela a été l'occasion de vous donner des éléments d'information. J'attends maintenant votre réponse, monsieur Sibert. Oui ou non ?*

**M. DE VREGILLE.** - *Monsieur de Vregille, mais ce n'est pas grave !*

**M. le MAIRE.** - *Pardon, excusez-moi.*

**M. DE VREGILLE.** - *Pas de problème. Je voulais vous répondre que je veux bien prendre ma plus belle plume pour écrire au préfet, mais un vœu unanime du conseil municipal de Dijon sur cette question, alors que, comme vous nous l'annonciez, le préfet va changer, ce peut être un très bon message.*

*Deuxièmement, évidemment, par ce vœu, il n'était pas question de stigmatiser les policiers. Nous leur devons tous beaucoup et ce n'est certainement pas nous qui allons dire le contraire.*

**M. le MAIRE.** - *Alors, vous retirez ou pas votre vœu ?*

**M. DE VREGILLE.** - *Nous ne souhaitons pas le retirer, monsieur le Maire.*

**M. le MAIRE.** - *Très bien. Je vous propose que nous votions pour savoir si nous mettons ce vœu aux voix ou pas. Qui est favorable à ce que l'on ne mette pas ce vœu aux voix ?*

*Il est procédé au vote à main levée. Proposition de soumettre ce vœu aux voix rejetée.*

*Ce vœu ne sera pas soumis aux voix.*

*Il stigmatise, en tous les cas, non seulement les policiers nationaux, mais les policiers municipaux, puisque « Force est de constater que la police municipale n'est, aujourd'hui, pas suffisamment dimensionnée » etc. Si vous n'appelez pas cela de la stigmatisation, je ne sais pas comment l'appeler.*

*Nous poursuivons avec M. Bichot ou Mme Gerbet pour un vœu relatif à la lutte contre les vols de vélos.*

**Mme GERBET.**- *Monsieur le Maire, chers collègues, le vol de vélos est un fléau qui laisse désemparés de nombreux usagers à Dijon, comme en attestent de nombreux témoignages à longueur d'année.*

*Les vélos sont volés dans la rue, mais aussi dans les garages, les parties communes ou les cours d'immeubles. Près d'un vélo sur cinq serait ainsi volé chaque année ! C'est un des principaux freins aujourd'hui au développement du vélo, qui présente pourtant de nombreux avantages pour la santé et pour l'environnement.*

*Le paradoxe est que de nombreux vélos sont retrouvés, mais ne peuvent être restitués à leurs propriétaires faute d'identification ! En outre, le délit de vol ou de recel est plus difficile à caractériser, ce qui favorise cette délinquance.*

*La solution, mise en œuvre avec succès dans d'autres pays européens depuis des années (le taux de restitution s'élève à 40 % en Allemagne), est le marquage à grande échelle du parc de vélos.*

*Son efficacité sera renforcée en France par le marquage obligatoire, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, de tous les nouveaux vélos vendus dans le commerce et la mise en place d'un fichier national unique.*

*Aussi, les élus du conseil municipal de Dijon, réunis en séance le lundi 26 septembre 2022, appellent-ils Dijon Métropole à organiser une grande campagne de marquage de tous les vélos antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2021.*

*Ce service serait proposé à tous les Dijonnais et habitants de Dijon Métropole pour les vélos dont ils sont propriétaires. L'efficacité de cette mesure sera d'autant plus grande que la mobilisation citoyenne sera forte.*

*L'opération pourrait être réalisée avec le concours d'associations partenaires et avec des opérateurs privés agréés qui se porteraient volontaires. Le marquage des vélos pourrait être réalisé lors d'opérations ponctuelles à forte visibilité (par exemple le samedi dans tel ou tel quartier), ainsi que de manière permanente, sur une période d'au moins un an, auprès des partenaires identifiés.*

*Le marquage généralisé doit être complété par la vidéosurveillance des parkings et des arceaux à vélos, le traitement des plaintes et une cellule de restitution des vélos au sein de la police municipale. L'accent devra également être mis sur la qualité des antivols.*

*Merci.*

**M. le MAIRE.**- *Merci. Madame Koenders, vous êtes spécialiste du vélo - pas du vol de vélo - mais vous pouvez répondre !*

**Mme KOENDERS.**- *Oui, beaucoup de questions orales ou de vœux qui concernent les sujets que je suis, alors je vais vous apporter une réponse.*

*C'est vrai que les vols de vélos sont en augmentation et ce phénomène et cette tendance*

se rencontrent à Dijon, comme dans d'autres villes en France de taille comparable. Le développement de l'usage du vélo, dont notamment la valeur marchande, avec les vélos à assistance électrique qui peuvent être parfois très coûteux, suscite la convoitise, et il faut lutter contre ce phénomène, véritable fléau qui pourrait constituer un réel frein pour le développement des mobilités à vélo.

J'évoque régulièrement ce sujet avec le directeur départemental de la sécurité publique et également le procureur - les services de la police nationale et municipale sont d'ailleurs aussi mobilisés en lien avec les opérateurs de vidéoprotection d'abord par la Métropole. La politique vélo est plutôt un sujet Métropole, mais la création de stationnements sécurisés avec les arceaux vélos reste une compétence de la Ville. Je rappelle qu'il y a plus de 6 000 arceaux sur l'espace public. Je sollicite souvent ma collègue Dominique Martin-Gendre pour en mettre partout, mais nous sommes vigilants à avoir un système d'arceaux vélo assez sécurisé, parce que des malins ont compris et nous les déboulonnent.

Il y a le développement des Divia parcs vélos et nous en avons inauguré récemment dans les parkings souterrains où l'on propose plus de 434 places sécurisées avec également un système de vidéo protection.

Un travail est également engagé avec les copropriétés privées pour proposer des aménagements à l'intérieur des programmes neufs - maintenant, c'est une obligation - mais aussi des plus anciennes copropriétés.

Enfin, plusieurs fois par an - vous n'êtes peut-être pas au courant ou n'étiez pas à Dijon lorsqu'elles ont eu lieu - mais plusieurs opérations ont proposé le gravage bicycode gratuit sur des journées de sensibilisation. Il y en a eu trois en 2021.

En 2020, année du covid, c'était compliqué, mais nous avons fait trois journées de sensibilisation sur les places de la République, François Rude et de la Libération, où on arrêtait les cyclistes et l'on pouvait graver gratuitement les vélos achetés avant 2021.

Sur 2022, il y a eu une première opération en juin, devant le parc de la Colombière, avec de nombreuses associations de vélo - plusieurs collègues étaient là, certains ont été courageux car ils ont essayé des grands vélos qui n'étaient pas très stables - et il y avait la proposition de graver les vélos.

Je vous invite vendredi 30 septembre après-midi sur le quartier de la Fontaine d'Ouche - nous essayons de faire tous les quartiers - à l'opération « Tous à vélo » de 14 à 18 heures, avec des stands de Dijon Métropole, Divia Mobilité, qui proposera le gravage de vélo, La Boîte à Vélos et La Rustine, puisque nous travaillons aussi sur la remise en selle, le savoir populaire. En effet, vous savez que nous faisons passer les permis vélos en CM2, et nous nous sommes aussi aperçu que dans certaines écoles, certains enfants n'avaient pu les moyens, la possibilité ou que les parents ne leur avaient pas appris à faire du vélo. Nous pensons que c'est un savoir populaire - comme la natation - et c'est important aussi que nous proposons des ateliers.

Des opérations de grande envergure existent donc déjà pour sensibiliser et graver les vélos gratuitement. Je vous encourage donc à venir vendredi. Comme j'en ai déjà offert aux deux autres personnes qui parlaient du vélo, je vais aussi vous offrir le nouveau plan dédié Dijon Métropole Vélo pour rappeler toutes les mesures que nous mettons en place à la Métropole depuis maintenant quelques années.

**M. le MAIRE.**- Au vu de ce que vient de dire Mme Koenders, vu que tout cela existe déjà, je vous propose de repousser ce vœu.

Qui est d'accord avec moi pour repousser ce vœu ?

Il est procédé au vote à main levée : Vœu rejeté.

**M. le MAIRE.** - J'ai un autre vœu du groupe des élus Écologistes et citoyens citoyennes. La parole est à Mme Modde

**Mme MODDE.**- Merci, monsieur le Maire. Si vous le permettez, je ferai une petite note d'humour en vous proposant - selon l'adage jamais deux sans trois - de savoir si vous acceptez le vœu, parce que je ne le retirerai pas. Nous pourrions peut-être gagner un peu de temps si jamais, par hasard, vous souhaitiez que votre majorité ne souhaite pas que l'on vote ce vœu.

**M. le MAIRE.**- J'ai bien évidemment regardé le vœu. Des choses intéressantes sont dites. Cela mériterait un débat puisque vous connaissez parfaitement le sujet, parce que cela me semble plus complexe qu'on ne veut bien le dire.

Il ne s'agit pas de réclamer une grande loi - voyez, je vous fais une réponse sur le vœu - mais de faire la différence entre le parc public et privé, d'arriver à résoudre le fait que dans notre ville, 78 % des copropriétés privées constituent le parc privé aujourd'hui.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, que l'on fasse un travail en commun avec Pierre Pribetich - bien évidemment - et vous pour résoudre un problème, qui semblerait déjà une grande avancée aux Dijonnaises et aux Dijonnais, à savoir résoudre le problème de la tour Bagatelle, qui est une tour emblématique dans notre ville, par un partenariat entre la Région, la Ville et l'État - c'est donc tout de même une réponse positive que je vous fais. En effet, nous nous heurtons à des difficultés financières, mais aussi un peu démocratiques.

Je vous lis quelque chose, que vous m'avez écrit, et je voudrais vous dire qu'il faut que les services soient vraiment très performants pour répondre à cela.

Vous m'annoncez que « La Région a approuvé le versement de la prime structure dans le cadre du plan de mesures nationales dédié à la surchauffe des espaces-conseil en 2021.

En effet, conformément à ce qu'a entériné le programme COPIL national du programme SARE du 6 juillet 2021, le versement aux structures concernées des aides surchauffe, entièrement financé par des CEE du programme, et réalisé par les porteurs associés selon leur calendrier de délibération, une fois délibéré l'avenant à la convention territoriale du SARE, intégrant notamment l'enveloppe financière correspondant. Pour rappel, en région Bourgogne Franche-Comté, la Région est le porteur associé unique du programme SARE. »

Quand on a lu cela - je l'ai relu cinq fois - je pense que l'on se dit que c'est un sujet compliqué, et je vous propose donc de prendre un exemple précis, de nous atteler - vous et nous - pour essayer de répondre - ce qui n'empêche que l'État peut être interpellé par vous ; vous avez toute possibilité de le faire à la Région.

**Mme MODDE.**- C'est ce que nous faisons. En tout cas, si vous permettez de répondre, en effet, c'est un sujet complexe. Mais il est sûr qu'actuellement, les mesures qui le permettent, notamment « MaPrimeRénov' », ne sont pas à la hauteur de l'ambition qui est de rénover de façon extrêmement efficace - BBC, donc basse consommation énergie - l'ensemble des bâtiments.

C'était la proposition de ce vœu qui était de dire qu'il faut trouver un moyen de caisse d'avance ou autre, pour que l'on puisse faire des travaux. D'ailleurs, que ce soit pour les bâtiments et logements sociaux, l'aide de la Région est extrêmement efficace, et chacun en profite et c'est très bien ainsi. Nous avons un beau programme Effilogis qui fonctionne très bien - je vois M. El Hassouni qui hoche de la tête, car c'est effectivement une vraie

réussite.

*C'est beaucoup plus compliqué pour les maisons individuelles, c'est extrêmement compliqué pour les copropriétés. Il faut des milliards d'euros pour réussir à faire cette transition énergétique, et c'est par ce biais, au-delà des demandes d'économies d'énergie que l'on nous demande de faire cet hiver - qui ne sont pas inintéressantes, car cela permet aussi de travailler sur la sobriété - mais cela ne suffira pas à passer un hiver rude, si nous en avons un. C'est pourquoi c'est beaucoup plus préoccupant au niveau des entreprises que l'on va peut-être être amené à faire.*

*En tout cas, en effet, pourquoi pas un groupe de travail. Vous savez que la Région est tout à fait apte, et j'espère bien que nous pourrons présenter des choses extrêmement intéressantes pour la rénovation. Toutefois, sans l'intervention de l'État et c'était vraiment l'enjeu de ce vœu - et de toutes les demandes que l'on peut faire, conjointement ou pas, au gouvernement et à la Première ministre - de dire qu'il faut vraiment s'emparer de cette rénovation thermique des logements, parce que ce sont des économies à faire, de l'emploi dans le bâtiment, et, pour les personnes, du reste à vivre bien plus important. Pourquoi pas un groupe de réunion.*

**M. le MAIRE.-** *Oui, parce que je vous propose de ne pas adopter le vœu, puisqu'il se terminait par la demande d'adoption d'une démarche auprès de la Première ministre pour faire voter une proposition de loi présentée par des parlementaires écologistes. Vous comprendrez que ce n'est pas notre rôle, ici, d'adopter des propositions de loi présentées par des parlementaires à la Première ministre.*

*Vous avez eu l'occasion de vous exprimer - moi aussi. Nous aurons donc l'occasion de travailler ensemble sur quelque chose de très précis : comment fait-on dans une copropriété privée pour trouver les avances de fonds à faire pour gérer le passage à des protections thermiques beaucoup plus importantes qu'elles ne le sont aujourd'hui - donc sortir de « E » par exemple - et puis comment fait-on avec les propriétaires occupants, qui ne veulent pas partir\* ? Comment fait-on pour obtenir que les syndicats de copropriété puissent faire cela ? C'est le sujet à traiter aujourd'hui, parce qu'en effet, le gouvernement a annoncé qu'il mettrait 800 000 ou 700 000 subventions pour « MaPrimeRénov' ». Elles ont été débloquées, mais ont surtout servi, non pas aux copropriétés, mais à tout ce qui est plutôt individuel. C'est là-dessus que cette prime a été appliquée. C'est déjà important pour l'individuel, mais le problème est de résoudre celui des copropriétés dégradées, et c'est un sujet juridique beaucoup plus complexe qu'on ne le croit et les incantations ne peuvent suffire.*

*À partir de là, formellement, j'ai donc compris que vous retiriez votre vœu pour éviter un vote. Je vous en remercie, madame Modde, et vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée.*

**La séance est levée à 20 h 00**